Bastin, Jean
Nouvelles glanures grammaticales

A Monsieur E. Faguet
hommage respectueux
de l'auteur

NOUVELLES GLANURES GRAMMATICALES

PAR

Jean

J. BASTIN.

1827-1907

Prix 50 cop.

RIGA.

Typographie Müller, Place Herder, 1.

1907.

Autres ouvrages de l'auteur.

1) Aperçu de littérature française en collaboration avec M. P. Ackerman (3e édition, 1907; la seconde édition a été recommandée comme *руководство* par le Comité scientifique du Min. de l'Inst. pub., par le Comité de la 4e section de la Chancellerie de S. M. l'Empereur et par celui du Saint-Synode).
2) Chrestomathie littéraire (13e édition 1907), recommandée (la 7e édition a été recommandée par Circulaire Ministérielle).
3) Les voyelles latines dans leur passage comme *sons* en français (1906).
4) Dictionnaire français-russe (1894; recommandé).
5) Le verbe et les principaux adverbes (1896; lexicologie et syntaxe).
6) Précis de phonétique et rôle de l'accent latin dans les verbes (1905).
7) Etude des principaux adverbes, surtout ceux de négation (1887; Paris, Rue Richelieu, 67).
8) Etude historique des participes (3e édition, 1889).
9) Grammaire comparée et basée sur le latin (1878—79), recommandée par l'Académie Impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, par le Comité scientifique du Ministère de l'Inst. pub., par le Comité de la 4e section de la Chancellerie de S. M. l'Empereur, par le Comité du Saint-Synode comme un ouvrage незамѣнимый, et par le Comité des Ecoles militaires comme une œuvre capitale et utile.
10) Grammaire historique (1881; lexicologie avec les principales règles de la syntaxe), recommandée comme manuel (руководство) par le Comité scientifique du Ministère de l'Instruction publique.
11) Glanures grammaticales (Namur, 1903), recommandées par le Comité scientifique (Saint-Pétersbourg) et par le Ministère de l'Inst. pub. (Belgique) qui a recommandé également ma gram. de 1878—79, mon Histoire des participes, et en a envoyé des exemplaires à tous les athénées du royaume et aux écoles normales.

Les cinq derniers ouvrages ne sont plus en vente.

NOUVELLES GLANURES GRAMMATICALES

PAR

J. BASTIN.



RIGA.
Typographie Müller, Place Herder, 1.
1907.

Ne rien moins que.

1) *Moins* (minus) est resté dans la langue comme *adverbe* et comme *adjectif:*

Il est **moins** riche que son frère (*moins,* adverbe). — C'est **moins** que rien (*moins,* adjectif = *moindre;* cela est **moindre** que rien).

De cette double valeur de *moins* provient la *double* signification de *ne rien moins que,* significations toujours rendues très claires par le contexte. Consultons ici Littré, le Dictionnaire le plus à même de nous renseigner sur l'histoire de la langue:

„*Ne rien moins que* (*moins* est alors *adverbe,* dit Littré) signifie *nullement* dans les exemples suivants:

Ma conduite **n**'est **rien moins que** (n'est nullement) ce qu'on veut qu'elle soit (Molière, *Placet au* roi). — Un homme qui **n**'est **rien moins que** bel esprit et philosophe (Id., *Femmes savantes,* II, 9). — Un directeur (de conscience) qui **n**'est **rien moins que** saint Augustin (Bourdaloue)".

„*Ne rien moins que* (*moins,* adjectif = *moindre*) a le sens *affirmatif,* dans:

Ces vêtements **ne** sont (ne représentent) **rien moins que** Jésus-Christ (Bossuet). — Dieu **ne** se propose **rien moins que** d'instruire tout l'univers (Id.).

Le XVIe siècle employait déjà *ne rien moins que* dans les deux sens (négatif et affirmatif).

Sens négatif: La Boétie **n**'avoit pensé à **rien moins qu**'à mettre au jour ces ouvrages (Montaigne, *Lettre* IX). — **N**'estans **rien moins que** Grecz ou Latins, aucuns de nostre nation desprisent*) toutes choses escriptes en françois (Du Bellay). — Nous **ne** sommes **rien moins qu**'inferieurs aux anciens (Id.).

Sens positif: Il se trouva si surpris et esperdu qu'il **n**'attendoit **rien moins** sinon **qu**'on le vinst assieger (*Satire Ménippée,* p. 133).

2) Avant de recourir à l'Académie, voyons d'abord ce que dit Bescherelle, le plus français, dit-on, de nos dictionnaires, pour finir par les nombreux exemples que nous donnent nos meilleurs

---

*) La vieille langue disait aussi *despiser* (mépriser) comme l'anglais *to despise* (latin *despicere,* mépriser).

écrivains contemporains. Ce sont eux qui font la langue *actuelle*, qui en sont les maîtres; nous n'avons pas à nous préoccuper de ce qu'elle *sera* demain, les langues vivantes ne cessant jamais d'évoluer, étant dans un *perpétuel devenir:*

„*Ne rien moins que*, dit Bescherelle, qui reproduit les exemples donnés par l'Académie, a quelquefois deux acceptions opposées. Après le verbe **être**, *ne rien moins que* signifie le contraire de l'adjectif qui le suit: Il **n**'est **rien moins que** sage = il n'est pas sage. — Suivi d'un substantif, il peut avoir le sens *positif* ou *négatif* selon la circonstance (disons: selon le contexte):

Vous lui devez de la reconnaissance (contexte), car il **n**'est **rien moins que** votre père (= car il est votre père). — *Vous pouvez vous dispenser de toute reconnaissance envers lui* (contexte), car il **n**'est **rien moins que** votre père (= il n'est pas votre père).

3) „Avec un verbe actif ou neutre, dit l'Académie dans son édition de 1835 *), le sens de *ne rien moins que* serait équivoque s'il n'était déterminé par ce qui précède:

Vous le croyez votre concurrent, il a d'autres vues (contexte), il **ne** désire **rien moins** (il **ne** se propose **rien moins**) **que** de vous supplanter, il **n**'aspire à **rien moins qu**'à vous supplanter (= il n'est point votre concurrent). — *Vous ne le regardez pas comme votre concurrent* (contexte); cependant il **ne** désire **rien moins** (il **ne** se propose **rien moins**) **que** de vous supplanter, il **n**'aspire à **rien moins qu**'à vous supplanter (= il est votre concurrent)".

„Au reste, ajoute l'Académie, il est bon d'éviter cette manière de parler, à cause de l'équivoque qu'elle entraîne *).

Les phrases qui précèdent, prises isolément, seraient évidemment équivoques, mais, grâce à un contexte, elles sont toujours très claires, et au lieu d'être évitées, elles sont tous les jours de plus en plus employées dans les livres comme dans les journaux. Que d'autres cas, d'ailleurs, dans le français, où c'est encore le contexte ou la qualité des personnes dont on parle qui doivent nous éclairer sur le sens de la phrase:

Je *lui* ai vu donner l'aumône (est-ce *lui* qui l'a donnée ou *à lui* qu'on l'a faite?) — Je *lui* ai entendu dire telles choses (est-ce *lui* qui les a dites ou *à lui* qu'on les a dites?) — Mon ami m'a acheté une montre (est-ce pour m'en faire cadeau?). Est-ce une montre qu'il a achetée à ma demande et que je

---

*) Je n'ai pas sous la main, à Riga, la dernière édition de 1878. Si l'Académie est aujourd'hui d'un autre avis qu'en 1835, il est certain qu'elle ne serait pas d'accord avec les écrivains et qu'elle aurait alors accepté l'opinion de quelques grammairiens qui lisent fort peu ou qui lisent fort mal.

lui payerai? Est-ce une de mes montres dont je voulais me débarrasser? — Il n'y a que moi qui aime ses enfants (les miens ou ceux d'un autre?) Je l'aime plus que nul (qu'aucun, que personne) d'entre vous (double sens: Je l'aime plus que je n'aime nul (aucun, personne) d'entre vous; je l'aime plus que nul (qu'aucun, que personne) d'entre vous ne l'aime. — Ces choses, je les ai entendues chez X (dans sa maison; mais est-ce X ou un autre qui les a dites?) — Toutes ces phrases ne deviennent claires que grâce au contexte ou qu'en considération de la personne dont on parle, comme dans la phrase: Je *lui* ai vu donner l'aumône.

4) Quelques grammairiens demandent que l'on donne à *ne rien moins que* un sens toujours *négatif*, et que, pour le sens positif (affirmatif) on emploie *ne rien* **de** *moins que:*

Il **n'est rien moins que** savant (il n'est point savant). — Il **n'est rien de moins que** savant (il est savant).

Mais tous ceux qui parlent, comme tous ceux qui écrivent, à peu près du premier au dernier, disait dernièrement dans le journal „le Temps" M. Paul Stapfer de l'Université de Bordeaux, sont d'accord à n'admettre que *ne rien moins que* avec son double sens, selon le contexte qui doit toujours rendre le langage très clair. Il est très rare, en effet, de rencontrer *ne rien de moins que,* c'est toujours *ne rien moins que* que l'on trouve chez nos écrivains, et puisque nous sommes en Russie, commençons par un exemple que je trouve dans l'*Anthologie* de M. A. Pachalery, ancien professeur à Odessa:

Ce (la *Comédie humaine de Balzac*) **n'est rien moins que** la société entière que Balzac a voulu peindre (p. 139, sens positif: Balzac a voulu peindre toute la société humaine).

Voici, contre Bescherelle, le sens *positif* avec *être* suivi d'un adjectif; la phrase, parfaitement claire grâce au contexte, est très correcte:

L'on ne pourra protester avec assez d'énergie contre ce procédé (contexte) qui **n'est rien moins qu'**immoral (le procédé est immoral; *Indépendance Belge*, 19 août 1903, 2e page; *Mauvaise Tactique*).

5) D'après le principe admis par M. P. Stapfer comme par tout le monde — à part quelques grammairiens — „que l'usage, non la raison, a autorité sur les langues", on trouve partout des exemples à *sens positif* comme ceux qui suivent:

Manger trop de viande **n'est rien moins qu'**un empoisonnement qui agit peu à peu sur les organes (*Indép, Belge,* 22 fév. 1904). — Il **ne** s'agit de **rien moins que** de symptômes d'empoisonnement (*ibid.*, 23 fév. 1904). — Le ministre **ne** viendrait **rien moins que** demander à son collègue des explications (*Revue pol. et litt.,* 1er nov. 1903). — Il **n'**a fallu **rien moins que** l'aplomb olympien du maître (V. Hugo) pour avoir reçu en pleine figure et sans sourciller cette allusion à Lamartine (*Revue hebd.* p. 326, 15 fév. 1902, *Souvenirs sur*

le dernier survivant (*Garnier*) *du romantisme*). — Cette campagne de presse **ne** vise à **rien moins qu**'à discréditer les deux époux (*Indép. Belge*, 3 mars 1902). — Les journaux allemands avancés **ne** tendent à **rien moins qu**'à faire prédominer l'influence allemande en Hongrie comme elle prédomine déjà en Autriche (*ibid*, 6 oct. 1902). — Ce **ne** fut **rien moins que** le renouvellement de la querelle du sacerdoce et de l'Empire (V. Duruy, ancien ministre de l'Inst. pub.: *Philippe le Bel et Boniface VII*). — Guillaume le Conquérant lui fit porter (à Harold) par un émissaire secret ses propositions et ses offres, qui **n**'étaient **rien moins**, en cas de succès, **que** la lieutenance du royaume (A. Thierry, *Conquête de l'Angleterre*). — Les collèges de vétérans (dans l'empire romain) **n**'étaient **rien moins que** des associations en vue d'assurer à leurs membres une sépulture honorable (*Revue de l'Inst. pub. en Belgique* 1ère livraison, 1896, p. 3). — Il **n**'était question de **rien moins que** de le nommer vice-chancelier (*Rev. des D. M.*, p. 478, 15 juillet 1897). — Son héros **n**'aspire à **rien moins qu**'à être tout puissant, *tant il est ambitieux* (*ibid.*, 15 sept. 1897). — Ce document **n**'était **rien moins qu**'un pacte avec l'esprit (*Ph. de Ségur, R. des D. M.*, 15 mai 1903). — Ces événements **ne** sont **rien moins que** l'indice d'une révolution qui va éclater (P. Leroy-Beaulieu; *l'Européen*).

Trouver tous ces exemples mauvais avec Petit de Julleville, ce serait dire que nos meilleurs écrivains ne savent plus écrire.

Voici encore des exemples tout récents à ajouter à ceux qui précèdent:

Il **ne** s'agit là de **rien moins que** de creuser un tunnel sous le déroit de Behring, pour donner passage à un chemin de fer (*Ind. Belge*, 29 juillet 1906). — Le président du Conseil (de Hongrie) a fait un discours qui **ne** tend à **rien moins qu**'à affirmer la pleine et entière autonomie économique de la Hongrie (sens positif; *Ind. Belge* du 31 mai 1906). — Il **ne** s'agissait de **rien moins que** de faire accepter pour épouse au duc de Chartres une princesse qui ne lui convenait pas (la fille de Mme de Montespan; Revue bleue: *Mariage de Prince*). C'est là une politique indigne qui **ne** tend à **rien moins qu**'à attiser la haine de races qui peut exister entre blancs et jaunes (*Indép. Belge*, 7 déc. 1906). Ces informations **ne** tendent à **rien moins qu**'à représenter un conflit américano-japonais comme inévitable dans un avenir immédiat (*Id.*, 29 déc. 1906).

Les exemples suivants ont un sens négatif:

La conquête de ce grand pays (contexte) **n**'est **rien moins que** facile (*Rev. hebd.*, 7 déc. 1901). — *Les raisons que donne l'auteur ne sont pas assez probantes* (contexte); sa thèse, selon nous, **n**'est **rien moins que** convaincante (*Rev. de l'Inst. pub. en Belgique*, 4e livraison, 1897). — En partant, nous **n**'étions **rien moins que** sûrs du succès de notre entreprise, *tant elle était difficile* (*Rev. hebdomadaire*). — *On ne peut rien reprocher à ce jeune homme*, sa conduite **n**'est **rien moins que** répréhensible (elle n'est pas répréhensible).

Avec l'Académie française, qui est (1878), ou était ici dans la bonne doctrine (1835), changeons le contexte, ces phrases auront un sens tout opposé:

La conquête de cet îlot **n'**était **rien moins que facile** pour l'Angleterre (la conquête était facile). — *Les raisons que nous donne l'auteur sont excellentes*, sa thèse, selon nous, **n'**est **rien moins que** convaincante (elle est convaincante). — *Sa conduite indigne* **n'**est **rien moins que** révoltante (elle est révoltante). — *Cette politique néfaste* **ne** tend à **rien moins qu'**à déconsidérer la Républiqne (Ind. Belge, 14 avril 1906, *le Vénézuela et la politique de son Président*). — *Cette sage politique* **ne** tend à **rien moins qu'**à rapprocher ces deux nations si longtemps divisées (sens positif).

6) Feu Petit de Julleville trouvait une faute dans Montchrestien disant à propos de David, déplorant, sincèrement ou non, son adultère:

J'ay peché contre toy (Dieu), ma faute criminelle **ne** mérite **rien moins que** la mort éternelle (*David*, tragédie, V, 1).

Montchrestien eût dû dire, selon Petit de Julleville, *rien* **de** *moins que* la mort éternelle, dont le sens serait *affirmatif*, tandis que *ne rien moins que* ne peut avoir, selon lui, qu'un sens *négatif*, comme dans les vers suivants, également de Montchrestien:

(Ils) viendront exterminer cette race fidelle (les Juifs), qui **ne** merite, Ciel, **rien moins que** le trepas (*Aman*, tragédie, III).

Et Petit de Julleville fait encore erreur en voyant **ne rien de moins que,** dans:

Ne songeant **de rien moins qu'**à sortir aujourd'hui (Montchrestien *Hector*, IV).

De dépend ici de *songer* et n'a rien à voir avec *rien moins;* on trouve souvent chez les écrivains du XVIIe siècle *songer de* à côté de *songer à*. On dirait, en effet (langue actuelle):

Ne songeant **à rien moins qu'**à sortir aujourd'hui, dont le sens positif devient clair par les vers qui suivent.

Répétons donc ici avec M. Stapfer: „L'usage, non la raison, a autorité sur les langues". — „Obligeons les grammairiens, dit quelque part M. F. Brunetière, à se contenir dans leur rôle de *greffiers* de l'usage, et maintenons aux seuls écrivains un droit qui n'appartient qu'à eux sur *„l'évolution de la langue*". — Bossuet avait déjà dit avant eux: „L'usage est le grand maître des langues".

Dans l'article qu'il a publié dans le „Temps", en août 1905, M. Stapfer nous dit „qu'aussi longtemps que le célèbre critique Scherer avait eu la direction de ce qui s'imprimait au Journal, il avait exigé de tous les employés de donner toujours la valeur *négative* à *ne rien moins que* (ce que le *Temps* ne faisait pas

auparavant) et la valeur *affirmative* à *ne rien* **de** *moins que,* mais qu'aussitôt après le départ de Scherer (1879) collaborateurs et employés *étaient retournés à leur vomissement*" *). On s'est sans doute persuadé que le remède proposé était de nulle valeur; personne, de l'avis de M. Stapfer lui-même, ou presque personne, ne pense à s'en servir, les collaborateurs du *Temps* comme tous ceux qui parlent ou écrivent.

Signes orthographiques.

Dans la vieille langue on n'avait d'autres signes orthographiques que pour distinguer les syllabes ou pour abréger les mots. Dans le premier cas, pour montrer qu'un mot comme *ha-i-ne,* devenu *haine* par contraction (cf. **haïr,** je **hais**), avait trois syllabes, on surmontait l'*a* d'un petit trait droit, mais oblique, ressemblant assez à notre accent aigu. Plus tard (le tréma n'étant pas encore connu) ce fut *h* que l'on intercala dans quelques mots pour séparer les syllabes:

Trair (lisez *traïr*) devint tra-**h**-ir (**trahir;** *tradire* pour tradere, *d* tombé entre voyelles), **envair** (enva-ir), **envahir** (*invadire* pour invadere), *caier* (ca-ier), **cahier** (quaternum; quatre feuilles); **deors** (de-ors = *de-foris, *f* tombé entre voyelles), **dehors** (d'où *hors* remplaçant l'ancien mot *fors:* tout est perdu **fors** l'honneur), * *Traditor* (*i* long), pour *trœditor* (*i* bref), avait donné aussi **traitre** (tra-itre), devenu *trahitre* et *trahistre* (*s* non prononcé, mais indiquant que *i* était long; cf. *throsne,* thronus, devenu **trône, o** long, etc.), devenu **traître** (traditor) par contraction.

Pour abréger les mots on avait le même signe oblique, *petit* pour marquer l'omission d'une ou de deux lettres, *plus long* pour une omission évaluée sans doute comme plus importante. Ainsi dans le *Voyage de Charlemagne à Jérusalem* (XI[e] siècle), je trouve le petit trait, que nous remplacerions aujourd'hui par une *apostrophe,* après *q,* mis pour qui; le trait plus grand ou le point et virgule après *q* remplaçant *que.*

Dans le *Voyage* (double texte; édition Koschwitch) le mot *est* (page gauche) est toujours représenté par ~ , *n'est* par **nest** (*ne* élidé et *n* agglutiné ou soudé au verbe); la conjonction *et*

*) Expression tirée des *Proverbes de Salomon,* XXVI, 11: Sicut canis, *qui revertitur ad vomitum suum,* sic imprudens, qui iterat stultitiam suam. Cette expression s'emploie pour signifier: retomber dans le péché, dans l'erreur, mais c'est en abuser étrangement que de l'appliquer ici à nos écrivains.

est représentée par un signe ressemblant à un crochet (7) ou à un *sept* (7) mal fait.

Nous trouvons encore aujourd'hui *ne* (élidé en **n**) aggluttiné comme dans la vieille langue qui ne connaissait pas l'apostrophe, et, par conséquent ne pouvait l'employer, dans:

Naguère ou *naguères* (*s* finale caractéristique de plusieurs adverbes) = n'a guère (sous entendu *de temps;* n'a **guère** de temps signifierait: il n'y a pas **beaucoup** de temps); *nennil* = non illi (avec la signification *non illud*, pas cela), donnant *nenil* (nen il), où *nen* était nasal, devenu *nennil* (deux *n* pour mieux marquer le son nasal), **nenni** (*l* tombé et le mot se prononce **na-ni**). *Non* est soudé dans *nonchalant, -lance; nonpareil,* — dans les autres composés il n'est joint au substantif que par un tiret: *non-payement, non-valeur,* etc.

Ce n'est que dans le courant du XVIe siècle que certains imprimeurs commencèrent à employer les accents dont nous nous servons aujourd'hui. Ces accents furent empruntés du grec; mais avec une valeur tout autre. „En grec les accents servent à marquer la *tension de la voix* sur la syllabe accentuée; en français ils n'indiquent que la différence de prononciation que peut prendre une même lettre: *a*, à (*a* ouvert), *â* (fermé), *e,* é, è, ê; *i*, î; *o*, ô; *u*, û". — voir Littré.

Accent aigu et remarques sur les accents.

L'accent *aigu* se met sur l'*e* à son *fermé* finissant une syllabe non suivie de *d,* de *r* ou de *z* final (l'accent se conserve naturellement au pluriel des mots terminés par *é*):

Bonté, pré-sence; *né,* pl. **nés,** *bontés* (pl.); mais *pied, lécher, léger, chez, lez* (= près; *latus,* côté; donc *lez* = à côté), *nez, rez* - de - chaussée; un *lé,* (latus, *large*), des **lés**; Plessis - **lez** - Tours, etc.

Le XVIe siècle ne se servait de l'accent aigu que pour distinguer l'*e* final *fermé,* et l'on peut en dire presque autant, sinon de tout le XVIIe siècle, au moins de sa première moitié. Nous verrons, par le *Télémaque* de Fénelon (édition de 1712) et par *l'Émile* de Rousseau (1762), que l'emploi des accents, tel qu'il se fait aujourd'hui, ne s'est à peu près bien réglé que dans le dernier quart du XVIIIe siècle (aujourd'hui encore l'emploi des accents est loin d'être à l'abri de tout reproche).

Le XVIe siècle, dès que les accents furent connus (vers 1530), écrivait: *severité, verité, evité; moderé, tenacité* (aujourd'hui ténacité à côté de **tenace**). Dans le Télémaque (1712) je trouve:

pere, mere (parfois, mais rarement: *pére,* tu *és,* vous *étes, fidéle, celébre*), *moderer, Telemaque,* etc.*) L'accent grave n'est venu qu'assez tard, conseillé par P. Corneille, qui aurait voulu amener une distinction entre les trois *e* que l'on trouvait dans **aspres** (pl.: *âpres*), **après** (prép.), verité, procès, excès, succès, écrits avant lui: *aprés, procés, excés,* etc. Dans le *Conte du Tonneau* (1741), en plein XVIII[e] siècle, je trouve encore *benevole, obscene, obscenité,* etc., l'accent aigu sur *régle, troisiéme, quatriéme,* etc., l'accent grave sur *ètage*, l'accent circonflexe sur *emblême, système, vìte,* aucun accent sur *ame, grace, infame* (quoique l'*a* y fût long comme aujourd'hui), l'accent sur *assûrer* comme sur *sùr* (securus, *seür, seur,* prononcé *sûr*), *c* latin tombé devant *u*, contraction acceptée par l'Académie française en 1740 comme dans les autres mots contractés. Dans *l'Émile* de Rousseau (1762), je trouve encore *pere, mere, frere, espece, guere, hygiene, quatrieme, ame, grace,* les *premieres* pleurs (remarquons ce féminin; les *longues* pleurs); *coutume, toujours, plutôt,* la *plupart* mais chez presque tous les autres écrivains (*s* remplacé par le circonflexe): *coûtume, coûture, toûjours, plùtôt, la plùpart* (une fois aussi *plùpart* chez Jean-Jacques), un *interprete,* on *sevre* les enfants, *college, lumiere;* j'ai *lù, vù, reçù,* etc., comme chez Montesquieu, qui écrit au féminin *lùë, vùë, reçùë,* etc. Même chose, pour ces participes, dans le *Conte du Tonneau* et dans les *Sermons du Pere* (sic) de Segaud, *jesuite* (1752), où l'on trouve constamment aussi: *ame, grace,* sans l'accent circonflexe qui ne date sur l'*a*, dans ces mots, que depuis 1798.

Sommes-nous devenus beaucoup plus logiqnes dans le courant du XIX[e] siècle? Nous écrivons encore év-é-nement, mais av-è-nement; **rè**-glement, **ré**-glementaire; **re**-ligieux, ir-**ré**-ligieux, re-**cé**-ler, re-**ce**-leur, dé-**ce**-ler; **te**-nace, **té**-nacité, **brevet, breveté** en prononçant ordinairement *brévet, bréveté; revision,* que beaucoup prononcent et écrivent *révision.* En 1835, l'Académie écrivait irrésol-**u**-ment, mais résol-**û**-ment; en 1878, elle a fait disparaître l'accent sur *u*, écrivant les deux mots de

*) Au pluriel, dans les mots (substantifs, adjectifs, participes), *z* remplaçait l'*s* final et l'accent aigu du singulier disparaissait: des hommes ai**m**ez, esti**m**ez, ze**l**ez, les ve**r**itez, bo**n**tez, etc. On trouve encore cette graphie dans les œuvres de Montesquieu; Voltaire écrivait: *estimés, aimés, bontés, zélés,* etc. — ***Rez*** (de *rasus,* ras) de chaussée = au ras (au *niveau*) de la chaussée.

la même manière. En 1835, elle donnait éter**nu**ment, depuis 1878 elle nous laisse le choix entre *éternuement* et *éternûment.* En 1835, elle écrivait *gaîne, faîne;* en 1878, elle a fait disparaître l'accent dans g**a**i**ne**, en le laissant dans f**a**î**ne**, qui n'avait cependant l'accent que par analogie avec gaîne (vagina, où *i* est long, donnait *gaïne,* devenu *gaîne,* puis gai**n**e; fagina (*i* bref) donne f**a**i**ne** (et non faïne, ni faîne). A *gaïne*, devenu gaîne (gaine) comparons *haïne* [*ha(t)in*a*], h**a**i**ne**, qui ne s'est jamais écrit haîne (tout cela est illogique). En 1835, l'Académie écrivait *goëland,* goëlette; en 1878, elle donne *goéland, goélette.* En 1835, nos Immortels emmaillo-tt-aient les enfants et les démaillo-**t**-aient; depuis 1878, ils les emmaillo-**t**-ent et les démaillo-**t**-ent. En 1835, l'Académie écrivait f-è-ve, mais f-**é**-verole, depuis 1878, f-è-ve, f-è-verole; en 1835, r-è-gle, mais r-**é**-glement, aujourd-hui *règle, règlement,* mais *réglément* (adverbe), *réglémentaire;* en 1835*), compl-**é**-tement (substantif et adverbe); en 1878, *complètement* (subst. et adv.). Vers les années 1875—1877 les Revues grammaticales nous promettaient que l'Académie simplifierait en partie l'orthographe en faisant disparaître l'*h* après le *t* dans tous les mots ayant deux *h* se suivant de près, et nous aurions eu *rhytme* comme *rhétorique*, *rhume***). L'Académie a préféré agir ici au petit bonheur — elle est coutumière du fait — en écrivant *rythme* (1878), mais faisant disparaître l'*h* après le **t** dans tous les autres mots ayant d'abord *phth*: *diphthongue*, **diphtongue,** *diphthérie*, **diphtérie,** etc. Vers les années 1875—77 on se berçait de l'espoir d'arriver bientôt à une orthographe plus simple, plus rationnelle, aussi la déception a-t-elle été grande lorsqu'on a vu que dans leur édition de 1878 nos 40 Immortels n'avaient accepté que quelques change-

*) Le Dict. général donne compl-**è**-tement (adv.), compl-é-tement (subst.), en ajoutant que quelques-uns seulement écrivent compl-è-tement (subst.). Le Dict. ignore ici que nous avons une Académie, seule maîtresse de fixer l'orthographe.

) Comptant sur ces promesses, j'ai écrit dans ma grammaire de 1878, imprimée dans les derniers mois de 1877, *rhytme,* que j'ai du corriger dans l'abrégé de 1881 (par **rythme). Je trouve encore la vieille graphie *rhythme* dans *l'Histoire élémentaire de la littérature fr.* de J. Fleury (p. 15 et ailleurs, édition de 1898). Il n'est pas le seul qui soit resté, en écrivant, à l'édition de 1835, on en trouve après lui qui la regardent encore comme la dernière qui ait été publiée.

ments insignifiants, et ceux qui demandent une orthographe plus logique ne seront pas moins déçus en recevant, vers 1920, la future édition du dictionnaire. Il suffit, pour en juger, de lire le rapport fait par M. Emile Faguet au nom de ses collègues de l'Académie en réponse aux réformes proposées par la Commission instituée par le Ministère de l'Instruction publique (France). Il n'y a à compter ni sur les Quarante ni sur les écrivains, aveuglément soumis à l'orthographe dite *officielle*, qui est celle du dictionnaire de l'Académie.

Accent grave.

L'accent *grave* se met sur les *e* dans les syllabes ouvertes non suivies de deux consonnes:

Pè-re, mè-re, frère, fève, orfèvre; je pèle, mais j'app-e-lle, j'achète, mais je j-e-tte; *espèce*, mais expr-e-sse, ac-cès, décès, pro-cès, mais *ces*, *des* (dès, prép.), *les*, *mes*, *tes*, *ses*. — Nous écrivons *crème*, J. J. Rousseau écrivait *crême*, ce que nous trouvons encore dans quelques grammaires en retard. Nous avons *problème*, *système*, etc. (*e* long en grec et en latin), mais *extrême*, *suprême* (*e* long en latin). *Dilemme*, *gemme*, *lemme* ont conservé, du grec et du latin, la prononciation *dilèm'*, *gèm'*, *lèm'*, mais *femme* (femina) se prononce *fame*; tout cela est pour le mieux dans la meilleure des orthographes possibles.

Remarque. *Gemme*, d'abord écrit *geme* (la vieille langue n'admettait que bien rarement les consonnes doubles), s'est cependant longtemps prononcé et même écrit *jamme* (*a* nasal). De même *fem(i)na* (fem'na), qui avait d'abord donné *feme* (*i* atone tombé, ainsi que *n* *)) dans le groupe *mn*), est devenu *fame* (*e* monté dans l'échelle des sons, et *a* devenu nasal). Pour mieux marquer la nasalité on redoubla la consonne dans

*) Pour la chute de l'*n* dans le groupe *mn*, comparons: *hom'nem* (hominem), **home,** devenu **homme** (*on* anciennement nasal comme dans *bonne*, primitivement bone = bonam), *dom'na* (domina), **dame** (*a* non expliqué); *damnare*, daner, devenu inutilement **damner**, mais encore prononcé dâner et non *dam-ner; germ(i)nare*, germer; *lum(i)naria*, lumière (**luminaire,** forme savante; *sem(i)nare*, semer; *an(i)ma*, an-e-me (*e* médial non prononcé), anme, ame, **âme** (1798); * *carm(i)na* (carmen), charme (masculin sous l'influence de carmen, neutre).

La chute de la voyelle *atone* rendait longue la voyelle précédente: *as'nus* (asinus), asne, **âne** (depuis le XII[e] siècle l'*s* médial ne s'est plus prononcé dans les mots); *an'ma* (anima), **ame,** qui n'avait aucun besoin d'avoir l'accent sur *a* pour que la voyelle fût longue. *Damner*, venu après *daner*, s'est longtemps prononcé *dam*-ner (*a* nasal), se prononce maintenant d*â*-ner (*a* fermé, tandis que

les mots où la syllabe avait un son nasal, mais, au lieu de *famme* on écrivit *femme* en reprenant l'*e* de f-e-mina (*em* nasal confondu de bonne heure dans la prononciation avec *am, an*).

L'accent grave date de 1531. Il s'employa d'abord pour distinguer l'*e* muet de l'*e* fermé: *aimeè, tablè, gueré, guerrè,* etc., et pour distinguer les mots *la,* là; *ça,* çà; *ou,* où; *des,* dès; *ja* (terme de charretier) de *ja* (d'où: déjà); *a,* à. L'accent grave servit ensuite à marquer l'*e* ouvert: le *fèr,* l'*enfèr,* l'*hivèr,* le *cièl, fèrmeté, vèrdure,* etc. Dans le *Télémaque* de Fénelon on ne trouve pas encore (1712) l'accent grave dans *aimerent, chanterent,* etc., *lumiere, Crete, derniere,* etc., et l'on peut en dire autant de *l'Émile* de Rousseau (1762).

Accent circonflexe.

L'accent circonflexe indique la suppression d'une voyelle ou d'une consonne:

Gaieté, gaîté; *remerciement,* remercîment; *dévouement,* dévoûment; *éternuement,* éternûment; *rester,* arrêter; *asne* [as(ĭ)nus], âne; *coste* (costa), côte (d'où *côté,* etc., mais **coteau**); *sûr* (securus, seür, seur (lisez sur), **sûr** (contraction), d'où *sûreté,* mais ass-**u**-rer, etc.

Plus tard l'accent a été mis sur beaucoup de mots pour indiquer à tous que la voyelle était longue (l'accent n'est donc là, en réalité, que pour les yeux):

Pallidus, pale, **pasle** (*s,* non prononcé, indiquait que l'*a* se prononçait *long*), pâle; *thronus,* throne, throsne (*o* devenu long), trône. — Dans les mots *grâce, infâme, âme,* l'accent ne date que de 1798, mais l'*a* y était long avant cette époque*). — *Extremus,* extreme, extresme, extrême; supremus, supreme,

---

a est ouvert dans *condamner* (con-da-ner). — Dans le latin *pati* l'*a* est bref, et cependant nous écrivons pâ-tir (mais com-**pa**-tir); nous écrivons il **plaît** (placet), mais il **tait** (tacet).

Aujourd'hui que l'on ne prononce plus ni *dam*-ner, ni *femme* (*em* nasal), il faudrait retourner à l'ancienne graphie ***daner*** ou ***dâner, fame.***

*) Le XVIIIe siècle ne s'occupant pas plus que le XVIIe de l'histoire de notre langue, on n'a certainement pas pensé à remonter à *anme* (anima) pour arriver à **âme**; on a voulu tout simplement mieux indiquer, par l'accent, que l'*a* était long, et il doit en avoir été de même pour *grâce* et pour *infâme.* — Les mots sans accent: ***axiome, idiome, arome, tome (atome), zone,*** ont l'*o* long tout aussi bien que les mots ayant l'accent: *Côme,* il *chôme,* le *dôme,* ***Brantôme, fantôme, symptôme.***

Pourquoi, dit Littré, l'Académie met-elle un accent sur *cône, dôme,* et non sur *arome, zone,* etc., la prononciation de l'*o* étant la même dans ces mots?

supresme, suprême; *rot(u)lus*, rotle, rolle (*t* assimilé) rosle, rôle; *polus*, pole, devenu pôle, etc.

L'*a* est bref dans le latin *pati* (souffrir) et cependant nous avons *pâtir**), à côté de *compatir*. Rabelais (1495—1553) écrivait *patir* et Brantôme (1540—1614) *compàtir*. — Dans *passion*, sans qu'aucun accent nous l'indique, l'*a* est fermé, mais il est ouvert dans *patient*, *passible*, *-sif* (même racine); l'*a* est fermé dans *tasse* comme dans *châsse*, ouvert dans *chasse*. — La terminaison *ême* dans extr-*ême*, supr-*ême* se prononce comme *ème* dans probl-*ème*, syst-*ème*. Littré nous dit qu'il serait même préférable, d'écrire *extrème*, *suprème*, où l'accent grave se remplacerait mieux par l'accent aigu que l'accent circonflexe dans ex-**tré**-mité, su-**pré**-matie (cf. probl-è-me, probl-é-matique; syst-è-me, syst-é-matique). L'accent circonflexe ne rend pas l'*o* long dans *hôpital*, et la voyelle n'est guère longue dans *cô-té* (cf. coteau), *rô*-tir, ai-*mâ*-mes, ai-*mâ*-tes, ai-*mât*, fi-*nî*-mes, fi-*nî*-tes, fi-*nît*; re-*çû*-mes, re-*çû*-tes, re-*çût*, etc., etc (nos philologues demandent même que l'accent disparaisse dans tous ces derniers mots). La voyelle se prononce généralement brève dans: a-**rê**-te, ar-**rê**-te, **ê**-tes, il **dî**-ne, é-**pî**-tre, **gî**-te, **bû**-che, **flû**-te, *croû*-te, *voû*-te, *hô*-tel, quoique les grammaires donnent encore la voyelle comme longue dans ces derniers mots*).

L'Académie française n'a pas de règle pour l'emploi de l'accent circonflexe dans les dérivés, tout se fait encore ici au petit bonheur. Elle écrit bât, b*â*tard, bâtardise**); *fraîche*, ra-fr*aî*-chir, etc., g*oî*tre, goîtreux, *théâtre*, thé-â-tral; cr*oû*te, -telette, -teux, -tier, -ton; *châsse*, -sis, enchâsser; *crête*, crêté; *pâle*, pâlir, -leur, mais s*ûr*, as-**su**-rer, etc.; *cône*, conique, *diplôme*, diplomatique, *drôle*, drolatique, *âcre*, acrimonie, -nieux; *grâce*, gracieux, etc.***); *infâme*, infamie, diffamer; *jeûner*, déjeuner; *pôle*, polaire, *môle*, molécule; *côte*, côté, côtelette, côtoyer, mais **coteau**; *latrie*, mais idolâtrie, iconolâtrie; je crûs (croître), que je crusse (croître) comme **crusse** (croire), *dû*, mais due, indu, indue; **mû** (mouvoir), mais *mue*, ému, promu; *boîte*, mais boiter, boiteux; *fût*, mais futaie, -taille, -té. On écrit *crû* (participe de croître) mais le cru, la crue (participes devenus substantifs). Nous avons l'accent dans *voûte* (* voluta, vol'ta, volte, voute, voûte), mais non dans *absoute* (* absoluta); l'accent est resté dans *flûte* (vieux fr. fleüte), mais est tombé dans chute (vieux fr. cheüte). Nous n'avons pas l'accent dans **chas**, mais

*) L'Académie, en 1694 (1ère édit. du Dict.), écrivait **patir** (sans accent) comme *compatir*.

**) A *bâtard*, comparer l'ang. *bancard*, engendré sur un *banc;* comparer aussi *paillard*. Voir Littré ou le Dict. Général.

***) En 1835, l'Académie écrivait *gaîne*, *gaînier*, mais *dégaîner*, *dégaîne;* en 1878, elle écrit ces mots sans accent.

il est nécessaire dans les dérivés *châsse**), *châssis*, *enchâsser*, *-sure* (capsa donne *chasse*, et non châsse); *chaton* (tête de bague), qui vient de l'ancien *haut* all. *chaste*, (all. moderne *kasten*) a perdu l'accent qu'il devrait avoir (le mot se confondant ainsi avec **chaton,** petit *chat*.). L'anglais *toast* (rôtie), *to toast* (griller, faire rôtir, porter un *toast*, toste) donnent en français *toste*, *toster* ou *toast*, *toaster* (même prononciation), tandis que la contraction devrait nous faire écrire *tôste*, *tôster*, ce qui nous rapprocherait de la prononciation anglaise et de celle de Chateaubriand, qui écrivait toujours dans ses lettres *toast*, *toaster*.

Il n'y a pas d'accent sur *racler*, que l'on rapporte à *rasiculare* (ras'culare), mais on écrit *râteau* de la même famille, et dans *racler* l'*a* est fermé (*râcler*). Le latin aurait dû donner *rascler*, mais dès les plus anciens textes le mot s'écrivait déjà sans *s*. Quelques-uns, conformément à la prononciation, écrivent *râcler*, mais ce n'est pas académique et ne l'a jamais été. Quelques-uns écrivent *chûte* qui, logiquement, a autant de droit à l'accent que *flûte* (voir qnelques lignes plus haut).

A la fin du XVII[e] siècle, et même dans les trois premiers quarts du 18[e], on trouve encore l'accent circonflexe au passé défini dans: il *pût* (pouvoir) il *reçût*, ils *pûrent*, *reçûrent*, il *sçût* (maintenant sut) ils *sçûrent* (surent). etc., etc. On peut dire que c'est Voltaire (Montesquieu a encore l'ancienne orthographe) qui, pour les accents, a amené l'orthographe actuelle. Montesquieu écrivait encore *sçavoir*, *sçû*, *vû*, *reçû*, Voltaire *savoir*, *su*, *vu*, *reçu*, etc. Pascal, dans ses *Pensées*, écrit: il *fût*, *connû*, *fallû* et *falû*, comme *vû*, *pû*, *reçû*, etc.

L'accent circonflexe a disparu à la fin du XVIII[e] siècle dans beaucoup de mots; sur quelques autres, déjà dans le courant du XVII[e]:

Lasdre (Lazarus), lâdre, **la**dre; *ostage* (*obsidaticum, influence de **hospitaticum*), ôtage, ot**a**ge; c**ô**te, mais coteau; *coustume*, coûtume, **coutume**; *cousture*, coûture, co**u**ture; tousjours (XVI[e] siècle), toûjours, to**u**jours; *plustost*, plûtôt, pl**u**tôt; *vaslet* (varlet), valet (pour vassalet); *jouste*, joûte, jo**u**te (juxta, auprès), d'où jouster, joûter, jo**u**ter, ajouster, ajoûter, aj**o**uter; *mousle* (*muscula), moûle, la moûle, la mo**u**le; mousche (musca), mo**u**che; *risposte* (ital. risposta), ri**p**oste;

*) C'est certainement pour distinguer *chasse* et châsse que ce dernier mot a l'accent sur *a*, mais le contexte permettrait-il jamais de les confondre? C'est aussi soi-disant pour éviter une confusion, que nous avons *du* et *dû*, *la* et là, *des*, dès, *ou*, où, *a* et à (tous ces accents de distinction devraient disparaître).

rispaille (origine inconnue), ri**pa**ille; *rusche* (mot celtique: *rusca*) est devenu *rouche*, puis ruche; *piestre* (pedester), piètre; *lousche* (luscus), lo**u**che; *sestier* (sextarius), setier; *restif* (restare, rester), ré**t**if; *cousdre* (*cosere, cousuere), co**u**dre; *oustarde* (avis tarda), o**u**tarde; *ostruche*, *austruche* (avis-struthio), **autruche**; *Österreich*, Austriche, **Autriche**; *ministerium* (*min'sterium), mestier, **métier** (*n* tombe devant *s* dans le latin populaire), *monasterium* (*mon'sterium, *mo'sterium), mostier, moustier, moûtier, **moutier**; *studere*, estudier, é**tu**dier; *stabilire*, establir, **établir**; *spatha*, espee, é**pé**e; *spath(u)la*, espalle, espaule, é**pau**le; *smaragdus* (*smaraldum), esmeralde, esmeraude, **émeraude**; *sic(e)ra*, sisdre, cisdre, ci**d**re; all. *Spierling*, esperlenc, éperlenc, ép**erl**an; all. *Sporn* (ancien h^t^ all. *sporon*), esperon, ép**eron**; **boscum* (bas-latin), b**o**is, d'où bosquet, b**ou**quet, bo**c**age; h^t^ all. *Sparvari* (*Sperber*), esparvier, espervier, épe**r**vier, etc., etc.

Pacage (*pasc(u)aticum, de *pascuum*) s'écrivait autrefois *pascage* ou pasquage; *panais*, devenu masculin, a remplacé le féminin *pasnaie* (de *pastinaca*), et il en est de même de *pasnage* (*pastionaticum, formé sur *pastionem*; *pasci*, paître), devenu **panage**; etc., etc.

Que de mots dont les amis de l'orthographe *étymologique* auraient à changer la graphie s'ils se mettaient d'accord avec leurs principes! Voir plus loin les *adverbes de manière*.

C'est Étienne Dolet (1509—1546) qui, le premier, a employé l'accent circonflexe en 1540. Pierron s'en servit (1555) pour marquer la longueur d'une voyelle ou d'une syllabe. Dans le dernier cas, l'accent surmontait plusieurs lettres: *ai*-se, bourg-*eoi*-sie, etc.*) Poisson, en 1609, mit l'accent circonflexe sur le *t* précédé d'une *s* non prononcée: bas-**t**-on, tos-**t**, fores-**t****). C'est Godard (1564—1630), en 1618, qui inaugura enfin l'usage moderne en remplaçant par l'accent sur la voyelle précédente l'*s* amuïe: b-**â**-ton, b-**â**-tir, for-**ê**-t, t-**ê**-te; t-**ô**-t (tostum, d'où viennent *toste*, *toster*; ang. **toast**, to *toast*, qui ont rendu ces mots au français d'où ils avaient disparu). Cette manière d'écrire (*bâton*, *tête*, etc.) fut acceptée par l'Académie française en 1740 dans presque tous les mots ayant l'accent circonflexe par suite d'une voyelle ou d'une consonne disparue: gai-**e**-té, gaîté; fene-**s**-tre, fenêtre; etc. etc.

Cédille.

La *cédille* (esp. *cedilla*, *zedilla*, diminutifs de *ceda*, *zeda*), se met sous le *c* devant se prononcer comme **s** sourd (*s* russe) devant *a*, *o*, *u*: commen-**ç**-a, commen-**ç**-ons, re-**ç**-u. Le XVIe

---

*) Accent assez grand, surmontant *ai*, *eoi*.

**) Accent circonflexe au-dessus du *t* dans ces mots.

siècle l'appelait le *c* à queue (*c* caudatum), l'usage de la cédille fut long à s'établir. Avant son emploi *leçon* s'écrivait *leczon* ou *lecon*, mais avec deux *s* au dessus du *c*, d'où l'anglais a fait le-ss-on en négligeant le *c* (lectionem), ou l'on écrivait *recevoil*, *commencea*, *receu* (prononcé **reçu**), *cza* (ça); de cette graphie il nous reste *douceâtre*, qui devrait s'écrire dou-ç-âtre (douçâtre). Au lieu de *maçon* on écrivait *masson*, orthographe que l'on trouve dans les *Pensées* de Pascal (cf. l'ang. *lesson* = leçon).

Tréma.

Le *tréma* se met sur les voyelles *e*, *i*, *u*: *Israël*, *Moïse*, *Saül*, *Noël*, *haïr*, *naïf*. On écrit *ïambe*, où le tréma est inutile depuis que le mot ne peut plus se lire **jambe**; inutile aussi dans *Noel*, que personne ne penserait jamais à prononcer *Nœl*); *aiguë*, pour distinguer le mot de *aigue* (aqua) dans **aigue**-marine (pierre précieuse; émeraude d'un vert *d'eau de mer*; ang. *sea-water-green* colour), *ciguë*, *contiguë*; *Staël* (prononcé *stâl*: Mme de Staël), *faïence*, *glaïeul*, *aïeul*, *ouïr*, Saint-*Saëns* (= *Sanss*), *Maëstricht* (= Mastricht). *Poëme*, *poëte* (1835) s'écrivent *poème*, *poète* depuis 1878; *goëland* (1835), *goëlette* (1835), *goéland*, *-lette* (1878). Depuis 1901, dans les mots précédents finissant par *ue* l'Académie française permet la double graphie *aiguë* ou aigüe, *ciguë* ou cigüe; etc. Dans Fénelon (Télémaque) je trouve: les *nuës*, *joüet*, *epanouïe*, et c'est ainsi qu'écrit encore Montesquieu. Dans nos grammaires et manuels en retard je trouve: nous *suïons*, vous *suïez* (suer), nous *louïons*, v. *louïez* (louer), que nous *suïons*, etc., que n. *louïons*, etc.; n. *arguïons*, vous *arguïez*, en donnant illogiquement *arguer* (sans tréma), qui se confond alors avec *arguer* (prononcé *arghé*). On ne met le tréma dans *arguer* que devant *e* muet (j'argu-ë, j'argu-ë-rai, -rais, etc., que *j'arguë*, etc., chose bien inutile (comme tous les accents de distinction), puisqu'à tous les autres temps et aux autres personnes on laisse partout, quant à la graphie, se confondre *arguer* (ar-**gu**-er) et *arguer* (ar-gher). Depuis 1878 les verbes finissant par *ouer*, *uer* ne prennent plus nulle part le tréma, on écrit: nous *louions* (louer), vous *suiez* (suer), etc., mais beaucoup de livres en sont encore à l'édition de 1835, qu'ils nous donnent comme la plus récente.

Le XVIIIe siècle, jusque chez Montesquieu, écrivait: la *nuë*, la *vûë*, une somme *dûë*, la *jouë*, il *jouë*, il *louë*, etc.

Apostrophe.

L'apostrophe indique la suppression d'une des voyelles *a* et *e* (l'*i* ne s'élide que devant *il*, *ils*):

L'enfant (pour **le** enfant), l'histoire (**la** histoire), l'âme (**la** âme), s'il vient (**si** il vient), s'ils viennent.

L'article est resté agglutiné (comme soudé) au substantif dans plusieurs noms *propres* ou *communs;* dans deux ou trois mots il s'y est même agglutiné assez tard:

Lille (ville de France) est encore écrit *l'Isle* par Villon (XVe siècle), *Lorient* (ville) s'écrivait encore *l'Orient* au XVIIIe siècle.

Comme noms *propres*, dans lesquels l'article est agglutiné, contentons-nous de citer:

Lallemand, Langlais, Loiseau, Lebrun, Lenoir, Lesage, écrit plus souvent *Le Sage*, Leroux, Leblanc, Lacaille, Lacroix, Ladvocat, Lemercier, Lebègue, etc. — *Lafontaine*, vieille graphie de *La Fontaine*.

Comme noms *communs*, citons:

Lierre = l'ierre *(hed(e)ra)*, iedre, ierre, *d* assimilé, *l'ierre*, écrit anciennement **lierre**, l'apostrophe n'étant pas encore connue; dans **le** lierre il y a donc deux fois l'article: **le** lierre = **le** l'ierre); **luette** = **la** uette (*uvetta*, petit grain de *raisin*, par *comparaison*), **loriot** = **le** oriot (l'oiseau aux plumes couleur *d'or*), **lendit** = **le** endit (indictum; jour *fixé* comme foire, congé), **la**ndier (ancien grand chenet) = le andier; *lingot* = **le** ingot (mot anglais); *lors* = illa hora, avec l'*s* finale caractéristique de plusieurs adverbes*), **al**ors = à l'ors = à cette heure-là; **lorsque** = (à) l'heure que; **lendemain** = le en de main (lat. *mane*, matin), le (jour) en demain; **alentour** = à l'entour (encore écrit comme adverbe en 3 mots = à l'en tour); **alarme** = à la arme, aux armes (dans l'armée = тревога), *alerte* (ital. *all'erta* = ad illum erectum, sous-entendu *locum*, sur un *lieu élevé* pour faire le guet); *amont* (ad montem), *aval* (ad vallem), atour (dame d'—, les *atours* d'une femme), *atout; dorénavant* (*de-hora-in-ab-ante, de cette heure en avant), *désormais* (* de-ex-hora-magis, de cette heure plus (loin dans l'avenir); *dont* (* de-unde); *dinde* (dindon) = de l'Inde; *dans* (de-intus) on disait aussi *en déans***); *davantage**).

---

*) Le passage de *davantage* (ou d avantage) à *d'avantage* et vice versa, se comprend facilement. La vieille langue aurait écrit: Je ne crois pas qu'en prenant cette place vous ayez plus **davantage** (d'avantage), hormis l'honneur, car vous ne recevrez pas **davantage** (plus d'argent qu'auparavant). Et le XVIe siècle, heureux de connaître l'apostrophe, aurait pu écrire: Vous ne recevez point là **d'avantage** (aucun avantage), car vous ne recevez pas **d'avantage** (plus qu'auparavant). — L'abus de l'apostrophe dans quelques mots au XVIe siècle se comprend très bien, elle en montrait la composition.

) On trouve *enz* (intus, à l'intérieur) dans la *Cantilène d'Eulalie:* **Enz enl (dedans en le) fou (feu) la getterent; et *de denz* dans *Aucassin et Nicolette:* Un pel (pieu) aiguisie que cil [(* ec)ce-illi] **de denz** avoient jete (XVI, 25); on

Voici d'anciens exemples qui prouvent que dans l'ancienne langue l'article s'employait déjà devant les mots ainsi soudés (voir Littré):

Li rois out (eut) Besancon tout droit **le** lendemain *(Girart de Ross.*, XIVe siècle). Le roy ne le voulut jusques **au** (= à le) lendemain *(Bibl. des Chartes)*. **Le** lendemain du premier jour de may (Ch. d'Orleans). Estant arrivee à Limoges **le** lendemain (Marg. de Navarre). Netayer les sales et coupper **le** lyarre (lierre; XVe siècle). Dans la toute vieille langue on trouve *edre, eedre, eyre, herre, yeire;* on aura dit ensuite **le** ierre, lierre (soudure et contraction), et plus tard, la soudure ne se comprenant plus: **le** lierre: **le** oriol, loriol, **le** loriol (loriot), etc., etc.

Aux mots qui précèdent ajoutons:

Apulia (l'Apulie), devenu, dans la langue vulgaire avec l'article agglutiné (soudé), puis séparé: *Lapouille*, **La Pouille**; Anatolia, Lanatolie, La Natolie (l'Anatolie forme savante); *Aquitania* (l'Aquitaine, forme savante), *Laguienne* (*q* changé en la consonne douce *g* au milieu du mot), **La Guyenne.**

Dans plusieurs des mots arabes introduits dans le français l'article *al* est aussi uni (soudé) au substantif:

Alambic, alcade, alcali, alchimie, alcool, le coran ou l'alcoran, alcôve; aldébaran (nom d'une des étoiles), algèbre (al + *djebr*, réunion de termes), alguazil (al + wazir = visir), almée (al + *met*, savant); *Koba* (alcôve) signifie: *chambre à coucher.*

— *Davantage,* où *de* élidé était toujours uni (soudé) au substantif, est resté comme *adverbe.* Comme *substantif,* le mot racine, aussi facilement reconnaissable que *enfant* dans **lenfant,** que *histoire* dans *lhistoire* (l'enfant, l'histoire) s'est séparé de la préposition, devenant ainsi *d'avantage.*

Froissard n'a pu écrire que *davantage* ou **d** avantage, en séparant les mots sans apostrophe. Froissard (XIVe siècle, écrivait comme on le faisait avant le XVIe siècle et comme nous écrivons le mot aujourd'hui (Littré se trompe en lui faisant écrire *d'avantage* (adverbe) et *davantage;* — *avantage* date du XIIe siècle):

Se (si) nous fuions, nous sommes perdus **davantage** (*Chroniques*, IV, 78). — Voir le Dict. général.

Au XVIe siècle, d'où date l'emploi de l'apostrophe, on trouve parfois la graphie *d'avantage* pour *l'adverbe*:

Et que peut **d'avantage** un homme de valeur? (Montchrestien, *Hector*, éd. de 1604, p. 24). — C'est comme l'assiegé resiste **d'avantage** (*ibid.*, p. 25),

---

voit ici *de dans* (dedans) en deux mots et *denz* (de + enz) sans apostrophe. — Je vous livrerai cette marchandise **endéans** les trois mois (le mot a vieilli; on le trouve dans Bescherelle, mais Littré et le Dict. général ne le donnent plus).

Je trouve dans Brantôme:

D'avantage (de plus) quel tort tient on à Madame de Nemours (IV, 273). — Il lui en reste encore **d'avantage** (sens de *suffisamment*) tant il estoit oppulant (II, 144).

Je trouve dans le lexique des œuvres de Brantôme (édition des Grands écrivains français, *Introduction,* X, p. 159), cet exemple d'Henri Estienne:

Encore y a-t-il bien **d'avantage** d'hommes qui depravent le langage.

L'apostrophe, nous le répétons, ne date, dans ce mot employé comme substantif précédé de *de,* que du XVIe siècle, le vieux français écrivait *davantage,* subst. (d'avantage) comme *davantage* (adv. = plus).

— Voici au XVIe siècle, *l'endemain,* aujourd'hui *lendemain:*

Luy (Guise) et M. le Prince coucharent ensemble, et **l'endemain** nous allasmes à son lever (Brantôme, IV, 350; la vieille langue eût écrit sans apostrophe: Et *lendemain* nous allasmes etc.).

Mais Brantôme emploie déjà, comme nous le ferions, l'article *le* devant *lenmatin* (= l'enmatin, l'en matin):

Je ne faillis pas de l'entretenir tout un soir à soupper et encore **le lenmatin** (III, 8; note 2).

A cet *enmatin* (**lenmatin** avec l'article agglutiné) comparons *ennuy* (in hodie = in hoc die, en ce jour = *aujourd'hui*), employé par Brantôme:

Nos vefves (veuves) **d'ennuy** (de maintenant, d'aujourd'hui) n'osent porter des pierreries (IX, 638, édition des Grands Ecrivains français).

On trouve aussi dans Brantôme *enderier* (au dernier moment), *endevant* (au devant).

A ces mots comparons encore comme resté de la toute vieille langue (préposition agglutinée en certains mots au substantif):

In *odio,* qui a donné *enoi, enui* (*en* nasal), **ennui** (*n* redoublé pour mieux marquer, disait-on, le son nasal de *en,* confondu de bonne heure, pour le son, avec *an*). — *In-amico* (inimicus), *enemi* (cf. l'ang. *enemy*), où *en* était nasal (= an); devenu également *ennemi* (an-ne-mi), prononcé maintenant *ènn'mi.* — *En* est resté nasal devant une voyelle ou *h* muette dans: *enivrer* (en Suisse j'ai souvent entendu é-nivrer), *enorgueillir, enamourer, enharmonie, enherber,* et *enôcher* (qui a vieilli). — Dans *en*-n-emi, *en* est l'*in* négatif latin.

Voici des exemples tout opposés où, par une compréhension également erronée des mots, l'*l* initiale a été prise pour l'article élidé:

Lazur (mot d'origine persane, comme *lazuli, lazulite*) est devenu **azur**): **lyncea* (lynx, le lynx), prononcé *luncea,* a donné *lonce,* devenu once (sf.; les naturalistes disent **un** once).

— **De-unde* donnait *dunt* (*d* devenu *t* à la fin du mot) et *dont*. Le mot, dans la vieille langue, ne s'est presque jamais écrit autrement et toujours sans apostrophe (on trouve *don* deux fois seulement dans les nombreux exemples que donne Littré) Ce n'est qu'au XVI[e] siècle, lorsque l'emploi de l'apostrophe entra en usage, que l'on trouve parfois *d'ond* avec le *d* de un-**d**-e :

Pour sortir **d'ond** tu es entré (Marot). — **D'ond** me vient le songer qui devers vous me maine? (Id.). — Et ailleurs: C'est un enfer **dont** jamais je ne sortiray (Id.). — Voir Littré.

On trouve déjà *dont* (IX[e] siècle) dans la *Cantilène* de sainte Eulalie, où il est employé comme *pronom:*

Et li enortet **dont** lei nonque chiet qued ele fuiet le nom christien (et il l'exhorte (à ce) dont ne lui chaut qu'elle fuie (abandonne) le nom chrétien (*nonque* = nun-quam = ne onque, ne onc = ne jamais).

Dans le *Voyage de Charlemagne à Jérusalem* (XI[e] siècle) *dont* est employé comme adverbe et comme pronom:

Sire, **dont** (d'où) estes nez? (148). Savez (vous savez *ce*) **dont** (pronom) je vos pri (prie; 226). Sespee (s'espee) **dont** li ponz (la poignée) fut dor mier (merus, pur; 3). Un rei **dont** ai oït parler (72).

— Quant à *à l'entour*, ce n'est plus qu'une expression *adverbiale*, qui ne peut pas avoir de pluriel. Le mot *entour* est resté comme substantif qui ne s'emploie plus qu'au pluriel, et souvent avec le sens de *parents, amis intimes, serviteurs* qui entourent une personne et ont sur elle de l'influence: Je crains les entours de cet homme. On dit cependant, avec le sens *d'alentours rapprochés*: Les **entours** des Tuileries (d'une ville, d'une forteresse, etc.).

Alentour, d'alentour sont restés comme *adverbes:* rôder alentour, les villages **d'alentour.** — Comme substantif, le mot ne s'emploie qu'au pluriel: Les **alentours** de la ville. Cet homme est dominé par ses **entours** ou ses **alentours**. Je ne me fierais pas aux **entours** (aux **alentours**) de cet homme. Comme adverbes, on écrit indifféremment: il rôde **à l'entour** ou **alentour.** Devant la préposition *de,* c'est *à l'entour* qu'il faut écrire: Il rôde à **l'entour de** notre maison (voir Bescherelle et le Dictionnaire général contre Littré).

Un mot curieux qui ne s'explique que par la vieille langue, c'est *sens,* dans **sens** *dessus dessous,* qui provient aussi d'une compréhension erronée de cette locution. Le XV[e] siècle écrivait **cen** *dessus dessous.* Henri Estienne (XV[e] siècle), qui comprenait

ce que c'était, écrivait: **cen** *dessus dessous*. L'intelligence du mot *cen* s'étant perdue, Vaugelas (XVIIe siècle) écrivait **sans** *dessus dessous*, et Mme de Sévigné suivait cette orthographe. Chapelain et Ménage, d'accord avec Pasquier, écrivaient **sens** *dessus dessous*, en donnant à *sens* la signification de *direction*, de *côté*, comme qui dirait: le *côté* qui devrait être *dessus* est mis *dessous*, et c'est encore ainsi que nous écrivons. Or, la vieille locution devrait être, depuis l'emploi de l'apostrophe, comme H. Estienne l'aurait voulu: **c'en** *dessus dessous*, qui signifie: **ce** (qui devrait être) **dessus** (est) **dessous**. L'Académie, dit Littré, devrait rectifier l'orthographe vicieuse de *sens* pour reprendre la bonne graphie *c'en*. Ce changement est d'autant plus facile à réaliser, ajoute-t-il, que *c'en* et *sens* ont ici la même prononciation. — Même chose avec **c'en** *devant derrière*. Voici quelques exemples avec *ce* et *cen**):

Il metent **ce** *devant deriere* (Rutebeuf). Retournez la lamproie **ce** *dessus dessoubz* ou (au) pot (*Menagier*, I, 8). On tourna au duc ses armes **ce** *dessus dessous* (Froissart, II, 2, 117). Tout pour vous va **cen** devant derriere (Coquillart, XVIe siècle, *Ballade contre les Princes*). Renversez **cen** *dessus dessous* la terre (Gringoire, *le Jeu du Prince des sotz*). Il les tastonnoyt **cen** *dessus dessous*, **cen** *devant derriere* (Rabelais, Gargantua, I, 11).

Amyot (XVIe siècle) écrivait déjà comme Vaugelas (XVIIe siècle) **sans** *dessus dessous*. Paré écrit: **s'en** *dessus dessous*, ainsi que de Serres. L'Anglais Palsgrave**) écrit très bien **cen** *dessus dessous*. — Voir Littré.

— Les possessifs *ma*, *ta*, *sa*, s'élidaient aussi devant les substantifs commençant par une voyelle ou une *h* muette, et, comme l'article défini, s'agglutinaient (se soudaient) au substantif*):

Mamie (= ma amie), **mamour** (= ma amour; *amour* toujours féminin dans le vieux français), *tame* (talme, tarme) pour *ta ame* (âme), *sespee* = sa espee (épée).

De la compréhension erronée des mots ainsi composés on a fait **ma mie** (*ma* pris erronément pour l'adjectif possessif); *mamour* est resté ou est devenu **m'**amour: faire des **mamours**

---

*) Les éditions sont mauvaises, qui font écrire **c'**en par Froissart, l'emploi de l'apostrophe ne datant que du XVIe siècle (Froissart, 1337—1410).

**) Palsgrave, né à Londres, mort en 1554, auteur de la première grammaire française, enseigna le français à la princesse Marie, sœur de Henri VIII, fiancée à Louis XII.

ou **m'amours** à quelqu'un. — *Sespee* (sa espée) est aussi devenu parfois **se** (sa) **spee**, *se* initial pris pour le possessif élidé, et *se* pour *sa*, comme *le* employé souvent au féminin pour *la*.

Remarque. — Le mot *mie*, représentant *amie*, existait déjà au XIII[e] siècle, longtemps, par conséquent, avant que l'emploi de l'apostrophe fût connu (preuve que *ma*, dans *mamie*, était déjà regardé comme étant le possessif *ma*). La graphie *m'amie* ne remonte, selon le *Dictionnaire général*, qu'à l'époque de Molière (on la trouve parfois cependant, je crois, dans la seconde moitié du XVI[e] siècle):

Seignor, ne vos mentirai *mie* (miette*), mica), li doiens (doyen) avoit une **mie** (amicam, amie), dont il si fort jalous estoit toutes les fois que ostes (hospites, hôtes) avoit (Méon, *Fabliaux et Contes*, t. II, p. 4).

Lorsqu'on trouve *m'amie, m'amour*, etc., dans nos grammaires historiques et dans les éditions récentes faites sur les anciens textes, l'apostrophe n'est évidemment employée que pour une compréhension plus facile des mots toujours écrits sans apostrophe dans les textes originaux pour l'excellente raison que l'apostrophe était alors inconnue. Si *mamie, tamie, samie* s'étaient anciennement écrits *m'amie, t'amie, s'amie,* le mot *amie* y est tellement reconnaissable que l'on n'en eût jamais fait *ma mie* en apocopant l'*a* initial de *amie**), et il en est de même des mots où l'article *le*, *la*, s'est uni (soudé)) au mot suivant.

Le possessif est resté uni au substantif dans:

Monsieur, messieurs, monseigneur, messeigneurs (le sieur, seigneur), madame, mesdames, mademoiselle, mesdemoiselles. Dans la vieille langue on disait: le sire de Joinville, *messire* de Joinville. — *Sieur* vient de **seiorem,*

---

*) Le premier *mie*, employé dans la vieille langue pour déterminer la *force* de la négation, vient de *mica* (*mie*, avec le sens de *miette:* de ce pain, je n'ai mangé *mie* = je n'ai mangé **miette,** une seule **miette**). Le second *mie*, altération de *amie*, vient de *amica*, amie.

Ce n'est qu'en 1878 que l'Académie a admis *m'amour*, qu'elle écrit au pluriel **m'amours**: faire des **m'amours** à quelqu'un. Dans son édition de 1835 elle ne donne pas l'expression: faire des *mamours;* elle dit seulement que *mon amour*, en s'adressant à une femme qu'on aime, se disait anciennement aussi *m'amour*

**) Au XIV[e] siècle *mon, ton, son* remplacèrent en ces cas *ma, ta, sa*. Les grammairiens nous disent que ce changement fut amené pour l'euphonie, mais il me semble que ce fut bien plutôt pour faciliter l'intelligence des mots ainsi agglutinés (soudés). La compréhension de ces mots devait, en effet, être loin d'être toujours à la portée de tous. Il était, certes, bien réduit, même au

altération de *seniorem*, qui a donné *seigneur; sire* de *seior (*senior*), qui donne *sieire*, devenu **sire** (*e* médial disparu et contraction de *si-ire* en **sire**); dans les Serments de Strasbourg on trouve *sendra* pour *sendre* (*d* intercalé entre *n* et *r*).

La vieille langue unissait (soudait) au substantif et au verbe commençant par une voyelle: l'article *le, la,* les possessifs *ma, ta, sa,* les pronoms *me, te, se, le, la;* l'adverbe *se* = si; la négation *ne,* la préposition *de,* mais savait aussi les détacher*). Je trouve à la page gauche du double texte du *Voyage de Charlemagne à Jérusalem* (XIe siècle):

Se (si) vos **me** avez mentit (24). La plume est **de** orioel (290). **Le** aguilon en main (286). Un escamel **de** argent (291). **Ma** espee dacer (d'acier; 25). **Sa** espee (3, 458). Il **le** oust (il l'eût) recatet (racheté, 451). Ele **ne** oset (826). A vos ai jo tornet **ma** amistet et **ma** amur (854). **Si** or ne sont remplit li gap que vos deïstes (646). Trancherai vos les testes od (avec = apud) **ma** spee (647).

Tandis que, page droite, l'article, le possessif, le pronom *me, te, se, le, la,* la négation *ne,* la préposition *de* sont soudés au substantif ou au verbe:

Se (si) vos **mavez** mentit (24). La plume est *dorioel* (290). **Laguillon** en main (286). Un eschame **dargent** (291). **Mespee** dacier (25). Il a ceinte **sespee** (3). Il **loust** (l'eût) achatet (451). Li reis me prest (praestet, subj. optatif) *sespee* (458). Ele **noset** (826). A vos ai jo tornet **mamistet** et **mamur** 854). **Sor** (si à cette heure) ne sont remplit li gap (646).

Au treizième siècle je trouve dans *Berte aus grans piés,* et l'on trouverait la même chose ailleurs:

Lon (l'on) doit bien reculer por le plus loing saillir (368).

Et au XVe chez Charles d'Orléans:

Tost serons au lieu que (je) vouldroye que **len** (l'on) appelle Nonchaloir (*Departie damour*).

commencement du XIXe siècle, le nombre de ceux qui eussent pu expliquer les mots *lierre* (l'ierre), *lingot* (l'ingot), *loriot* (l'oriot) ou l'altération de *lazur* en *l'azur* et de *lonce* en *l'once.*

*) Remarquons qu'à la page gauche les vers sont de 13 syllabes lorsque les mots cités plus haut sont détachés l'un de l'autre.

) *On* vient de *homo* (cas *sujet*, nominatif), *hominem* (cas *régime*, accusatif) a donné *ome* (*h* latin disparu), plus tard *omme*, **homme. On trouve déjà *om* (homo) dans les *Serments de Strasbourg* (IXe siècle, en 842): si cum *om* per droit son fradra salvar dift (doit). Plus tard le mot devint *oms* par analogie avec les mots ayant *s* final au cas *sujet*, pour redevenir ensuite *on* (*n* final au lieu de *m*).

Remarquons les mots séparés ou soudés dans le vers suivant (page gauche):

Plus est riche (li emperere) **de aver** (avoir) **dor** (d'or) et de deners.

Corrigé, page droite, par:

Plus est riches **daveir** et **dor** et de deniers (27).

Les mots sont le plus souvent soudés dans le texte de la page gauche et séparés par l'apostrophe à la page droite pour l'intelligence des mots.

Menseinez (enseignez-moi; 19); mamistet (ma amitié; 54), mentendez (entendez-moi; 67); quant lot (l'entend) li patriarches si **sen** vait cunreer (141), il lat (l'a) conduit (245); quil (qu'il) **nen** partissent; 256); pus (puis) **men** irai (472); **nert** (non erit, ne sera; 536); **maportez** (apportez-moi; 604); je **noi** (non audivi, n'ai entendu) parler (577); il **ni** (n'y) a (617); mais nest (n'est) mie si pruz (28); Charles, ne **tesmaer** (ne pas t'effrayer, ne t'effraie pas, ne te mets pas en **émoi**; 674); etc., etc. *)

Page droite: m'enseigniez, **m'**amistet, m'entendez; etc.

Dans le *Voyage* (XI[e] siècle) *de Charlemagne* on trouve souvent *s'* pour *se* (= si) venant du *sic* (ainsi) latin ou du *si* (conditionnel):

Se (si) ne sont remplit li gap, trancherai lor les testes (633—34). — Sout (ainsi eut) prise corone (2). **Si** (ainsi y) seront (20). Nombreux exemples.

C'est sans doute de ce *se,* où l'*e* peut s'élider, qu'il nous est resté comme vestige l'élision du *i* dans *si* devant *il, ils.* — Quant à *selle* (si elle), il aura dû être abandonné pour éviter une confusion de son avec *celle.* Voici *se* à côté de **si**:

Si vous le croyez, il vous mènera loin (langue moderne). **Se** (si) vos les pleist a recevoir (Marie de France, *Lais, Prologue,* 51). **Si** matire (matière = sujet) bien est faite (*ibid., Guigemar,* 2). **Se** il damer (d'aimer) la requeist (*id.,* 61; remarquons *se* non soudé à il). **Nest** (n'est) merveille **se** il sesmaie (s'esmaie, 197). *Suns* (si un) riches huem (homme) ci vos trovast (Id., fable I, 11).

Dans les plus anciens textes quand *ço* (ce) est suivi de *est,* c'est l'*e* de **est**, c-à-d. du second monosyllabe qui disparaît: *cost* (co'st) = ce est. Il en est de même de *si, qui, lui,* suivis de *en*: *sin, quin, luin* = si en, lui en, qui en: **Cost** avis (= ce est avis, *Voyage,* etc., 37); *sin* (si = ainsi en) donreit a Rodlant (*Roland,* 491); je **luin** (lui en) conquis (*id.,* 2327—28—29). **Cost** (co = ce est) l'arcevesques (voir la Chrest. par G. Paris et E. Langlois, p. 15, vers 25; 2240 de *Roland*). — **In-illo* (en le) se rendait par *enl* et par *el,* d'où le pluriel **es** (resté dans ès lettres, etc.); *ad-illos* (à les) par **as**, devenu plus tard *aus*, *aux, au* (* *ad-illum*), al, **au**; *l* vocalisé en **u** devant les mots masculins

commençant par une consonne. Dans les pluriels *els* (en *les*), *als* (à les), l'*l* tombe devant l's final (qui suit):

La corone **el** (en le) chief (* capum, -put, tête; *Voyage*, 10), les corones *es chies* (*id.*, 20); il monterent **es** mulz (*id.*, 89). Devant **el** premier chief (= à la tête, par devant; 99). — **Al** plus bel et **al** mielz (*id.*, 6). Il volt li cheïr (cadere, tomber) **as** (à les) piez (*id.*, 31). Il vont **as** ostels (418). **As** espondes (jusqu'aux bords; *id.*, 570). **Enl** (en le) fou (feu) la getterent *(Cant. de Ste Eul.)*. Il vint **al** patriarche (*Voy.*, 134). Il est **al** rei alez (*id.*, 144). Deus (Dieu) est encore **el** ciel (*id.*, 213).

On trouve aussi **iel** (jel) pour *je le*, **nel** pour *ne le*, **nes** pour **ne les**:

Que **iel** (jel) die; **iel** (je le) dirai. Vos **nes** (ne les) recoverrez mie *(Aimeri de Narbonne)*; etc., etc.

Dans *Aliscans*, publié en Allemagne, les mots qui précèdent ne sont ni soudés, ni séparés par l'apostrophe comme on le fait ordinairement pour une compréhension plus facile des mots, mais la voyelle finale de l'article et des mots cités plus haut est aussi élidée en tout le poème. Les deux mots réunis ne se trouvent que dans *nen;* c'est à peine si deux ou trois fois on trouve **n** *en* pour nen:

L escut (il) ot frait (16). **D** escus et **d** armes (20). **N** a home (32); (Il) **nen** (n'en) istra (143). Au bran **d** acier (77). **S** (si) a **l** escut embraciet (145). **S** en sont espoentant (228). **L** auberc **c** (qu') ot vestu (319). **S** espee (492). **S** aumosniere (son aumônière; 344). **S** iaume (son heaume; 1002). **M** espee (1148). Qui fist **t** espee mauvaise la foria (forgea; 1231). **L** espee au pon **d** or (1470). **S** a (ainsi a) la coulor muee (1703). (A Dieu) comandat s arme (son âme; *n* de *anima* remplacé par **r**; dans *Rou* on trouve plusieurs fois *alme;* voir mon *Précis de phonétique*, p. 74).

Adverbes de manière.

La plupart des adverbes de *manière* se composent d'un adjectif auquel on ajoute *ment*, qui vient de *mens, mentis* (esprit), qui a pris dans le latin de la décadence le sens de *manière*. *Mens*, étant féminin, les adverbes doivent venir du féminin de l'adjectif, et, en traduisant littéralement, nous aurons:

Heureuse-ment (счастливымъ **образомъ**); *lente-ment* (медленнымъ **образомъ**), etc. (счастливо, медленно).

Font exception à cette règle:

1e les mots finissant par *ant* et *ent*, qui viennent de mots de la 3e déclinaison latine, où le féminin est identique

au masculin. Le vieux français disait de même (langue et orthographe rajeunies):

Mon père est **constant,** ma mère est **constant,** d'où l'adverbe *constantment,* devenu **constamment** (*t* médial tombé, et *n* assimilé devant **m**); mon père est **patient,** ma mère est **patient** (d'où patientment, **patiemment**).

Am, em, qui avaient anciennement le son de **a** nasal dans const-**am**-ment, pa-**tiem**-ment, (pa-**ciam**-man, etc.), ont perdu ce son nasal et se prononcent comme un simple **a** ouvert: cons-**ta**-man, pa-**cia**-man, etc., etc.

Présent (praesentem), *véhément* (vehementem) font cependant: **présentement, véhémentement** (et non: présemment, véhémemment).

Lentement ne forme pas une 3e exception à ces mots, car il vient de *lent, lente* de la seconde déclinaison latine (lentum, lentam), dont le féminin diffère du masculin.

Aux mots de la 3e déclinaison (*ans,* antis; *ens,* entis) on peut ajouter *gentilis,* qui a donné *gentil:*

Mon frère est **gentil,** ma sœur est **gentil** (vieille langue; maintenant: **gentille**), d'où l'adverbe *gentilment,* devenu: **gentiment** (*l* tombé).

Grand, du latin *grandis* (3e déclinaison) faisait aussi **grand** au féminin comme au masculin:

Mon père est **grand,** ma mère est **grand** (vieille langue).

De ce féminin *grand* il nous est resté des vestiges dans *grand'mère* (grand'maman), *grand'chose,* à *grand'peine,* etc., où le XVIIe siècle a eu grand tort de séparer les mots par une apostrophe (*grand'mère,* etc.), et non par un tiret comme dans les autres mots *composés;* la vieille langue disait **grant** mere, comme mere **grant** (consonne douce *d* du latin gran-**d**-is, remplacée par la forte *t* à la fin des mots; cf. de-un-**de**, don-**t**, dont).

Remarque. — Mais si l'emploi, de l'apostrophe, conservé jusqu'aujourd'hui, est ici une erreur, ce n'est pas une raison de lancer, comme le font nos grammaires, une diatribe virulente contre les grammairiens du XVIIe siècle qui ont cru devoir remplacer par l'apostrophe le prétendu *e* final de *grande* (*grande* mère, **grand'**mère). On ne s'occupait pas encore de l'histoire de la langue, les grammairiens ne pouvaient pas savoir alors que *grand,* dans **grand mère,** était un vestige de notre vieille langue. Le reproche devrait être adressé, non aux grammairiens du XVIIe siècle — ils sont innocents, ne savaient pas ce qu'ils faisaient — mais à l'Académie française qui n'a pu nous donner

jusqu'ici **grand-mère,** comme elle nous donne **grand-croix** (et non **grand'croix**). L'Académie, qui devrait être au courant de l'histoire du français, et l'est sans doute, semble s'opiniâtrer à l'ignorer, elle ne se distingue nullement, en cette question, des grammairiens du XVIIe siècle.

Et si la règle, donnée par le XVIIe siècle, consacrée, à tort, par l'Académie, est erronée — *absurde,* disent les grammairiens indignés, — non moins erronée, non moins absurde est celle des grammaires nous disant encore aujourd'hui que pour former l'adverbe des adjectifs terminés par *ant* et par *ent,* on retranche du féminin la syllabe *te,* et l'on change *n* en *m* par assimilation devant **ment**: *Constant,* constan-**te**, constan-**te**-ment, constanment, **constamment**; *patient,* patien-**te**, patien-**te**-ment, patienment, **patiemment**, etc.

Cette syllabe *te* n'est pas moins *imaginaire* que le prétendu *e* dans *grande* de l'ancienne langue. — On le voit, les deux règles se valent l'une l'autre avec cette différence, en faveur des anciens grammairiens, qu'au XVIIe siècle on ne pensait pas encore à s'occuper de l'histoire de la langue, tandis qu'au XXe nos faiseurs de grammaires ne devraient plus l'ignorer.

A l'exception des mots de la 3e déclinaison latine cités plus haut tous les autres adjectifs sont entrés dans la règle générale:

Grand (grande), granment, devenu: *grandement; fort* (fortis), forment, maintenant fortement (*fort* est une autre forme); *vil* (vilis), vilment et viument (*l* vocalisé en u), vilement; *mortel* (mortalis), mortelment, **mortellement**; *subtil* (vieux fr. **sotil, soutil**), sotilment, soutilment, sub**tilement**; *brief* (brevem; *e* bref tonique libre donne **ie**), *briefment,* briement (*f* tombé). **brièvement**, etc.

Le XVIe siècle essaya de faire entrer aussi dans la règle générale les adverbes finissant par *amment, emment:* constantement, patientement, obligeantement, mais la tentative ne réussit pas, l'ancienne forme se retrouve partout en usage au XVIIe siècle:

Galantement s'exerçans le corps (Rabelais). Il trouva la chevre **gentillement** accroupie (Amyot). Il l'a fait mourir **innocentement** (Brantôme; ailleurs il écrit *innocemment*) je trouve aussi chez lui *meschantement* (au lieu de méchamment).

Voici quelques exemples du vieux français:

Moult (multum, beaucoup) **forment** sont dolant la gent de son païs (*Berte aus grans pies,* 2358). Ou (au) bois avec les bestes, dont i avoit **granment** (*id.,* 2274). Je dirai tout **briement** (*id.,* 2259). — Il seroient

escommenie **griement** (de **grevis*, par analogie avec *brevis*, pour *gravis*; **grave** est une forme savante; voir plus haut **briement**).

2) Par analogie avec les mots en *ent* venant de la 3e déclinaison latine, quelques mots en *ent* venant de la 2e déclinaison latine forment aussi leurs adverbes par *emment*, et non par *entement:*

Opulent (opulentum), **opulemment**; *succulent*, **succulemment**; *turbulent*, **turbulemment**; *violent*, **violemment**, au lieu de *opulentement*, etc.

3) Font aussi exception à la règle générale les adjectifs finissant par *é* et par *i* (son **i**), l'*e* du féminin ayant disparu:

Censé, censeement, **censément**; *aisé*, -sément; *précisé*, -sément; *réglé*, -glément (règlement, subst.); *forcé*, -cément; *sensé*, -sément, etc. — *Poli*, polie, poliement, poliment; *uni*, uniment; *étourdi*, -diment; *joli*, -liment, etc.; mais *impuni* fait **impunément.**

4) Des deux adjectifs finissant par *ai*:

Gai (gaie) fait gaiement ou gaîment (cf. gaieté, gaîté), mais *vrai* (vraie) fait vraiment (*e* de *vraie* disparu).

5) Quelques adjectifs finissant par *e* muet forment leurs adverbes par **ément**:

Aveugle, aveuglément (aveuglement, subst.), *commode*, -dément; *conforme* (uniforme), -mément; *énorme*, -mément; *immense*, -sément; *opiniâtre*, -trément. — *Prodigue* fait prodigalement sous l'influence de *prodigalité* (comparer l'ang. *prodigal*, mot français disparu: *prodiguement* a vieilli).

6) Quelques adjectifs finissant par une consonne au masculin forment aussi leurs adverbes en *ément*:

Confus (diffus, profus), **-sément**; *profond*, **-dément**; *commun*, **-nément**; *exprès*, **expressément**; *importun* (opportum) **-nément**; *obscur*, **-rément**. — On pourrait ajouter ici *précis*, -cise, **-cisément** (voir plus haut *précisé*).

7) Quelques adjectifs finissant par *u* forment aussi maintenant leurs adverbes en *ument*, les autres en *ûment*:

Absolu, **-lument**; *ambigu*, **-gument**; *dissolu*, **-lument**; *éperdu*, **-dument**; *ingénu*, **-nument**; *résolu* (irrésolu), **-lument**; *cru*, crûment; *dû* (indu), dûment (indûment). — *Nu* fait *nuement*, et mieux: **nûment**; *assidu*, **-dûment**; *goulu*, -lûment; *congru* (incongru), **-grûment** (les adjectifs finissant par *u*, forment donc leurs adverbes par *ûment* ou *ument* à peu près en nombre égal).

Traîtreusement vient de l'adjectif *traîtreux* peu employé dans la langue moderne, mais que l'on trouve encore chez A. Dumas (père; voir Bescherelle); les grammaires tirent le mot de *traître*.

Bon a pour adverbe **bien**, formé sur le latin *bene*, et *mauvais*, **mal**, du latin *male* (**mal**, de malum, est aussi adjectif: cela est **mal**, ce n'est pas **mal**).

L'adverbe régulier de *bon* est **bonnement** (просто, добросердечно, простодушно): il faut dire la chose tout **bonnement** (simplement) comme elle est.

Bon, mauvais sont employés comme adverbes dans: sentir **bon**, sentir **mauvais**, tenir **bon**, coûter **bon**; il fait **mauvais** ce matin; il fait **mauvais** marcher. Il fait **mauvais** (il est dangereux de) pousser les gens en colère.

Notamment (именно, особенно) vient de *notant* (participe présent de **noter**; Vaugelas aurait voulu le remplacer par *nommément* (именно); **nuitamment** (ночью, ночною порою) s'est formé sur un adjectif factice *nuitant;* le vieux français disait *nuitantre* (latin: noctanter); **précipitamment** vient du participe *précipitant,* et signifie d'une *manière précipitée* (торопливо, поспѣшно); *sciemment* s'est formé sur le latin *scientem* (sachant), qui a donné **escient**: à mon **escient**, à bon **escient**, etc. Le mot était déjà devenu substantif dans le bas latin, qui disait: **meo** sciente, au lieu de: **me** sciente (**moi** sachant).

Orthographe de Fénelon

(dans le *Télémaque*, éditions de 1700, 1712, 1725).

Ce qui frappe surtout dans l'orthographe de Fénelon, c'est la disparition fréquente chez lui du redoublement des consonnes lorsqu'elles ne se font pas sentir dans la prononciation. Sous ce rapport on peut le regarder comme un des précurseurs de nos réformateurs d'aujourd'hui. Bien inspirée et sage eût été l'Académie française si elle eût ajouté cette importante réforme à celle de plus de 5000 mots dont elle a changé l'orthographe en 1740, une vingtaine d'années après la mort de Fénelon. Dans les dernières années du XVIII[e] siècle, dans la grammaire du célèbre Wailly surtout (2[e] éd. 1802), nous trouvons le même mouvement de réforme quant au redoublement des consonnes. La tentative resta malheureusement encore sans résultat; allaient venir les Noël et Chapsal qui devaient réussir à faire accepter l'orthographe de l'Académie comme un code de lois qu'il fallait aveuglément adopter. C'est depuis cette époque que l'Académie regarde comme un droit légitimement acquis un fait qui n'était qu'une concession consentie par les grammairiens, acceptée en-

suite par les écrivains, et ce prétendu droit, elle ne veut plus s'en dessaisir*).

Il faut avoir lu bien peu les ouvrages de la vieille langue et nos grammaires historiques pour ne pas comprendre toute la simplicité de notre vieille orthographe et toutes les bizarreries, les incohérences de celle d'aujourd'hui. Si l'orthographe de Fénelon n'est pas partout à approuver, elle se rapproche, du moins, beaucoup, quant au redoublement des consonnes, de celle que proposait Wailly, que proposent encore aujourd'hui les réformateurs. La question du redoublement des consonnes est la première que les partisans de la réforme voudraient voir résoudre, et Fénelon leur aurait certainement donné la main. Je trouve dans le Télémaque (édition de 1712):

Alonger (p. 90), amolir (47, 116; molesse, 32, 94), aplaudir (13), aporter (49), aprendre (29), apris (104), apuyer (125), aquerir (14, 73), aquis (73—90), batre (33), abatre (31), abatu (63, 119, 121); combatant (15, 104), coline (5), echaper (11, 46, 71, 82), éfacer (119), embarasser (113), enflâmer (76, 121), faloir (13, 110, 123), falu (76), flater (27, 115), flateur (6, 23), elle vous flate (31), fraper (27), flote (10, 12, 17, 31); flotant (2, 11, 17), grote (1, 4, 5, 59), suplice (127), suporter (176), charue (153), couroux (184). J'ai cependant trouvé aussi: *flâme* et flamme, appaiser, appercevoir, appeller et apeller.

A propos de av-*an*-ture, Sal-an-te, *pancher*, v-*an*-ger, que nous trouvons chez Fénelon, remarquons qu'au XVII[e] siècle on trouve encore souvent dans les mots *an* au lieu de *en* comme dans le vieux français; on ne trouve nulle part *en* chez Chrétien de Troyes. La Bruyère, Voltaire (XVIII[e] siècle) écrivaient *vanger* comme *revanche*. Dans La Bruyère on trouve: *soupante*, *paranthèse*. M[me] de Sévigné écrit: *comancer*, *entandre*, je suis *contante*, *tandresse*, *confidance*. Bossuet a *atantat*, *cepandant*, *contanter*, *contant*, -*tement*, *attantif*, *attantion*, *assambler*, *atandre*, *tandresse*, *pancher*, *commancer* (voir L. Clédat, *Revue de philol. fr.*, 1892, 4[e] trimestre).

Le mot qui fait surtout jeter de hauts cris et couler le plus d'encre contre la réforme, c'est le mot *fame* (femme). *Fem(i)na* (fem'na) donnait cependant *feme*, ensuite *fame* (*e* monté dans l'échelle des *sons*). Le bon roi Henri écrivait encore **fame** (XVI[e] siècle), et, ce faisant, il écrivait certes mieux que nous. — Dans *fem(i)na*, l'*i* atone tombe ainsi que *n* dans le groupe *mn* (* fem'na).

---

*) En s'adressant à l'Académie pour lui demander si elle approuvait les réformes orthographiques que proposait la Commission réunie à sa propre demande, le Ministre de l'Instruction publique (France) a abdiqué une autorité qu'il aurait dû, au contraire, revendiquer, et qu'il sera maintenant bien difficile à tout ministre de reprendre. Voilà donc des littérateurs qui ont le pas sur nos philologues; ce n'est pas ainsi que les choses se passent en Allemagne, ni qu'elles se sont passées en Espagne et en Italie.

Voyons quelques autres mots. Fénelon écrit:

Garand, avanture, le verd gason (deux fois), horison, abime, grace, infame, l'ame; plûtôt, soûtenir, la gloire n'est dûë, toûjours, sçavoir, sçû, il sçût, joüet, il me reçût, fidéle, tu és, vous étes, pû (pouvoir), païs, coûtume, la plûpart, aîle, enflâmer, nous trouvames, il se jouë, reüssir, eû (avoir), ils nous reçûrent, facher, chûte, ils dûssent, ôtage, la joye, Troye, playe, que j'aye, que tu envoyes, vanger, épouventer, se pancher, fonds (plusieurs fois pour *fond*), elle demeuroit *toute* interdite (encore aujourd'hui très correct malgré nos grammaires), offencer (*c* comme en anglais), raisine (pour résine), hazard, exemt de maladie, les differens (pour différends), tirannique, Ulisse, Olimpe, Salante, les chapitaux, tüer, loüer, l'armée greque (comme dans le Dict. de l'Acad., édition de 1694), veillir, une gréle de traits, promtement, authorité, je vous revoi, je sçay, mais j'atens, je repons, je sens, je cours; tems serain, etc.

Il écrit en deux mots liés par un tiret:

Bien-tôt, aussi-tôt, par-tout, quoi que (sans tiret pour quoique), mal-heureux, mal-faisant, long-temps.

Il écrit aussi:

Clair-semé, qui se trouve encore ainsi écrit dans le Dict. de l'Acad. en 1835, et dans des grammaires en retard. Depuis 1878, on écrit en un mot; *clairsemé*. *Pourboire* s'écrivait déjà en un mot en 1835: Des orges **clairsemées**, des **pourboires** (autre temps, autre orthographe).

Dans les verbes interrogatifs (3e personne du singulier) Fénelon, après le *t*, dit euphonique (mais plutôt *analogique*), emploie, comme Pascal dans ses *Pensées*, l'apostrophe, et non notre second tiret:

Donne-t'il, a-t'il joüé, viendra-t'il? etc.

Légume, masculin, est employé au féminin: Les légumes qu'il avait **semées**. Dans l'Émile de Rousseau (éd. de 1762), je trouve *pleurs* (féminin): Les **premieres** pleurs, des **longues** pleurs.

Fénelon laisse souvent, avec l'auxiliaire *avoir*, le participe passé invariable, comme tout le monde le demande aujourd'hui (vox clamantis in deserto):

Préface: Pour vanger Enée des maux qu'Ulisse avoit **fait** devant Troye (p. XXV). — Une autre bevue que le critique a **fait** (p. XXVI). Le Telemaque est la plus belle Poësie qu'on ait **vû** depuis Homere. Toutes les éditions que l'on a **vû** (1725).

Corps du livre: Les rois qu'il avoit **vaincu**. J'ay reconnu la grandeur de la playe que l'amour m'avoit **fait** (éd. de 1700 et de 1725). La valeur et la sagesse qu'il avoit **montré** (1700), **montrée** (1725). Reparer les maux que j'avois **fait** (1700), **faits** (1725). Les dieux qui nous ont **préservé** des mechans (1700 et 1725). Les malheurs que j'ay **senti** en Crete. Parmi tous les maux que la fortune m'a **fait** (1712). Les torts qu'ils ont **souffert** (1712). Idomenée nous a **forcé** (contraint) de l'attaquer (1712).

Orthographe de Montesquieu.

Chez Montesquieu, dans la belle édition des *Lettres Persanes,* publiée sur celle de 1721 par L. Lacour (1869, *Académie des Bibliophiles*), on trouve une orthographe très capricieuse, le même mot n'étant pas toujours écrit de la même manière en une même page, défaut rare chez Fénelon. L'accent aigu ne se trouve guère employé que pour distinguer l'*é* fermé final (*é* fermé rendu au pluriel par **ez**: estimé, **-mez**, verité, **-tez**, etc.); l'accent grave ne se trouve nulle part, excepté sur *à* préposition: la *mere,* severe, les *tenebres,* ils *trouverent,* la *regle,* je *mene,* etc.

Il écrit plusieurs fois: *prophete* ou *prophète; fidéle* (nombre de fois) et *fidelle* (plus rarement). Il emploie le tréma sur les mots finissant par *ue*: *nuë* (nud, masculin), il attribuë, la ruë; il écrit: *feüille, boüillir,* la *bouë, j'avouë, joüer, joüet,* les *joües, soüiller.* Il met l'accent circonflexe sur *pû* (pouvoir), *vû, vûë, ajoûter, plûtôt, parûre, enflâmer* (voir Fénelon), *flâter* (ailleurs *flatter, -teur*), *soûpirer, flêtrir, vôtre* mere, il *nâquit, toûjours,* tu *recûs,* la *plûpart;* l'accent aigu sur *empécher* (une seule fois). Il écrit: *echaper, aprobation, aprouver, rafiner, aprendre* et *apprendre,* j'ai *apris, abbattre, abbatu; embarasser,* une *sale,* le *caffé, appeller,* ils jetterent, je me *leverai,* le *fonds* (comme Fénelon, pour **fond**), le *moïen,* le *païs,* une *boëtte* (ailleurs *boëte*), *jusques* (toujours *s* final), le *tems,* les *loix, sçavoir,* le *serrail, secrette* (adj. fém.), que *j'aye,* que n. *aions,* la *joye, gaye* (adj. fém.), le *bled, dissention, licentieux, hazard;* un *different* (voir Fénelon), *enyvrer, pancher, -chant,* les *ayeux, long*-tems, *aussi-tôt; bien-tôt, par-tout,* tu *veille,* tu nous **manque**, on *jouë* aux *echets, quoi que* (pour quoique). Il n'y a que toi qui **mérite** d'être aimé; *serain* (adj.), *ame, grace* (toujours sans accent), *gueres.* Le roi a un Ministre qui n'a que dix-huit ans et une Maîtresse qui en a quatre-**vingt** (p. 71). **Quoi qu**'il fuïe le tumulte. Les *necessitez* de la vie, les **veritez**, les **beautez**, ils sont *aimez.*

Remarques sur l'orthographe.

Par l'orthographe de Fénelon comparée à celle de Montesquieu, on voit que les écrivains, tout en ayant dans les grands traits, une orthographe commune, jouissaient encore d'une certaine liberté dans leur manière d'écrire et ne se piquaient pas de rester toujours d'accord avec eux-mêmes; le même mot est parfois écrit de deux manières différentes en une même page.

Dans les 40 dernières années du XVIIIe siècle, à partir des grammairiens d'Olivet, Condillac, Dumarsais, Beauzée, la grammaire prétendit régenter la langue, et nous donna la plupart des règles que nous trouvons encore aujourd'hui dans nos

manuels. Nous retrouvons le même esprit autoritaire, les mêmes préceptes arbitraires dans la grammaire de l'abbé Sicard (1801), dans celle de Silvestre de Sacy (1803), dans la Grammaire des Grammaires de Girauld-Duvivier (1811), dans la grammaire-compilation de Noël et Chapsal (1823), qui se répandit bientôt dans toutes les écoles de la France et de l'étranger, grâce à la position qu'occupait son principal auteur, Noël, nommé Inspecteur général de l'enseignement en 1802 *). Ancien commissaire général de police à Lyon, Noël voulut introduire dans la grammaire et l'orthographe la même discipline que dans la société qu'il avait eu auparavant à surveiller. A l'exception des quelques excellentes grammaires de M. M. Léon Clédat, Darmesteter-Sudre, F. Brunot, Larive (celle-ci avec restrictions), tous nos manuels sont encore à peu près copiés sur la grammaire de Noël et Chapsal; qui en a lu un, les a lus tous. Dans le № du 18 novembre 1905 de la *Revue des deux Mondes,* M. Ferdinand Brunetière finissait sa belle étude sur les *Transformations de la langue au XVIIIe siècle,* en parlant des prétentions des grammairiens, par le vœu suivant que l'on trouve presque littéralement exprimé dans l'épigraphe de mon étude sur le verbe (1896): le *rôle de la grammaire est, non de régenter, mais de constater, uniquement de constater:*

„Obligeons les grammairiens, dit M. Brunetière, à se contenir dans leur rôle de greffiers de l'usage, et maintenons aux seuls écrivains un droit qui n'appartient qu'à eux sur l'évolution de la langue".

Ecoutons maintenant M. Paul Stapfer:

„L'usage, non la raison, a autorité sur les langues". Voir plus haut p. 7.

Voici un article de M. Auguste Renard, professeur au lycée de Caen, sur la réforme orthographique. Il est extrait de la *Grande Revue;* on le lira avec intérêt, car il est vraiment intéressant:

„L'argument le plus employé peut-être, le plus capable d'émouvoir le public, toujours prêt à regimber quand on le dérange dans ses habitudes, c'est

*) Il suffit de lire une grammaire historique et les grands écrivains des XVIIe et XVIIIe siècles pour se convaincre que les règles données par nos grammaires élémentaires n'ont souvent, ainsi que notre orthographe actuelle, aucunes racines profondes dans la langue.

Je recommande surtout les excellentes grammaires *classique* et *raisonnée* de M. Léon Clédat, sa grammaire *historique* et celles de M. Ferdinand Brunot et de Darmesteter-Sudre.

celui qui consiste à dire: „Voyez comme la physionomie des mots sera changée; vous ne les reconnaîtrez plus. On écrira *téâtre*, *filosofie*, *cantonier!* Quelle horreur! Comme la langue sera défigurée!" C'est ainsi que raisonnait Bossuet, il y a deux cent cinquante ans. Bossuet, qui avait l'habitude d'écrire *ie connaissois*, *ils faisoient*, disait, avec une assurance qui nous fait sourire aujourd'hui: „Si on écrivoit *je connaissais*, *ils faisaient*..., qui reconnoistroit ces mots?" C'est ce que dit encore aujourd'hui M. Harduin, qui n'a guère moins de bon sens que Bossuet, ni moins d'esprit, et qui est beaucoup plus amusant. Il ne pourra jamais, croit-il, s'habituer à manger du „beuf". Mais si! mais si! Il en mangera, au contraire, bien plus commodément, puisqu'il n'y aura plus d'*o* dans le *beuf*. Et si nos pères du XVIII[e] siècle, à qui nous devons l'orthographe d'aujourdhui, avaient ainsi raisonné, où en serions-nous à l'heure actuelle? Nous continuerions à écrire *charactere*, *phantaisie*, *chymie*, *advocat*, et à enseigner cette orthographe à nos enfants.

En tout cas, nos enfants, à qui on apprend la nouvelle orthographe, et qui, eux, n'en auront jamais connu d'autre, ne seront pas plus surpris de voir *fenomène* avec *f* que nous de voir *frénésie* — orthographié autrefois *phrénésie*. Et ils liront les chefs-d'œuvre de notre littérature dans leur orthographe, comme nous les lisons dans la nôtre. Aurions-nous la prétention d'enrayer pour eux le progrès, d'arrêter la science juste au point où nos aïeux nous l'ont transmise?

J'entends bien qu'on nous crie: „Evolution, oui; mais révolution, non. La réforme doit être, non une mesure violente, le résultat d'un décret, mais l'œuvre lente du temps, le résultat de l'usage. Laissez faire l'usage".

Il a pu en être ainsi autrefois, lorsque l'orthographe était libre, lorsque chacun écrivait à sa guise, sans contrainte, et qu'il n'y avait ni examens, ni concours, ni sanction d'aucune sorte, lorsque Bossuet pouvait écrire, suivant l'inspiration du moment, *phantôme* ou *fantôme*, et le *temps*, le *tems* ou le *tans*, (car on trouve ces trois formes dans ses manuscrits); La Bruyère, *style* ou *stile*, et Voltaire, *jésuitte* ou *jésuite;* lorsque, au collège, du temps du bon Rollin, par exemple, les élèves avaient la faculté d'écrire *poulmon* et *poumon*, *thrône* et *trône*, *debvoir* et *devoir*, *roy* et *roi*. Les lettres alors pouvaient tomber et se modifier d'elles-mêmes, graduellement, sans décret.

Mais aujourd'hui, à l'école, aux examens, dans les concours pour les emplois publics, l'Etat permet-il aux écoliers, aux candidats, de modifier l'orthographe officielle, d'écrire *alfabet* ou *dictionaire?* La forme officielle n'est-elle pas devenue obligatoire? Qu'un candidat, dans n'importe quel examen, fût-ce au baccalauréat, ose appliquer l'orthographe préconisée par M. Gréard, ou celle M. J. S. Barés, l'érudit directeur du *Réformiste*, et vous verrez ce qu'il lui en coûtera.

Dès lors, n'est-ce pas une dérision, quand on impose à tous les Français, au nom de l'Etat, une orthographe sacro-sainte, quand on leur interdit toute dérogation à cette orthographe, qu'on leur refuse certificats, diplômes, emplois publics, s'ils y apportent la moindre modification; n'est-ce pas, dis-je, une dérision, quand, par autorité, on maintient cette orthographe immuable, de dire: „Laissez l'orthographe se modifier d'elle-même, laissez faire le temps, laissez faire l'usage!"

Comment veut-on, en effet, que l'usage puisse changer lorsque tous ceux qui écrivent sont rigoureusement obligés, sous peine de passer pour ignorants, de se conformer à l'orthographe du dict. de l'Académie, et lorsque le moindre écart que se permettrait un écrivain, est, à son insu, corrigé par les grandes imprimeries de France. C'est là un cercle vicieux dans lequel nous devons rester renfermés de par l'Académie et les amis de la routine.

Lettre de Mme de Sévigné.

Voici, à titre de curiosité, la moitié d'une lettre de Mme de Sévigné, où l'on trouve encore *i* représentant à la fois *i* et *j* et *u* ou *v* représentant *u* voyelle (*u*) et *u* consonne, *v* *). Au milieu des mots, c'est *u* qu'elle emploie pour *v*; comme lettre initiale des mots, c'est *v* qu'elle emploie souvent pour *u* et pour *v*. Nulle part on ne trouve encore l'apostrophe, connue cependant déjà et souvent employée dans la dernière moitié du XVIe siècle; les noms propres n'ont pas la majuscule (lettre initiale). L'*s* remplace souvent *z* à la seconde personne plurielle dans les verbes sans que l'*e* qui précède prenne l'accent aigu (*ayes* = ayez; *soulages* = soulagez; *coures* = courez, etc,), on trouve même **nayie** pour *n'ayez*, où d'autres auraient au moins écrit *n'ayié* (*é* étant final, et l'apostrophe déjà connue); — voir plus haut ce qui a été dit des accents (pp. 9 à 18):

ie (je) vous escris auec (avec) vn (un) serrement de cœur qui me tue, ie suis incapable descrire a dautres que vous, parce quil ny a que vous, qui ayes la bonté dentrer dans mes extremes tandresses enfin voila le second ordinaire (courrier, poste) que ie ne recoy point de nouuelles de ma fille, ie tremble depuis la teste iusquaux pieds, ie nay pas lusage de raison, ie ne dors point et sy ie dors ie me reveille avec des sursauts qui sont pires que de ne pas dormir, ie ne puis comprendre ce qui empesche que je naye des lettres come iay acoustumé, dubois (Dubois) me parle de mes lettres quil envoye tres fidellement, mais il ne menvoye rien et ne me donne point de raison de celles de provence (Provence), mais mon cher monsieur dou cela vientil, ma fille ne mecritelle plus, estelle malade, me prent on mes lettres, car pour les retardemens de la poste cela ne pouroit pas faire un tel desordre ha mon dieu que ie suis malheureuse de navoir personne auec qui pleurer iaurois cette consolation

---

*) On sait que c'est P. Corneille qui a fait admettre la distinction entre *u*, qui serait voyelle, et *v*, qui serait consonne; même distinction entre *i* (voyelle), *j* (consonne).

auec vous, mais nayie pas raison destre en peine, soulages (soulagez) donc mon inquietude et coures (courez) dans les lieux ou ma fille escrit....

On le voit, pas de signes orthographiques, peu de signes de ponctuation. Mme de Sévigné écrivait *currente calamo* (la plume courant) sans même penser à séparer ses phrases. — Elle confond souvent *s* et *c*; elle écrit: *ciecle,* divercité, concequance, abcence, *sertaïne,* seremonie, perser (percer), consernant, grimasse, etc. — Elle écrit: *assambler,* avanture, comancement, aparance, offance, landemain, vandredi, mais: *emplement,* epouvente, entipathie, encien, lenterne, etc. — Elle écrit: *littiere,* escritte, conduitte, suitte, datte (date), platte, apellons, ille (île), etc., mais: *abé,* ocasion, sucomber, eclesiastique, etofe, sufrage, tranquile, etc. etc.

Lettre de Mme de Montespan au duc de Noailles.

Et voici les libertés que prenait avec l'orthographe Mme de Montespan dans les lettres qu'elle écrivait. Les grandes dames parlaient très bien leur langue au XVIIe siècle — elles parlaient peut-être même mieux que les hommes, — mais l'écrivaient souvent plus mal que ne l'écrivent maintenant nos cuisinières. Pour Mme de Sévigné elle-même, la grammaire et l'usage n'étaient qu'une douce et facile discipline, n'exerçaient sur elle aucune étroite contrainte. L'orthographe au XVIIe et au XVIIIe siècles, n'était pas tyrannique comme elle l'est devenue vers les années 1815—1820 de par l'autorité des Noël et Chapsal et de l'Académie.

ie (je) suis si convinquue de voste amitie et ie vous ai ueu (vu) prandre tant de part a se qui me regarde que ie croy que vous serest bien ese de continuer a an nestre (à en être) instruit a mon retour le roy me dist quil lavet envoiie (qu'il avait envoyé) mr colbert (Mr Colbert) proposer a me (Mme) la contesse de se defaire de sa charge elle deit (dit) quel viendret le trouuer elle meme sy vint anneffet hier et lui dist les mesme chose qui (qu'il) luy auet mandee elle demanda un iour pour an parler a me (Mme) la princesse de carignan (Carignan) et lonna (l'on n'a) point ancore sa reponse du reste tout est fort pesible ysy (ici) le roy vient dans ma chambre caprest (qu'après) la messe et aprest soupey il vaut beaucoup mieus se voir peu auec dousceur que souuant auec de lanbaras me (Mme) de maintenon (Maintenon) est demeuree pour quelque lesgere indisposision le duc du maine (Maine) est auec elle voila toutte les nouuelle du logis ie vous prie de faire mest complimant a me (madame) la duchesse de nouaille (Noailles) vous maubligeries ausy de me chercher du uelours vert pour un casrosse (carrosse), meit (mais) ie voudret bien quil ne fust pas sy cher ca (qu'à) vostre ordinesre. — Pour madame (sic) le duc de nouaille (Noailles).

Imparfait de l'indicatif.

Voir mon étude sur le verbe (2e partie, 1896); je me contenterai ici de quelques remarques que l'on ne trouve pas dans nos grammaires *).

1) *L'imparfait* est relativement *identique* au *présent*. Le *présent*, de sa nature, exprime ce qui se fait ou existe en ce moment *(présent)*; *l'imparfait*, de sa nature, exprime ce qui se faisait ou existait *alors*, c'est à dire au moment *passé* dont il est question dans le discours. Le *présent* répond donc à *maintenant, à présent, en ce moment* (où nous sommes), *l'imparfait* répond à *alors, en ce moment-là, en le temps* (où l'on était). *L'imparfait*, comme le *présent*, raconte et dépeint (en faisant *tableau*, en mettant sous les yeux du lecteur ou de l'auditeur les faits qui *sont* ou *étaient* en train de se passer):

On **se trouve** aux plus beaux jours de l'été: les haies **sont couvertes** de fleurs et la forêt **retentit** de mille chants d'oiseaux. Des bûcherons, campés dans des huttes, **débitent** le bois abattu et le **transforment** en différents ustensiles de ménage (d'après Souvestre, *Au coin du feu*; description et narration de ce qui est et de ce qui se fait).

On **se trouvait** aux plus beaux jours de l'été: les haies **étaient couvertes** de fleurs et la forêt **retentissait** de mille chants d'oiseaux. Des bûcherons, campés dans des huttes, **débitaient** le bois abattu et le **transformaient** en différents ustensiles de ménage (Souvestre, *Au coin du feu*; description de ce qui *était* et *se faisait*, aussi bien que narration).

2) *L'imparfait* s'emploie comme le *présent* pour un *futur relatif prochain* (rapproché), ou regardé comme tel. Ce futur *relatif* est le *conditionnel* (sans condition), *futur* de l'imparfait et de tous les temps passés (le passé indéfini seul parfois encepté. Voir mon étude sur le verbe, 1896, 2e partie, p. 57, § 3):

Mon père *raconte* en ce moment qu'il **part** (**partira**) demain pour Paris; il *racontait* ce matin qu'il ne **partait** (**partirait**) qu'après-demain.

---

*) *Cantabam* donne je *chanteve* (*b* changé en *v*, et *a* tonique libre donnant *e*), que l'on ne trouve guère que dans quelques textes bourguignons. Par **cantavam*, **cantauam* (*v* vocalisé en *u*), le mot donna *chantoe*, *chantoue*, pour devenir ensuite *chanteie* par analogie avec *rendeie* (**rendebam*, * rendeam reddebam; *b* tombé; et *e* long tonique libre donnant *ei*). *Chanteie* est devenu *chantoie* (XIIe siècle), *chantoi* (e final tombé), chantois (XVIe siècle, XVIIe, XVIIIe et XIXe) jusqu'en 1835, où il s'est écrit **chantais**: La terre (il) **aloent** purpernant (*Rou*, 3385). Ariere (il) **alouent** et auant (avant; *id*, 292). Taillefer, qui mult (multum, beaucoup, très) bien **chantout**, sor un cheval qui tost (vite) **alout**, deuant (devant) le duc **alout** chantant (*id*, 8035—37).

3) Le *présent* et *l'imparfait* sont employés pour eux-mêmes, dans:

Sa lettre *m'apprend* qu'il **est** déjà en route, qu'il **vient** avec un ami. — Sa lettre me disait qu'il **était** déjà en route, qu'il **venait** avec un ami.

4) Le *présent* s'emploie pour le *futur*, et *l'imparfait* pour le *conditionnel* (futur des temps passés), dans:

Vous a-t-on déjà dit que notre ami **arrive** (**arrivera**) ici à la fin de décembre et qu'il **passe** (**passera**) chez nous les fêtes de Noël et du Nouvel an? — Dans sa lettre il nous *écrivait* qu'il **arrivait** (**arriverait** ici) à la fin de décembre et qu'il **passait** (**passerait**) chez nous les fêtes de Noël.

5) Le présent et l'imparfait s'emploient pour eux-mêmes dans:

C'est là une chose qu'il ne **faut** jamais oublier; c'était là une chose qu'il ne **fallait** pas (qu'on ne **devait** pas) oublier (qui n'**était** pas à oublier) en un pareil moment.

L'imparfait est aussi employé pour lui-même, et n'a pas le sens d'un *conditionnel présent* (futur des temps passés) comme le pensait d'abord M. L. Clédat, ou d'un *conditionnel passé* comme le dit M. L. Sudre en la grammaire dite de Darmesteter, dans cette phrase de La Bruyère (II, p. 186):

Maint est un mot qu'on ne **devait** pas (qu'on n'**avait** aucune raison d') abandonner (comme des écrivains du XVII[e] siècle l'ont fait en essayant, mais en vain, de gagner les autres à leur exemple).

Un temps *simple* ne peut jamais avoir le sens d'un temps *composé*; le *présent* peut remplacer un *futur* simple ou *vice versa*, le *passé indéfini* peut remplacer *un futur antérieur* ou vice versa, un *plus-que-parfait* peut remplacer un *conditionnel passé* ou vice versa, mais ce serait méconnaître la signification des *temps* que de dire, comme le fait M. Leópold Sudre (*Gram. Darmesteter*, syntaxe, p. 135) „que la combinaison: *Si je bougeais, on me tuait*, est identique, pour le sens, à: *Si j'avais bougé, on m'aurait tué*, ou: *Si j'eusse bougé, on m'eût tué*" *).

Il y a ici deux manières de s'exprimer très correctes, mais présentant l'affirmation sous des points de vue tout différents: la première exprimant une *futurition* relativement au passé dont on parle: si je *bougeais* (moment passé), on **allait me tuer** (tout de suite après); l'autre, un passé relativement au moment de la parole: Si j'avais bougé (ou bougeais; *moment*

*) Même erreur dans la grammaire de D. Margot (7e édition, p. 132, Saint-Pétersbourg).

passé), on m'**aurait** (on m'**eût**) **tué** (avant le moment où je parle, avant le moment où je suis maintenant).

Citons ici quelques exemples assez curieux quant à l'emploi des *temps:*

J'**ai pu** (je pouvais) donner ta tête à Pompée (sous-entendu: et *je ne l'ai pas fait*, Corneille). — Certes, plus je médite, et moins je me figure que vous m'osiez compter pour votre créature, vous dont *j'ai pu* (je pouvais) laisser vieillir l'ambition dans les honneurs obscurs de quelque légion (Racine, *Britannicus*). — Vous **avez dû** (vous **deviez**) premièrement garder votre gouvernement; mais ne l'ayant pas fait, il vous **devoit** suffire que votre premier roi fût débonnaire et doux (La Fontaine). J'**ai dû** (je devais) l'imiter, mais enfin je suis mère (Voltaire, *l'Orphelin de la Chine*, III, 3).

L'imparfait, que je mets ici entre parenthèses, remplace-t-il le passé *indéfini* dont il prendrait le sens? Evidemment non, les deux temps ont des significations différentes:

J'**ai pu** *(dans un temps passé)* faire cela, je ne puis plus le faire. — Je **pouvais** *alors* (en ce temps-là, à cette époque-là) le faire, je ne le puis plus aujourd'hui.

Dans les phrases qui précèdent on doit cependant reconnaître que si l'emploi du *passé indéfini* ou de *l'imparfait* est très correct et se comprend facilement, c'est toutefois le *conditionnel passé* qu'on s'attendrait plutôt à trouver:

J'**aurais pu** (j'eusse pu) donner ta tête à Pompée. Vous, que j'**aurais pu** laisser vieillir, etc. etc.

De même La Bruyère aurait pu dire, mais c'est ce qu'il n'a pas fait:

Maint est un mot qu'on n'**aurait** (n'**eût**) pas **dû** abandonner comme quelques-uns ont, du reste, en vain essayé de le faire.

Quinte-Curce a dit:

Deleri **potuit** exercitus, si quis *ausus esset* vincere: l'armée **pouvait** (*en ce moment-là*) être anéantie si quelqu'un (si l'on) *avait* (si l'on *eût*) *osé* la vaincre (l'attaquer),....

Et au point de vue du *temps* où nous sommes maintenant ou de l'époque où il écrivait, Quinte-Curce aurait pu dire:

Deleri **potuisset** exercitus: l'armée **aurait** (eût) **pu** être anéantie si....

Et nous pouvons, au lieu de *pouvait*, employer *l'imparfait-futur-périphrastique*, en disant:

L'armée **allait** *peut-être* **être anéantie** si l'on *avait* (si on *eût*) *osé* l'attaquer.

Tite-Live a dit de son côté:

Pons sublicius iter pene hostibus **dedit**, ni unus vir *fuisset;* le pont de bois **livra** presque passage aux ennemis; heureusement un homme était là (pour les empêcher de passer), ou: le pont de bois **livrait** presque passage etc. si un homme n'*avait* (n'*eût*) *été* là.

Et comme l'événement *allait* peut-être *arriver* immédiatement après le moment passé dont on parle, on peut également traduire aussi, mais sous un autre point de vue:

Le pont de bois **allait** peut-être **livrer** passage aux ennemis si un homme n'*avait* (n'*eût*) *été* là.

Le vieux français connaissait déjà cette tournure:

Destruite esteit la vile se (si) conrei (il) n'en preneit; kar ja li reis de France ne s'en *entremetreit* (*Rou.*, 413—419). La ville **était** (**serait**) **détruite** s'il ne prenait ses dispositions (s'il n'y prenait garde), car le roi etc.*)

Idée de *futurition* prochaine relativement au *moment passé* dont il est question dans le *Roman.*

La ville **aurait** (eût) **été détruite** s'il n'y avait (eût) pas pris garde (aurait dit Wace qui a écrit plus tard le *Roman de Rou* (Rollon).

Tuit (tous) **estoient perdu** (allaient être perdus, allaient périr) se (si) ne fûst (n'eût été) la li cuens (le comte; Joinville).

Idée de *futurition* relativement au moment passé dont on parle: Ces hommes-là n'*avaient* pas encore *péri*, ils *allaient périr* si le comte n'*avait* (n'*eût*) *été* là. Et relativement au moment où il écrivait ce fait qui aurait pu se passer longtemps auparavant, Joinville eût pu dire:

Tous **auraient** (**eussent**) **péri** si le comte n'*avait* (n'*eût*) *été* là.

Boileau, faisant allusion aux guerres de Louis XIV, écrit en parlant de Pyrrhus trop enclin aussi à guerroyer:

Pyrrhus **vivoit** heureux (**allait vivre** heureux) s'il *eût écouté* Cinéas = il **allait commencer** une vie plus heureuse qu'auparavant s'il avait (eût) écouté les conseils pacifiques de Cinéas.

Et Boileau, en pensant que ces faits s'étaient passés longtemps avant lui, pouvait dire:

Pyrrhus **aurait vécu** (**aurait** alors **commencé** une vie heureuse) s'il avait écouté (s'il eût écouté) Cinéas.

Les deux manières de s'exprimer (par l'imparfait-futur-périphrastique ou par le conditionnel passé) sont très correctes, je le répète, mais la signification de ces deux temps diffère comme diffère celle des deux mots *passé* et *futur*.

*) Pour bien comprendre cet *imparfait* ayant le sens d'un conditionnel-*futur* des temps passés, il faut voir les vers qui précèdent et ceux qui suivent, ce que n'a pas dû faire M. Sudre. Wace met ici en scène l'archevêque de Rouen attendant l'arrivée de Rollon, qui *détruirait* la ville comme Hastein *l'avait détruite*. Dans la pensée de l'archevêque la ville **allait être** (**serait**) **détruite** s'il ne se rendait auprès de Rollon pour l'adoucir. Il alla, en effet, trouver Rollon, qui fut adouci par l'or et l'argent qu'on lui offrit, et entra à Rouen sans y faire aucun mal.

Cicéron a dit aussi:

Licuit otioso esse Themistocli: Il *était* (fut) *loisible* à Thémistocle de vivre dans le repos: Themistocle **pouvait** (aurait pu) vivre dans le repos.

Le latin dit encore:

Si per Metellum *licitum esset*, matres illorum, uxores, sorores **veniebant** *) Romam: Si Métellus *l'avait (l'eût) permis*, leurs mères, leurs femmes, leurs sœurs **venaient** (**allaient** *venir*) à Rome (Cicéron, *Contre Verrès*).

Lorsque *devoir* n'exprime aucune idée *d'obligation* et n'est qu'une sorte *d'auxiliaire*, on peut quelquefois, avec la même signification pour la phrase, employer le *présent* ou le passé indéfini, *l'imparfait* ou le *plus-que-parfait:*

Ces messieurs **doivent avoir passé** par là avant nous, car nous ne les avons pas rencontrés; ils **ont dû passer** avant nous, car etc. — Ces messieurs **devaient avoir passé** avant nous, ces messieurs **avaient dû passer** avant nous, car....

Lorsque *devoir* exprime une idée *d'obligation*, les deux manières de parler expriment alors des idées différentes:

Il voulait partir hier soir, mais il **a dû** (il a été obligé de) **partir** plus tôt; il voulait partir hier matin mais il **doit n'être parti** que le soir (il n'est sans doute (= probablement) **parti** que le soir (sens différent).

Devoir n'exprimant alors aucune obligation, nous aurons des phrases équivalentes exprimant un *futur*, les premières au point de vue du *présent*, les secondes au point de vue du *passé*, dans:

1) Il *raconte* qu'il **doit partir** ce soir = il raconte qu'il **va partir** ce soir (qu'il **partira** ce soir).

2) Il *disait* tantôt qu'il **devait** partir — qu'il **allait partir** ce soir (qu'il **partir**ait); conditionnel, futur de l'imparfait et des temps passés.

7) Si l'imparfait est surtout appelé *temps descriptif*, il sait cependant aussi raconter et raconte même mieux que les passés *indéfini* ou *défini*, et avec plus de vivacité, parce qu'il raconte en faisant *tableau* comme le *présent:*

Nos troupes **quittèrent** (**quittent**) le camp dès le lendemain matin, **doublèrent** (**doublent**) leur marche et à midi **se trouvèrent** (**se trouvent**) déjà en face de l'ennemi.

Pendant qu'il *parlait* ainsi, son frère **arriva** (**arrive**), lui **dit** quelques mots à l'oreille, et tous deux **quittèrent** (**quittent**) la salle au grand étonnement de l'assemblée.

Nos troupes quittaient (**quittèrent**) le camp dès le lendemain matin, **doublaient** (**doublèrent**) leur marche et à midi **se trouvaient** (se trouvèrent) déjà en face de l'ennemi.

Pendant qu'il *parlait* ainsi, son frère arrivait (arriva), lui **disait** (**dit**) quelques mots à l'oreille, et tous deux **quittaient** (quittèrent) la salle au grand étonnement de l'assemblée.

*) Certaines éditions disent *venibant* (allaient être vendues).

Voici les mêmes événements que Paul de Saint-Victor raconte très bien par *l'imparfait*, et Voltaire par le *passé défini*:

En 1661, un prisonnier inconnu, portant un masque, **était envoyé** au château de l'île Sainte-Marguerite. Un jour le prisonnier **écrivait**, avec un couteau sur une assiette d'argent, et la **jetait** par la fenêtre. Un pêcheur, qui **se trouvait** là par hasard **ramassait** l'assiette qu'il *porta* au gouverneur. — Quelques années après la mort du cardinal Mazarin il **arriva** un événement qui n'a point d'exemple. On envoya dans le plus grand secret au château de l'île Sainte-Marguerite un prisonnier inconnu. Un jour le prisonnier **écrivit** avec un couteau sur une assiette d'argent et **jeta** l'assiette par la fenêtre.... Un pêcheur qui *se trouvait* là par hasard **ramassa** l'assiette et la **porta** au gouverneur de l'île (Voltaire).

Voici d'autres faits qui prouvent encore que *l'imparfait* peut, tout aussi bien que le *passé défini*, raconter des événements qui se sont passés les uns après les autres:

A Wagram, Bernadotte ayant laissé passer notre ligne arrêtait (**arrêta**) avec cent bouches à feu le centre victorieux des ennemis et **rétablissait** (**rétablit**) le combat que Davout **terminait** (termina) en enlevant le plateau (Thiers, qui emploie l'imparfait).

Le 17 septembre 1672, la troupe du roi **représentait** (a représenté, représenta) à Versailles les *Femmes savantes* de Molière; au mois d'août 1674 Bourdaloue y **prêchait** (a prêché, prêcha) le carême; le 11 juillet de la même année on y **jouait** (on a joué, on joua) le *Malade imaginaire*. Voyez, c'est par là que Marie-Antoinette, la malheureuse reine, **s'échappait** (s'est échappée, s'échappa) pour aller chercher un refuge auprès de Louis XVI (Imbert de Saint-Amand, qui emploie aussi *l'imparfait*). Où mettre ici le *pendant que* des grammaires de J. Fleury?

Le latin peut aussi dire avec l'imparfait au lieu du *perfectum*, notre *passé défini*.

Pompeius in Cumanum venit. Ad eum postridie mane **vadebam**: Pompée vint à Cumanum, le lendemain matin je **me rendais** chez lui (j'**allais** le voir).

Et nous disons:

J'*arrivai* (j'arrivais, je suis arrivé) le soir chez ces braves gens, le lendemain matin je **partais** déjà (je partis, je suis parti).

Les exemples suivants prouvent aussi que *pendant que* n'entraîne pas toujours l'emploi de l'imparfait, comme le dit J. Fleury, que la *simultanéité* peut s'exprimer par d'autres *temps*, comme je le dis déjà dans ma grammaire de 1878—79*):

Je ne sais quelles idées *agitèrent* Charlemagne pendant que le pape l'**a couronné** (le **couronna**, le **couronnait**). (Ernest Lavisse, qui emploie le passé

*) Mon étude des *temps* de l'indicatif et du conditionnel a été publiée dans la Revue de philologie française par M. Léon Clédat, professeur-doyen à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon.

indéfini). Astarbé *avait jeté* du poison dans la coupe pendant que le roi **était allé** à la porte (Fénelon, *Télémaque*). — Je n'*ai* pas *dit* un mot pendant que les deux hommes **ont causé** (**causèrent**, causaient) de leurs affaires. — *Ecrivez* votre lettre pendant que je **m'habillerai**. — J'*ai lu* pendant que mon frère **a joué** du piano.

7) Remarquons encore le *présent* et *l'imparfait*, non moins *descriptifs* que *narratifs* dans:

Nous voici près du château; remarquez comme les plantes grimpantes en tapissent tous les murs. — Nous arrivâmes près du château; des plantes grimpantes en **tapissaient** tous les murs. — Une tenture noire **remplaçait** l'antique tapisserie à personnages. Je contemplai encore une fois ce château que le lierre **enveloppait** de son tapis vert. — Le chemin **était** alors **défoncé** à la suite des pluies des jours précédents.

Si, au lieu de vouloir rendre la double idée *d'action* et *d'état* exprimée par le verbe (*narration* et *description*), nous ne voulons exprimer que *l'action seule*, mais laissant après elle un *état* qui existe encore au moment de la parole ou au moment passé dont on parle, nous dirons avec Chateaubriand, Mérimée et les autres écrivains:

Nous voici près du château, voyez comme les plantes grimpantes en **ont tapissé** tous les murs. — Nous arrivâmes près du château; des plantes grimpantes en **avaient tapissé** tous les murs. — Une tenture noire **avait remplacé** l'antique tapisserie. — Quand nous arrivâmes en cet endroit, nous ne pûmes continuer notre route en voiture, les pluies **avaient défoncé** le chemin (le chemin **avait été défoncé** par les pluies des jours précédents (le chemin **était** donc encore **défoncé**).

Mais comme le verbe au *passé indéfini* ne laisse pas toujours après lui un *état* qui dure encore au moment *de la parole*, le *plus-que-parfait* ne laisse pas non plus toujours après lui un *état* qui existait encore au moment passé dont on parle*):

Cet homme **a** toujours **été aimé** et l'est encore. — Cet homme **a été** autrefois **très aimé**, mais aujourd'hui tout le monde le déteste, il *est détesté* de tout le monde (cet homme n'est plus aimé). — On nous avait dit que les pluies **avaient défoncé** le chemin (que le chemin **avait été défoncé** par les pluies), mais quand nous arrivâmes à l'endroit désigné, nous pûmes continuer notre route, le chemin **avait** déjà **été réparé** (le chemin **était** déjà **réparé**; (le chemin n'**était** donc plus **défoncé**).

---

*) La grammaire de J. Delbœuf et Rœrsch, anciens professeurs à l'Université de Liège, nous dit que le *plus-que-parfait* de l'indicatif laisse toujours après lui un *état* qui durait encore au *moment passé* dont on parle. C'est une erreur.

8) *L'imparfait* s'emploie comme le *présent*, pour exprimer des *habitudes* et porter des *jugements* sur les *mœurs*, les *coutumes*, les *actions répétées*:

Les Romains **étaient** braves, nos soldats le **sont** aussi. — Les Egyptiens **étaient** superstitieux, nos paysans le **sont** encore. — Autrefois je **fumais** et **prisais**, je ne **fume** plus, ne **prise** plus. — Dès que la souffrance **laisse** (**laissait**) quelque repos à cet homme, son esprit **se réveille** (**se réveillait**) radieux, et il **montre** (**montrait**) autant de lucidité que de sérénité (Thiers, *jugement* sur Napoléon I). — Dans nos conversations je lui répétais toujours que son devoir **était** de respecter ses parents.

Si ce sont des *faits* que l'on veut exposer en disant ce qui fut ou ce que l'on fit dans le passé, et non ce qui *était* ou se *faisait* pendant une époque donnée, c'est le *passé défini* ou le *passé indéfini* qu'il faut alors employer:

Romulus **fut** un roi belliqueux; Numa **se montra** toujours un roi pacifique. Les Romains **furent** braves. Rome **était** gouvernée par des consuls. Pendant les cinq cents ans que **dura** la république, Rome **fut** gouvernée par des consuls.

Selon que l'écrivain veut exprimer que l'action ne se fait qu'une *seule* fois ou s'est produite *plusieurs fois* (répétition de l'acte), il peut employer dans la même phrase le *passé défini* (action faite une fois) et *l'imparfait* (répétition des faits). Voici un exemple très correct que je trouve dans *Eugénie Grandet* de Balzac.

Dans l'année 1827, son père, sentant le poids des infirmités *fut forcé* d'initier sa fille (Eugénie) au secret de sa fortune et lui **disait**, en cas de difficultés, de s'en rapporter à son notaire (homme de confiance) *).

9) Voici maintenant exprimée l'idée d'un *futur prochain* (rapproché) relativement au *moment passé* dont on parle dans ce que le latin appelle un *imperfectum futurum periphrasticum* (imparfait-futur-périphrastique), que la grammaire de J. Fleury appelle à grand tort un *imparfait-passé-antérieur*:

Il **allait périr** *(periturus erat)*, si je ne l'avais défendu. — Il racontait *hier matin* qu'il **allait partir** (se *profecturum esse*) le soir (= qu'il **partirait** le soir); conditionnel, *futur* des temps passés).

---

*) *Une fois* suffisait à Grandet pour initier sa fille au secret de sa fortune, ce que les avares tiennent même souvent caché en mourant, mais une fois sa fille initiée au secret, Grandet, excessivement craintif et soupçonneux, comme tous les avares, devait souvent donner ses conseils à sa fille. Lui *disait*, qui marque ici la *répétition*, n'a nullement besoin d'être changé par *lui dit*, qui ne rendrait pas la pensée de Balzac.

Un *imparfait-passé antérieur* n'a jamais exprimé l'idée ni de *futur* rapproché ni de futur éloigné; ce n'est pas malheureusement la seule grave erreur que l'on trouve dans les grammaires de J. Fleury *).

Finissons cette étude sur *l'imparfait* par quelques *descriptions* et *récits* dans lesquels on peut employer *différents temps* selon l'idée que l'on veut exprimer. Et puisque nous sommes en Russie commençons par un récit (texte russe) donné à traduire, avant Pâques 1894, à Riga, aux jeunes filles qui subissaient leur examen pour avoir le droit d'enseigner le français dans les écoles:

Imparfait. — Un laboureur **vivait** dans cette île avec ses trois fils. Pendant qu'il **était** jeune et qu'il **jouissait** d'une bonne santé, il **travaillait** pour nourrir ses enfants; rien ne leur **manquait** (ils ne **manquaient** de rien). Mais les années *l'ayant abattu*, les ressources *commencèrent* à diminuer, le vieillard en **était** tout triste. Un jour que ses forces lui **manquaient** (qu'il **sentait** ses forces tout à fait épuisées), il *fit* appeler ses fils et leur *parla* ainsi.

Les événements racontés par *l'imparfait* sont mis en rapport avec une époque *donnée* du passé:

Pendant le temps que le laboureur *était* jeune, il *travaillait*.

Tout en racontant, on *décrit*, on *dépeint* la vie de cet homme, c'est un *tableau* qui se déroule devant nos yeux **).

---

*) Dans une des éditions de sa grammaire J. Fleury, à l'appui d'une règle fausse, nous donne *il y a eu* comme étant un *passé antérieur;* dans une autre, que le *passé du subjonctif* exprime toujours une action d'une *longue durée;* dans une troisième, nous trouvons cette surprenante règle que, des deux temps (p. défini, p. indéfini), l'un s'emploie lorsque l'on raconte *avec détail* et l'autre quand on raconte *sans détail*. Ailleurs il fait venir *disperser* de *perdre*, en conjuguant sans doute: *perdo*, persi, *persum*, *persare*, d'où *dis-persare*, *disperser*, et il donne *attacher* comme venant probablement du grec *aptein* (nouer, attacher). Un élève des 5e ou 6e classes de nos gymnases aurait appris à l'auteur que *disperser* vient du fréquentatif *di-spersare*, de *di-spergo*, dispersi, dispersum, dispergere (**dispersare,** *spargere* répondant au grec *speirein*, сѣять, засѣвать; сыпать; разсыпать): des troupeaux *épars* dans la campagne ne sont pas des troupeaux *perdus;* des cheveux *épars* sont des cheveux *dispersés*, flottants et en désordre, mais ne sont nullement des cheveux *perdus*. L'ancien verbe *espardre*, que l'on trouve encore dans des grammaires du XVIIe siècle, n'a rien à faire avec *perdre* (perdere; per + dare, donner).

**) Les demoiselles, qui avaient toutes traduit par *l'imparfait* le récit du livre d'Alph. Hoppé (Exercices sur la grammaire de Hoppé et Dalloz), ont été blackboulées.

L'usage ancien, dit M. E. Etienne dans son *Essai de grammaire du vieux français* (1895) était déjà d'accord ici avec l'usage moderne; il cite un exemple de l'emploi de *l'imparfait* que la vieille langue, ajoute-t-il, aurait parfaitement accepté:

Cet homme **était** très honnête; il se **conduisait** bien, **travaillait**, **faisait** un noble usage de l'argent qu'il **gagnait**.

Ici, comme dans le récit qui précède, ce sont des *réflexions*, des *jugements*, le *tableau* de la vie d'un homme. — Les faits *qui surviennent* (commencèrent, fit appeler, leur parla) sont au *passé défini*.

Passé indéfini. — Le vieillard *vivait* dans une île. Pendant qu'il **a été** jeune, que ses forces le lui **ont permis**, il **a travaillé** pour nourrir ses enfants; les siens **ont** toujours **été** l'objet de sa sollicitude. Sentant un jour que ses forces *s'affaiblissaient* (*étaient* épuisées) il **a fait** appeler ses enfants et leur **a parlé** ainsi.

Les événements sont ici racontés comme s'étant passés avant le *moment* de la parole auquel on les rapporte:

Il ne *travaille* plus, mais il **a travaillé** longtemps.

Remarquons, en passant, que le passé *indéfini* peut raconter tous les événements *passés*, quelque anciens qu'ils soient:

Il est évident que la campagne qui avait d'ailleurs commencé sous de malheureux auspices *finit* (p. déf.) mal pour les envahisseurs israélites Ils **ont dû** (durent) subir une grande défaite et y **ont éprouvé** (**éprouvèrent**) de grandes pertes. A son tour, Mésa les **a poursuivis** (les **poursuivit**) et **a envahi** (**envahit**) les frontières d'Israël. La date de ces événements doit être marquée dans les années du règne de Joram, fils d'Achab, qui **est monté** (monta) sur le trône d'Israël en 896 avant Jésus-Christ *(Revue scientifique)*.

Passé défini. — Cet homme *vivait* dans une île. Pendant tout le temps qu'il **fut** jeune et que ses forces le lui **permirent**, il **travailla** pour ses enfants, rien ne leur **manqua** (ils ne **manquèrent** de rien), mais lorsqu'il **s'aperçut** enfin qu'il **devenait** (était devenu) incapable de tout travail, il **fit** venir ses enfants et leur **parla** ainsi.

Les faits sont ici mis en rapport, non avec le *présent*, mais avec une *époque passée* qui n'a plus aucun rapport avec le *présent*. Le passé défini raconte les faits dans toute leur durée, avec leur *commencement* et leur *fin*.

Plus-que-parfait. — Un fermier *vivait* dans une île avec ses enfants. Pendant (aussi longtemps) qu'il **avait été** jeune et que ses forces le lui **avaient permis**, il **avait travaillé** pour ses enfants. Rien ne leur **avait manqué** (ils **n'avaient manqué** de rien), mais quand enfin il **avait** (il **eut**) **senti** que ses forces **s'étaient épuisées** dans un rude travail (que ses forces **étaient** épuisées), il **avait fait** (il fit) venir ses enfants et leur **avait parlé** ainsi.

Le plus-que-parfait raconte les faits comme s'étant passés avant l'époque dont on parle ou qui est dans la pensée:

Il **avait été** jeune, il ne *l'était* plus au moment dont on parle. — Il **avait travaillé**, il ne *travaillait* plus.

Voici un récit où l'imparfait *fait tableau* tout en racontant:

Alors lentement, cherchant ses mots, comme si chacune des pensées anciennes lui **perçait** (lui *avait percé*) le cœur d'un fer rouge, Raymond *dit* (p. déf.) à sa mère comment les soupçons lui *étaient venus* (lui *vinrent*), comment le hasard, l'observation les *avaient confirmés* (les *confirmèrent*) dans la suite. Une première lettre **tombait** (était tombée) entre ses mains. Il la *copia* (l'avait copiée) au crayon pensant bien que Bertrand **était** trop confiant (pour se méfier), et il **envoyait** (*avait envoyé*) au jeune homme l'avis périlleux qui **devait** (**allait**) le conduire à sa perte (qui le *conduirait*, *l'avait conduit* dans le piège tendu). A dix heures du soir Joseph (le domestique) **se cachait** (*s'était caché*) derrière des buissons, et dès qu'il **voyait** (qu'il *avait vu*) Bertrand, il **revenait** (*était revenu*) avertir son maître (Albert Delpit).

Le *plus-que-parfait* raconte les événements comme s'étant passés *avant* le crime; le passé *défini* les narre comme *étant survenus* à une époque du passé, *l'imparfait* nous met devant les yeux le *tableau* de ce qui s'est passé.

Remarque. — La grande différence de signification entre le passé *indéfini* et le passé *défini*, c'est qu'en racontant par le passé *indéfini* l'esprit du narrateur est dans le *présent*, et raconte les événements comme s'étant passés *avant le moment de la parole*. En racontant les faits par le passé *défini*, l'esprit du narrateur se porte dans un *passé* qui n'a plus rien à faire avec le *présent* (avec le moment de la parole). Le passé *défini* raconte les faits *survenus* au *moment passé* ou *après* le *moment passé* dont on parle. Aussi les récits commencent-ils ordinairement par *l'imparfait*, qui montre *l'état*, la *situation* (des personnes ou des choses) au moment où les événements vont arriver. On pourrait même, pour les faits isolés comme pour le premier événement d'un récit où les événements se suivent, enchaînés l'un après l'autre, sous-entendre toujours un *imparfait*:

En 1702, la ville de Saint-Pétersbourg n'*existait* pas encore, mais en 1703 Pierre le Grand **la fonda**. — En telle année, Carthage *existait* encore et *florissait*, mais l'année suivante les Romains la **détruisirent**. — Il y a eu un temps où le monde n'*existait* pas encore, mais à un *moment donné* Dieu **voulut** créer le ciel et la terre. Le premier jour il **fit** la lumière. Le second jour il **fit** le firmament qu'il **appela** ciel (les événements se suivent comme les anneaux d'une chaîne).

Et le sens, avec le passé *indéfini*, sera:

C'est *avant le moment présent* où nous sommes que Pierre le Grand **a fondé** la ville de Saint-Pétersbourg. C'est bien longtemps *avant nous* que les Romains **ont détruit** Carthage. *Il s'est passé bien des siècles* depuis que Dieu **a créé** le ciel et la terre. Le premier jour il **a fait** la lumière, le second jour il **a fait** le firmament qu'il **a appelé** ciel (événements qui ne forment aucune chaîne entre eux et qui sont tous rapportés au moment de la parole).

La différence n'est pas moins grande entre *l'imparfait*, qui exprime un *état* ou des *faits* existant déjà depuis un certain temps à l'époque passée dont on parle et existant ou se faisant encore à ce moment-là, et le passé défini qui exprime les faits *survenus* au moment passé ou après le moment passé dont on parle (voir la remarque qui termine notre opuscule).

Cette nouvelle que vous **saviez** déjà alors, je ne la **sus** (ne l'appris) que le lendemain. — La ville, vous vous trompez, n'**était** pas encore **prise** en janvier, elle ne **fut prise** qu'en mars. — Les ennemis **fuyaient** déjà quand nos troupes **parurent** (jam fugiebant). Les ennemis ne s'**enfuirent** que lorsqu'ils **surent** que nos troupes *arrivaient*. — César **changea** de dessein (**mutavit** consilium) car il **voyait** (*videbat;* il **savait**, il n'**ignorait** pas) qu'il ne **pouvait** rien faire avec le peu de troupes qu'il **avait**. — Après avoir éprouvé un échec, César **vit** (vidit) qu'il **avait** avec lui trop peu d'hommes pour vaincre, et il **dut** changer son plan de campagne.

Avec le passé *défini* on part du *passé* pour se rapprocher du *présent*, mais sans y arriver, et dans un récit les faits se suivent l'un après l'autre; avec le passé *indéfini* on part du *présent* pour aller dans le *passé;* les faits racontés sont tous mis en rapport avec le *présent* sans avoir entre eux aucun enchaînement.

Au lieu du *plus-que-parfait* qui commence le récit précédent, employons le passé *défini* (faits survenus dans le passé sans relation avec le *présent*) ou le passé *indéfini* (faits racontés comme ayant eu lieu avant le *moment de la parole*, nous aurons:

Raymond **a** (*hier* ou ce matin) tout **raconté** (**raconta** tout) à sa mère. Il lui **a dit** (lui **dit**) comment les soupçons lui **sont venus** (lui vinrent, lui **étaient venus**), comment le hasard, l'observation les **ont** (**avaient**) **confirmés** (les **confirmèrent**). Une première lettre **est tombée** (**tomba**) entre mes mains, je la **copiai** (l'**ai copiée**) et l'**ai** ensuite **envoyée** (et l'envoyai) à Bertrand pour l'attirer dans le piège. Le même jour, à dix heures du soir, Joseph s'**est caché** (**se cacha**) derrière des buissons, et dès qu'il **a vu** (qu'il **vit**) passer Bertrand, il **est venu** (il **vint**) me le dire. Mère, c'est ainsi que le crime **a été** (**fut**) **commis**, je ne t'**ai** rien **caché**.

Un Français du Centre et du Nord, *dans la conversation,* raconterait certainement ces faits par le passé *indéfini,* un Français du Sud par le passé *défini.* Donnons encore deux récits (passé *défini,* passé *indéfini*), mêlés de *descriptions* (jugements, remarques, réflexions) rendus par *l'imparfait.* C'est ici le cas où l'on peut dire avec le latin. *Perfecto* procedit, *imperfecto* insistit oratio: Par le *parfait* (notre passé défini) le discours *avance,* par *l'imparfait* il *s'arrête*:

Le ciel **était couvert** (*état* du temps au moment où les faits vont commencer). L'instant d'après la pluie **commença (a commencé)**. Je **fus (j'ai été**, je **suis resté**) quelque temps sans m'en apercevoir. Je **m'en aperçus** (je **m'en suis aperçu**) enfin, la pluie **devenant** (elle **devenait**) plus forte, et je **me réfugiai (me suis réfugié)** sous un arbre. En ce moment je **vis** (j'**ai vu**) venir un chiffonnier, *la hotte au dos* (il **avait** une hotte qu'il **portait** sur son dos), son *crochet à la main* (il **tenait** un crochet à la main). Il **était suivi** d'un roquet noir *ruisselant* (qui **ruisselait**) d'eau, il **s'écria** (s'**est écrié**) *en passant* (pendant qu'il **passait, passa** ou **a passé**) devant moi: Quel sacré temps! quelle sacrée vie! (Victor Cherbuliez).

Ce matin à 5 heures, le hennissement de quatre chevaux qui **piaffaient** (sans doute depuis quelque temps) sous ma fenêtre **me réveilla** (m'**a réveillé**). Je **m'habillai (me suis habillé)** à la hâte et je **descendis (suis descendu)**. Là, Hans **achevait** (il *était en train* de travailler) de *charger* (il **chargeait** depuis un certain temps) nos bagages *sans se remuer* (il ne **remuait** pas; *réflexion*) pour ainsi dire. Cependant il **opérait** avec une adresse peu commune *(réflexion)*. Mon oncle, lui, **faisait** *(réflexion)* plus de bruit que de besogne, mais le guide **paraissait** se soucier peu (il ne **se souciait** guère) de ses recommandations. Tout **fut (a été) terminé** (tout *était terminé*) à six heures, et nous **partîmes** (nous **sommes partis**) (J. Verne).

On voit que pour raconter les événements de la journée où l'on est, on peut, malgré nos grammaires, employer le passé *défini.* Il faut, pour cela, que le *moment* dont on parle soit tout à fait écoulé. Or le narrateur n'est plus ici dans la *matinée* du jour où il fait son récit. Voici le commencement d'un autre récit où il y a douze passés définis qui se suivent dans la *Revue politique et littéraire*:

Aujourd'hui nous étions encore endormis quand, à 5 heures du matin, il nous **réveilla** en nous priant de lui servir de témoins. Un vieillard, que nous **apprîmes** depuis être le comte de B., *l'accompagnait* et ne le *perdait* pas de vue un moment. Ce **fut** dans la voiture du comte que **nous nous rendîmes** à l'endroit où le duel devait avoir lieu.

Conditionnel.

Voir mon étude sur le conditionnel (1896), pp. 56 62*).

1) Le conditionnel, comme *mode,* est appelé le mode de *l'irréalité,* parce que, dépendant de *conditions* ou de *suppositions douteuses,* il exprime le plus souvent des *faits* sur la réalisation desquels on ne peut compter; souvent même le conditionnel exprime des choses *irréalisables, impossibles:*

Si je reçois demain cet argent, comme je l'espère, je **partirai** pour Paris. — Si je suis roi un jour, *dira un prince héritier,* je **travaillerai** au bonheur de mes sujets (*futur,* exprimant des faits sur la réalisation desquels on peut compter).

Si je recevais demain cet argent (fait dont on n'est pas sûr), je **partirais** pour Paris. — Si *j'étais roi,* dira un homme quelconque, je **travaillerais** au bonheur du peuple. Si j'étais le soleil (souris, oiseau), je... (faits *irréalisables*)...

2) Comme *temps* du verbe, le *conditionnel* est le *futur* de *l'imparfait* et, par extension, de *tous les temps passés* (le passé indéfini seul parfois excepté (voir mon étude de 1896, p. 57, § 3 et ma grammaire de 1878—79, 1ère partie, pp. 131 et 133):

Mon père *raconte* qu'il **fera** bientôt un voyage en France; il *racontait* déjà ce matin qu'il **partirait** **).

Dans ces cas le conditionnel appartient au *mode indicatif.*

Remarque. — Les grammaires de M. M. Léon Clédat, Ferdinand Brunot (1899), Darmesteter-Sudre (1897) sont encore toutes d'accord avec mes grammaires de 1878 et 1881 pour reconnaître que le *conditionnel* est le *futur* de tous les *temps passés,* et il en est de même de M. Adolphe Tobler, le savant romaniste de l'Université et de l'Acad. des sciences de Berlin. Le conditionnel est composé, on le sait, de l'infinitif du verbe à conjuguer et de l'imparfait de *avoir:* je *chanter-(av)ais,* chanter-**ais** (contraction); cf. je chanter-**ai** (infinitif + indicatif présent de *avoir*). — Cf. ama-**bo** (amabo), où *bo* répond à (ich) **bin,** au russe **быть**; leg-**am** (legam) où *am* répond à l'ang. **am,** au russe *есмь.* —

---

*) Le *temps* appelé dans les grammaires latines *imparfait-futur-périphrastique* est équivalent à un conditionnel *futur* des temps passés dans: il disait ce matin qu'il **allait partir** après le déjeuner = qu'il **partirait** après le déjeuner — Voir les grammaires de M. M. L. Clédat, L. Sudre, F. Brunot d'accord avec ma gram. de 1878—79 et avec mon étude sur le verbe de 1896.

) Le conditionnel étant le *futur* des temps *passés* n'exprime aucune *simultanéité,* comme le dit la grammaire de J. Fleury. Dans une phrase comme: si je *recevais* (si *j'avais*) cet argent, je **serais heureux, l'idée de *recevoir* ou d'*avoir* cet argent est *antérieure* à celle d'*être heureux;* le conditionnel exprime ici, comme partout ailleurs, une idée de *futurition:* Si je *recevais* cet argent, **j'achèterais** (après cela) des livres.

Cantar-aio* (cantare-habeo), chanter-ai**; **cantar-a(b)eam* (cantare-habe(b)am), je chanter-eie, chanter-oie, chanteroi, chanterois (XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles et XIXe jusqu'en 1835, où il devint chanter-**ais**.

3) Au point de vue du *passé* ce sera encore le *conditionnel* qui sera employé comme *futur*, comme c'est le *futur* qui est employé au point de vue du *présent*, dans:

Le jeune homme *a été offensé*, il *veut* une explication (**présent**), il l'**aura**. — Le jeune homme se *trouvait offensé*, il *voulait* une explication, il l'**aurait** (futur de l'imparfait et des temps passés).

Il n'y a là, pour le *conditionnel*, comme pour le *futur*, aucun sous-entendu comme le pense M. L. Sudre (Grammaire dite de Darmesteter, syntaxe, pp. 156—157), et le *conditionnel* s'emploie parfaitement ici dans des propositions *indépendantes*. M. L. Sudre, p. 156, nous dit que le conditionnel, *futur dans le passé*, ne s'emploie en français moderne que dans les propositions *dépendantes*. Nous avons cependant des futurs *relativement identiques* dans les exemples suivants (*futur* après le présent, *conditionnel*, vrai *futur*, après les temps passés), où les propositions sont indépendantes l'une de l'autre:

La dame *a beau* admirer ses filles, elles n'**hériteront** pas du trône. Anne de Bretagne *avait beau* admirer ses filles, elles n'**hériteraient** pas du trône de France (*futur* au point de vue du passé, *Revue pol. et litt.*). — Voir les exemples qui se trouvent dans mon étude de 1896, syntaxe, p. 58.

Voici encore deux exemples que j'ai trouvés ces jours-ci en relisant les *Contes* de Guy de Maupassant:

Ils *allaient* lentement, côte à côte, sans parler. *C'était fini*, ils **resteraient** seuls, face à face, quatre ou cinq mois (*L'Auberge de la Gemmi*, p. 301). — Il *voulait* s'enfuir et *n'osait* point sortir; il *n'osait* point et n'**oserait** plus désormais, car le fantôme **resterait** là, jour et nuit, autour de l'auberge, tant que le corps du vieux guide n'**aurait pas été retrouvé** (ne **serait** pas **retrouvé**) et **déposé** dans la terre **bénie** (*ibid.*, p. 311; remarquons ici *bénie* là où nos grammaires voudraient *bénite*; voir mon étude sur le verbe de 1896, 1ère partie, pp. 64—65).

Le conditionnel n'exprime-t-il pas encore un *futur* dans les exemples suivants, ou exprimerait-il la *simultanéité* comme le dit J. Fleury dans ses grammaires? et y a-t-il là quelque chose de sous-entendu?

Ils *arrêtèrent* qu'on **enverrait** au roi de Suède l'ambassade proposée dans la diète, que la pospolite **monterait** à cheval et **se tiendrait** prête à tout événement (Voltaire, *Hist. de Charles XII;* le russe emploie le *futur* lorsque le français emploie ici le *conditionnel).* Richard (Cœur de lion) *répondit* qu'il **ferait** pendre toute la garnison après qu'il *aurait pris* la ville, et que l'archer qui l'avait blessé **serait écorché** (où est encore ici la **simultanéité**?)

Futur et conditionnel après *si.*

Après *si* (condition, supposition) on doit remplacer, en français, le *futur simple* par le *présent* de l'indicatif, le *futur antérieur* par le *passé indéfini,* le *conditionnel,* dit *présent,* par *l'imparfait* de l'indicatif, et le *conditionnel passé* par le *plus-que-parfait* de l'indicatif, ou par le *plus-que-parfait du subjonctif,* que les grammaires françaises appellent *second conditionnel passé*:

Si je **finis** (pour **finirai**) mon travail demain, je *partirai* pour la campagne. Si vous l'**avez fini** (pour **aurez fini**) avant 9 heures du soir, apportez-le-moi. — Si je **recevais** (pour **recevrais**) cet argent demain, je *partirais* pour Moscou. Si j'**avais** (pour si j'**aurais**) **reçu** cet argent hier, je *serais* déjà en route pour Moscou (si j'**eusse reçu** cet argent hier, je *serais* (fusse) *parti*).

2) Lorsque *si* n'est que *dubitatif,* le futur et le conditionnel reprennent leur place:

Je ne *sais* s'il **finira** (s'il **aura fini**) son travail avant ce soir. — Je ne savais pas encore alors s'il **finirait** (s'il **aurait fini**) son travail pour la date qu'on lui avait fixée.

3) On peut aussi considérer *si* comme une sorte de *si dubitatif* dans les exemples suivants, où l'on peut souvent le remplacer par *peut-être, sans doute* (sens de *probablement* que *sans doute* a très souvent), *sans aucun doute, comme,* etc. Ce *si,* avec des expressions comme *sans doute* (*probablement*), etc., pourrait, je crois, être appelé un *si* de modestie n'osant affirmer positivement comme vrai ce que l'on avance, autrement dit: un *si* restrictif de la pensée, un *si* employé dans la crainte d'être dans l'erreur en parlant:

Mammon n'est plus aujourd'hui omnipotent, n'est plus le seul maître, et s'il ne **saurait** se convertir, il est obligé, du moins, de faire l'hypocrite et de compter avec nos scrupules (A. Leroy-Beaulieu, le *Règne de l'argent,* R. des D. M., 15 mai 1903, p. 308; effaçons *si,* et disons: il ne *sait* (sans doute) se convertir, mais il est toutefois obligé, etc. — S'il y **aurait** peu de courage à pousser un cri d'alarme, il serait également puéril de méconnaître la leçon que nous avons reçue (le *Figaro;* traduisons: Il y *aurait,* selon nous, peu de courage à...., mais sachons cependant reconnaître tout le sérieux de la leçon....). — S'il **serait** injuste de ne pas accorder dans ce succès une part au gouvernement, il faut dire cependant que c'est à la France agricole que nous devons cette prospérité (L. Passy; traduisons encore: Il serait injuste — vous le reconnaîtrez sans doute avec moi — de ne pas accorder.... mais sachons en même temps reconnaître que....).

Ce *si* rappelle beaucoup le *si* du vieux français, employé très souvent dans le sens de *ainsi*.

Voici des exemples de Molière et de Racine où *si* peut être remplacé par *comme*:

Si (comme) vous **auriez** de la répugnance à me voir votre belle-mère, je n'en aurais pas moins à vous voir mon beau-fils (*l'Avare*, III, 11). — *Si* d'un sang trop vil ta main **serait trempée** (comme ta main serait trempée d'un sang trop vil), au défaut de ton bras, prête-moi ton épée (*Phèdre*, II, 5).

Il n'y a là, comme dans les exemples précédents, aucun sous-entendu; il n'y a pas davantage là de *conditionnels* provenant *d'hypothèses* reposant sur des *sous-hypothèses*, comme l'a prétendu M. Waltzing dans la 3e livraison de la Revue de l'Inst. pub. en Belgique, 1896*).

Il y a évidemment dans les exemples qui précèdent et dans beaucoup de ceux qui vont suivre comme deux propositions *coordonnées*, la seconde ne dépendant nullement de la première. La conjonction *si* n'y est ni *hypothétique* ni *conditionnelle*, mais une sorte de *si* dubitatif, qui, par son caractère de *doute*, ne fait exprimer à la phrase qu'une affirmation *mitigée*, affirmation également *adoucie* par l'emploi du conditionnel.

Impossible de demander, avec certains commentateurs, qui trouvent ici le conditionnel fautif, que ce conditionnel soit remplacé par l'imparfait. Dans l'exemple de Molière *l'imparfait* ne pourrait être employé qu'en donnant un tout autre sens à la phrase, et dans celui de Racine comment continuer le premier vers en disant: Si d'un sang trop vil ta main *était trempée*??? *Après avoir été frappée*, ce que dirait l'imparfait, quel besoin Phèdre aurait-elle encore de demander à Hippolyte son épée?

Nous voudrions demander au savant professeur de l'Université de Liège comment il expliquerait par *hypothèse*, basée sur *sous-hypothèse*, l'exemple suivant qu'il a dû lire dans la même *Revue de Belgique* (2e livraison 1902):

Comme si les violences et les déprédations ne **suffiraient** pas pour opprimer les paysans et les bourgeois, voici les échevins de Hulst poursuivis pour exactions sur les plaintes de leurs administrés.

---

*) Voir, contre l'opinion de Mr Waltzing, la *Revue de philol. fr.* par Mr Clédat (1891, 3e trimestre) et sa *Grammaire historique*, la *Syntaxe* de la gram. de Darmesteter, p. 160, et la Revue: *Zeitschrift für romanische Philologie* (1895, pp. 563—573).

Voici encore un exemple de Molière (*l'Etourdi*, IV, 2), où *si* peut encore être changé par d'autres mots, et où l'on trouve deux *temps* différents selon l'idée que l'écrivain a voulu exprimer:

Cela pourrait-il être *si* (puisque), lorsqu'il m'a pu voir, il (le jeune homme) n'**avait** que sept ans, et *si* (= que, lorsque) son précepteur **aurait** de la peine à me reconnaître?

Remplaçons *aurait* par *avait*, la phrase devient absurde.

4) Après *si*, le vieux français employait parfois le conditionnel, ce que nous ne pourrions plus faire dans des exemples comme ceux qui suivent:

Se (si) tu le **porroies** racheter, volentiers (je) le lairroie (Fierabras, 623). — Sire, je contereie, se (si) vos congie en **avereie** (en aurais; Marie de France).

Voici un exemple (donné par Estienne Pasquier) contenant le *futur* et le présent du subjonctif employé après *si* au XVIe siècle:

Que Bee! L'on me puisse prendre si je ne **feray** venir un sergent; mesavenir lui puisse s'il ne **t'emprisonne**.

Je trouve dans les *Mémoires de Brantôme* (les *Dames*, 2e partie, Discours VI; XVIe siècle):

Il jura que *si* Dieu luy **donneroit** un jour la paix ou la triefve avec l'Empereur, il iroit par ses galeres en la mer de Toscane.

Et chez Voiture (XVIIe siècle):

Je la prie pourtant de choisir les plus beaux et de vous les presenter de sa part, je dirois de la mienne si *j'osois*, et si je ne **sçanrois** bien que vous ne prenez gueres de plaisir quand on vous donne (I, 247, 15). Si vous **sçauriez** de quelle sorte tout le monde est dechaisné contre vous, je suis asseuré que vous auriez honte (I, 439, 19).

Malherbe a dit:

Je meure si je **saurois** vous dire qui a le moins de jugement (II, 634).

Et Pascal:

S'ils **auroient aimé** ces promesses et qu'ils les eussent conservées.... leur tesmoignage n'eust pas eu de force (*Pensées*, I, 252).

Voici un exemple où un de nos meilleurs écrivains, Larroumet, a employé le premier conditionnel passé au lieu du second auquel on s'attendrait plutôt (plus-que-parfait du subjonctif):

Si Boileau n'*était* pas toujours bien *inspiré* dans ses conseils, et, si, deux ou trois fois, nous **aurions** (eussions) beaucoup **perdu** à ce que Racine les suivît, Racine doit à Boileau l'habitude de la composition attentive et sévère.

Il y a, dans tous les exemples qui précèdent (voir un peu plus haut, p. 52, § 3) ou qui vont suivre, comme deux propositions

coordonnées, la seconde ne dépendant pas de la première. La conjonction *si* n'y est ni *hypothétique,* ni *conditionnelle,* mais une sorte de *si* dubitatif qui pourrait même disparaître, remplacé, comme nous l'avons dit plus haut, par *comme, peut-être, sans doute, sans aucun doute,* tous ces mots étant comme des *apartés* que l'on ajoute pour modifier le degré d'affirmation adouci par l'emploi du conditionnel. Et ce que nous disons du *conditionnel* peut aussi s'appliquer au *futur* qui n'exprime pas non plus toujours ce que l'on dit avec le même degré de certitude:

Je reviendrai demain chez vous, je reviendrai *certainement,* je reviendrai *peut-être,* je reviendrai *sans doute* (comprenez: *probablement),* je reviendrai *sans aucun doute,* je reviendrai *si le temps n'est pas si détestable qu'aujourd'hui,* etc., etc.

Lorsque *si* peut s'effacer, le *futur* s'emploie après *si,* comme le conditionnel*):

Si Feuillet ne **laissera** pas dans l'histoire du théâtre la trace ineffaçable qu'il laissera dans l'histoire du roman contemporain, il ne faut pas regretter pour lui, ni nous plaindre qu'il ait fait du théâtre (F. Brunetière, *R. des D. M.,* 1er fév. 1891, p. 673).

Mettons *peut-être* au lieu de *si,* nous aurons:

Feuillet ne laissera *peut-être* pas ici.... mais ne regrettons pas toutefois pour lui, et ne nous plaignons pas que....

Dans son *Othon,* dans son *Attila,* si Corneille **compliquera,** s'il **enchevêtrera** ses intrigues à plaisir, ce ne sera pas pour obéir à sa propre inspiration (Id. *Manuel de litt.,* 1898, p. 134, effaçons *si,* et mettons *mais* devant *ce*). — Et s'il **sera** délicat (c'**est** ou ce **sera** une question délicate) — dans ces thèses de doctorat de lettres — de déterminer l'influence que les qualités ou défauts de la littérature genevoise ont pu exercer sur le développement de la nôtre, au moins ne pourra-t-on contester que Genève (avec la Suisse française) occupe une place appréciable dans l'histoire de l'esprit français (*Rev. hebd.,* 1er nov. 1902, pp. 62—63). — Il va de soi que *si* l'on **démentira** peut-être ces renseignements, nous saurons, s'il est besoin, les compléter (la *Vie à Paris,* Indép. Belge, 17 août 1898). — Le lyrisme de Théophile et de Racan, s'il **devra** être expulsé du drame tragique, n'aura-t-il pas contribué de quelque façon à lui donner son éclat et sa poésie? (Petit de Julleville, *Litt fr.,* IV, p. 259). — Aucun de ces jugements n'est juste. Si le peuple anglais n'**hésitera** jamais à défendre par la force son honneur et ses intérêts, il n'a jamais pensé non plus à rompre une paix qui est nécessaire au bonheur de l'humanité (Le *Figaro,* 31 janv. 1899). — Les cavaliers ont la fougue, et, après tout, si, neuf fois sur

---

*) M. F. Brunetière est certainement celui de nos écrivains qui affectionne le plus cette tournure; elle se répète plusieurs fois dans sa *Littérature française.* Je l'ai rencontrée encore deux fois en relisant dernièrement son étude sur les *Transformations* de la langue au XVIIIe siècle (*R. des D. M.,* 1891).

dix, cela ne leur **servira** qu'à se faire tuer glorieusement, ils accompliront peut-être un fait d'armes utile (*Indép. Belge*, 7 juin 1899, 1ère colonne, p. 3).

Voici un exemple de *futur antérieur* dans Balzac:

La saison où ces feuilles brillent sera bientôt passée, et si ma vie n'**aura** pas été longue, elle aura été calme, uniforme et sans inquiétude (voir *l'Anthologie* de M. Jules Hardan, p. 166; Riga, 1906, chez N. Kymmel).

Le *futur antérieur* ne remplace pas ici le *passé indéfini*, qui donnerait un autre sens à la phrase. On ne parle pas ici d'une vie qui n'**a** pas **été** longue, mais d'une vie qui ne **sera** peut-être pas longue.

Voici, dans le vieux français, le futur après *si*:

Il te garira se (si) tu de bon cuer (cœur) **serviras** (la *Rose*, 2047—49).

Et voici le latin:

Si orator **erit** in moribus ac voluntatibus civium suorum hospes, non multum ei loci proderunt illi, ex quibus argumenta promuntur (Cicéron, *de Oratore*, II, 30, 131).

Autres exemples du *conditionnel* après *si**):

Si tout fin diable que vous êtes, vous ne **sauriez** vous tirer d'affaire, comment un chétif mortel pourra-t-il en venir à bout? (Le Sage, *le Diable boiteux*). Regardez votre fille, si l'on ne **dirait** pas qu'on nous l'a métamorphosée (M. Uchard, *R. des D. M*, 1er fév. 1884, p. 507: — Regardez votre fille, ne **dirait**-on pas etc.?) — Si je l'avais rencontré dans la rue, c'est tout au plus si je **me serais donné** la peine de traverser le ruisseau pour aller à lui (Fr. Soulié). — Je veux être pendu si nous ne les **verrions** pas sauter à notre cou (Molière, le *Dépit amoureux*, IV. 1). Le diable m'emporte si je **n'aimerais** pas mieux vous savoir enterrée que moucharde (Mérimée). — C'est bien le diable si, au bourg, il n'y **aurait** pas quelqu'un qui claque (*Rev. pol. et litt.*, 1890). — Dieu me damne si l'on ne **dirait** pas que tu es arrivé de l'autre monde (E. Sue, les *Enfants de l'amour*). — S'ils ne **sauraient** nuire aux gens qu'ils attaquent, à qui nuisent-ils donc? (E. Zola, *le Crapaud*). — Et s'il ne **se trouverait** personne pour affirmer cela, n'en faut-il pas conclure.... (*Rev. intern. de l'Enseignement*, 15 fév. 1899, p. 123). — Comme si nous **n'aurions** pas **pu** nous passer de lui (Lecture, 15 juillet 1899, *l'Anneau*). — Si l'histoire de la Tragédie **se pourrait**, à la rigueur, résumer en un nom, il n'en va pas ainsi pour la Comédie (*Litt. fr.* par Petit de Julleville, VI, p. 559).

Indicatif et subjonctif après *il semble.*

1) Après l'impersonnel *il semble* les grammairiens de la famille des Noël et Chapsal nous disent que le subjonctif est de rigueur.

---

*) Plusieurs de ces exemples se trouvent dans les *Mélanges* (Vermischte Beiträge) du savant romaniste M. Adolphe Tobler de l'Acad. des sciences de Berlin.

Ils n'admettent, comme *seule* exception, que le cas où *il semble* (il semblait, etc.) est précédé d'un des pronoms *me, te, nous, vous, lui, leur,* ou d'un substantif précédé de *à*:

Il *me* semble que vous **avez** raison. — Il semble *à ces messieurs* que nous **avons** tort.

Mais Littré nous donne déjà la bonne règle dans son dictionnaire en disant qu'*il semble*, avec *l'indicatif,* alors l'équivalent de *il paraît,* présente les faits comme *plus certains* (quasi-certitude), comme *plus douteux* avec le subjonctif, et il donne un assez grand nombre d'exemples:

Il semble, d'après ce qu'il dit, qu'il **a** raison. Il semble qu'il **ait** raison, mais peut-on le croire sur parole?

Les grammairiens veulent même le subjonctif après *il me semble* lorsque les faits sont présentés comme *douteux,* impossibles ou d'une réalité à laquelle on ne peut croire:

Il me semble que mon cœur **veuille** se fendre. — Il nous semblait que nous **fussions** seuls au monde (Montesquieu).

2) Après *on dirait,* on emploie aussi le subjonctif pour les faits très douteux ou *impossibles,* l'indicatif, dit Bescherelle, seulement, lorsqu'on a de *fortes raisons* de croire à la vérité des faits; mais on peut dire encore qu'à part quelques exemples, imitation de ceux que l'on trouve aux XVIIe et XVIIIe siècles, c'est *l'indicatif* qu'on emploie presque toujours après *il me semble,* comme après *on dirait.*

Voici des exemples que je trouve dans les *Contes* de Guy de Maupassant:

Il me sembla qu'on **marchait** derrière moi, qu'on **allait** me saisir par les épaules et m'emporter, ce qui était ridicule, car mon père et mon oncle me précédaient armés de leurs fusils (Mlle *Perle*). — Il me semblait — quoique je ne l'eusse jamais vu — que je **reconnaîtrais** mon oncle du premier coup (*Mon Oncle Jules;* le jeune homme n'avait aucune bonne raison de penser ainsi, car il ne reconnut nullement son oncle après avoir eu tout le temps de le bien regarder). — Il me sembla que ma barque — qui était à l'ancre et le fleuve bien tranquille — **faisait** des embardées gigantesques, touchant tour à tour les deux berges du fleuve (*Sur l'Eau*, p. 4). — Il lui semblait que l'âme de son vieil ami **rôdait** autour de lui comme un oiseau de nuit (*L'Auberge de la Gemmi*). Il me semble que ce cri (d'oiseau) **est** un soupir de l'âme du monde (*id.*, p. 322).

3) Pour *il semble*, suivi de *l'indicatif*, voir Littré et ajouter les exemples suivants à toute la demi-page de ceux que je donne dans mon étude sur le verbe de 1896 (syntaxe, p. 74):

Il *semblait* qu'avec peine aujourd'hui le monde **s'éveillait** (A. Dumas, *Charles VII chez ses grands vassaux*, III, 4). — Il *sembla* qu'elle **s'effondrait** (Remy Saint-Maurice, *Lecture*, 5 mars 1898, p. 439). *Il semble* que Molière et Racine **ont entendu** le théâtre de la même manière, sauf les différences.... (Emile Faguet, les *Grands-Maîtres du XVIIe siècle*, p. 168). — *Il semble* bien qu'il (l'oncle de Richelieu) **avait eu** quelque pressentiment des événements qui se préparaient (Gabriel Hanotaux de l'Acad. fr.; *Richelieu à Blois*, R. des D. M., 1er nov. 1898, p. 47). — *Il semble* bien que son activité (celle du père jésuite Cotton), jamais en repos, et son zèle pour la reine **finirent** par le compromettre (Id., *ibid.*, p. 777, 15 déc. 1898). — *Il semble* que les lettrés **auraient dû** être plus tolérants et moins injustes (G. Boissier de l'Acad. fr., R. des D. M., 1 déc. 1901, *Jugement de Tacite sur les Césars*). — *Il semble* qu'Orose **aurait dû** être sévère aux païens (G. Boissier, *Etudes d'hist. religieuse*; R. des D. M.; 1890, p. 159). — *Il semble* que Louis XIV **était** le dernier des héros à mettre en opéra (R. des D. M., 15 juin 1903, la *Carmélite*, p. 445).

4) Voyons maintenant s'il faut toujours, comme le dit Bescherelle, avoir de bonnes raisons de croire à la *réalité* des faits pour employer l'indicatif après *on dirait*:

On dirait que ces gondoles **sont** des ombres qui glissent sur l'eau, guidées par une petite étoile (Mme de Staël, *Corinne*).

Mme de Staël avait-elle de bonnes raisons de croire que les gondoles sont *des ombres*.

Dans les exemples cités par Bescherelle, la règle qu'il donne permettrait d'employer tout aussi bien le *subjonctif* que *l'indicatif* et *l'indicatif* que le *subjonctif*:

Dieu me pardonne si l'on ne dirait pas que tu **es arrivé** de l'autre monde (E. Sue, *les Enfants de l'amour*). — On dirait qu'ils **travaillent** pour des années éternelles (peut-on travailler pour des années éternelles?). — On dirait qu'ils **ont** seuls l'oreille d'Apollon (Boileau). On dirait qu'il **soit** devenu un autre David (Bossuet). On dirait que le ciel **est soumis** à sa loi. On dirait que le livre des destins **ait été ouvert** à ce prophète. — On dirait que l'ancienne Egypte **ait craint** que la postérité ignorât un jour ce que c'était que la mort, ce que prouveraient les momies qu'elle nous a laissées (Chateaubriand). — On dirait qu'il ne **fasse** rien au monde (Bossuet). On dirait que Ronsard **vient** encore fredonner ses idylles gothiques (Boileau). — On dirait, à vous voir assemblés en tumulte, que Rome des Gaulois **craigne** encore une insulte (Crébillon, *Catilina*).

Littré donne des exemples avec l'indicatif et le subjonctif, mais sans donner de *règles*, et il a raison. Les écrivains

emploient *l'indicatif* lorsque les faits ont pour eux un semblant de *vérité*, le subjonctif lorsqu'ils se les représentent comme n'*ayant rien de réel.*

Ne explétif après *avant que, sans que.*

Après *avant que,* et surtout après *sans que,* qui est, en réalité, un mot *négatif,* on ne devrait jamais employer la négation *ne,* qui est alors *explétive, inutile;* mais pour la condamner avec nos grammaires élémentaires, il faudrait aussi la condamner, au même titre, dans tous les cas où elle est encore employée comme telle:

„Je crains qu'il **ne** vienne" devrait être condamné, remplacé par: je crains qu'il vienne; je ne nie pas que cela **ne** soit vrai par: je ne nie pas que cela soit vrai; évitez que cet homme **ne** vous fasse du mal, qu'il vous fasse du mal; cela n'empêche pas qu'il **ne** vienne (qu'il vienne) nous voir; je ne disconviens pas que cela **ne** soit arrivé (que cela soit arrivé); il est plus riche que vous **ne** le croyez (que vous le croyez); il agit autrement qu'il **ne** parle (autrement qu'il parle). Je ne sortirai pas à moins qu'il **ne** fasse beau temps (à moins qu'il fasse beau temps). Je ne doute pas qu'il **ne** vienne (qu'il vienne). etc., etc.

Lorsque *que* remplace *avant que, sans que* (ajoutons *de crainte que, de peur que*), l'emploi de la négation est de rigueur:

Ne partez pas qu'on **ne** vous l'ait permis, sans qu'on **ne** vous l'ait permis, ou *(sans négation):* avant qu'on vous l'ait permis, sans qu'on vous l'ait permis. — Je ne donnerai point la paix aux Polonais qu'ils **n**'aient élu un autre roi (Voltaire; avant qu'ils **n**'aient ou qu'ils aient élu etc.). — Sortez que je **ne** vous assomme (de crainte. de peur que je vous assomme ou que je **ne** vous assomme).

Aux nombreux exemples que je cite dans mon étude sur le verbe (1896) je me contente d'ajouter les suivants, tous pris dans les ouvrages de nos meilleurs écrivains contemporains, et que l'on peut tout aussi hardiment imiter que l'on imite encore ceux qui écrivent avec la négation: Je ne doute pas que ces auteurs (**ne**) soient recommandables; — il n'y a aucun doute qu'il (**ne**) fasse son devoir (il n'y a aucun doute qu'il **fera** son devoir ou qu'il **fasse** son devoir, etc., etc.).

L'heure exquise, c'est le crépuscule, un peu avant que les chasseurs **n**'arrivent (A. Daudet). Je ne pouvais parler sans qu'il **ne** m'interrompît (Boniface, qui se distingue ici heureusement des grammairiens). Sans que le rouge **ne** me montât au visage (F. Sarcey). Il rentre sans qu'un seul mot **ne** vienne adoucir ma blessure (A. Dumas, *Charles VII chez ses Grands Vassaux*, II, 2).

J'ai reçu deux lettres auxquelles je n'ai pas cru devoir répondre avant que la crise actuelle **ne** fût définitivement résolue (Marcel Prévost, *Mlle Jaufre*, p. 116, édit. Fayard, 1889). Il était impossible que le Congrès se réunît à nouveau sans que la question espagnole **ne** devînt l'objet principal de ses délibérations et sans que l'accord fût complet entre les anciens alliés (Marquis de Gabriac, *Chateaubriand et la guerre d'Espagne*, R. des D. M., 1er oct. 1897, p. 554, emploi et omission de la négation). — Nos chiens de berger savent rallier les moutons sans qu'aucune bête **ne** s'égare (C. Teyssandier, Inspecteur au Min. de l'agriculture). Mon lait a diminué sans que mon petit garçon **ne** s'en aperçût (G. Sand; R. des D. M., 1er janv. 1881, p. 82). — Rien ne se fera désormais dans ces parages sans que les Etats-Unis **n**'aient leur mot à dire (*Annales pol. et litt.*, 2 août 1898). Aucun concert ne s'y donnait sans que la reine **n**'y parût (Henri Nicolles, *Annales pol. et litt.*, 9 oct. 1898: la *Reine de Danemark)*. — Vient le jour où le danger vous paraît imminent sans que rien de providentiel **ne** se soit produit (Lecture, 8 juil. 1899, Louis Robert, *l'Anneau*, p. 278). — Un chef d'armée ne peut être relevé de son commandement sans que l'opinion **ne** s'émeuve et **ne** demande les raisons d'une pareille et si grave mesure (Annales pol. et litt., 6 août 1899, *Chronique politique*). — Je n'ai jamais entendu ce chant grave et pathétique sans que mes entrailles s'en soient émues, **n**'en aient tressailli et que les larmes m'en soient venues aux yeux (Petit de Julleville, Litt. fr. VI, p. 370, emploi et omission de la négation, omission après *que* remplaçant *sans que*, ce qui est contraire à la règle acceptée, mais cette infraction passe ici à peu près inaperçue). — Peu de jours se passent sans qu'on **n**'amène à la lumière quelque merveille (Rev. hebd., 21 déc. 1901, les *Fouilles de Pompéi*, p. 332). — Il ne passe pas d'année sans que les patients observateurs du ciel **n**'ajoutent de nouvelles et nombreuses recrues au catalogue déjà imposant des astres minuscules (Camille Flammarion, dont le style est toujours si soigné, si recherché; *Annales pol. et litt.*, 21 juin 1903). — Les enfants ont appris à lire avant que **ne** fût fixé notre alphabet latin (A. Leroy-Beaulieu, 15 juil. 1891, pp. 378-79, R. des D. M.). — Ce sont ces choses qui ont fait de lui un sage avant que Lessing **ne** l'ait pris pour modèle (*R. des D. M.*, 15 juil. 1891, p. 495). — Bien avant que Marie-Antoinette **ne** montât sur les planches de son théâtre de Trianon (*ibid.*, 15 av. 1891, p. 856). — On avait sans doute chargé le charbon avant qu'il **ne** fût complètement éteint (A. Theuriet, *Raymonde*, R. des D. M., 15 av. 1876, p. 753). — Ses bois et sa campagne mettent du vert dans notre art bien avant que Rousseau **n**'en mît dans notre littérature (Petit de Julleville, *Litt. fr.*, VI, p. 782; *l'Art français au XVIIIe siècle*). — Ces mots s'étaient incrustés dans son cœur bien avant qu'elle **n**'en comprît le sens (*R. des D. M.*, 15 mars 1891, p. 263). — Napoléon I disposait du Portugal avant qu'il **ne** fût conquis *ibid.*, 1 juillet 1891, p. 132). — Avant que la musique **n**'eût rejoint le régiment (*id.*, 1 déc. 1891, p. 608). — Cette loi prescrirait qu'aucune mère ne pourra quitter son enfant avant qu'il **n**'ait sept mois révolus (*Annales pol. et litt.*, 3 mars 1901, p. 131; la *Question des nourrices*). — Le privilège défendait d'imprimer aucun dictionnaire avant que celui de l'Académie **n**'eût paru (G. Boissier de l'Acad. fr., 15 juin 1897; *l'Acad. fr. au XVIIe siècle*). — Dites-moi votre secret avant que je **ne** vous quitte (V. Duruy, *Annales pol, et litt.*, 10 janv. 1897,

p. 22). — Avant que je **n**'eusse terminé (*Id.*, même page). — Je m'en doutais avant que vous **ne** m'eussiez rien dit (Robert de Bonnières, les *Monach*, Lecture, 29 juil. 1899, p. 547). — Il aura fini avant que vous **n**'arriviez (F. Brunot, *Gram.* couronnée par l'Acad. fr., 1889). — Si tu reviens jamais faire ton métier avant que je **ne** te l'ordonne moi-même, tu seras fouetté comme les autres (E. M. de Voguë de l'Acad. fr., le *Temps du servage en Russie*, *Lecture*, 16 juil. 1898, p. 29).

Les règles éditées de leurs cabinets par les grammairiens n'effraient pas beaucoup, paraît-il, nos écrivains*).

Voici deux exemples sans négation que je trouve dans *l'Anthologie* de M. A. Pachalery (Odessa):

La hache, au lieu d'atteindre le cou, tomba sur le derrière de la tête et la blessa sans qu'elle proférât une plainte (Mignet, *Exécution de Marie Stuart*). — Il est malaisé d'avoir le crucifix en la main sans que le cœur en soit touché (Id.). — Et voici un exemple pris dans Montesquieu: Les puissances s'élèvent sans qu'on s'en aperçoive.

Littré cite, sans la condamner, cette phrase de Mme de Sévigné:

Ces cris de toute une armée (à la mort de Tureune) ne se peuvent pas représenter sans que l'on **n**'en soit touché.

Mais son collaborateur en grammaire, d'accord avec nos grammairiens, ne veut, en aucun cas, la négation après *avant que, sans que.* M. Jullien n'a évidemment pas assez lu nos écrivains contemporains.

Voilà donc nos meilleurs écrivains employant encore très souvent la négation *explétive* là où elle peut être supprimée, et les voici commençant à omettre cette négation là où les grammaires l'exigent encore le plus comme indispensable:

Elle paraissait encore plus triste qu'elle l'était la veille (Mlle de Saint-Germain, *l'Oiseau du bon Dieu*). — Nous sommes assurément plus éclairés, plus doux que l'étaient nos pères (Julien de la Gravière, les *Gueux de mer*; R. des D. M., 15 janv. 1892, p. 402). — M. Anatole France nous montre le roi de Naples moins noir qu'on se le fait (R. des D. M., 1 janv. 1860). — Le Belge est moins casanier qu'on le croit (Clément Lyon, *l'Education populaire*). — Ces fines impressions se ressentent plus facilement qu'elles s'expriment (*Revue bleue*, 6 fév. 1892, p. 189). — Ils sont moins infâmes que l'écrivain les a faits (*id.*, 25 mars 1892, p. 412). — Dumas (père) a inventé ou exploité plus qu'on avait fait avant lui ce genre de pathétique (Lanson, *Hist. de la litt. fr.*, 1895, p. 957). — La composition du cabinet est beaucoup moins avancée qu'on le croyait hier

*) La négation, il faut le reconnaître, est beaucoup plus souvent omise après *sans que*, qui a un caractère négatif, qu'après *avant que;* nous trouverons plus loin la même différence entre *plus....que* et *moins....que*.

(*Corresp. fr. de l'Indép. Belge*, 23 juin 1898). — Le mot a repris plus de jeunesse qu'il en eut jamais (*Annales pol. et litt.*, p. 236, 9 oct. 1898). — L'empereur François Joseph a accordé de bonne grâce, à ses sujets, plus qu'ils eussent osé l'espérer (*Annales pol. et litt*, 11 déc. 1898). — Au point de vue de l'âge, le personnage d'Athalie, joué à Saint-Cyr., doit être plus parfait qu'il l'est généralement (*Lecture*, 4 fév. 1899, p. 405, *Saint Cyr, il y a deux siècles*). — En effet, Athalie est beaucoup plus jeune qu'on se le figure (*id.*, même page). — Toutes les relations de Balzac avec la Presse furent beaucoup plus fréquentes et moins tendues qu'on pourrait le supposer d'après ses âpres sorties contre les journalistes (*Lecture*, 18 mars, 1899, Léopold Courier). — Il juge plus encore qu'il raconte (Petit de Julleville, *Litt. fr.*, VII, p. 142). — Nous valons beaucoup mieux, déclare l'amiral Rieunier, que nous le croyons nous-mêmes (*Correspondance de Paris* de l'Indép. Belge, 21 juin 1900).

Les cas où la négation est omise sont beaucoup plus nombreux après *moins*, qui a un caractère *négatif*, qu'après plus *).

A côté de l'emploi de la négation très fréquent dans la vieille langue (voir mon étude sur le verbe, 1896, syntaxe, p. 186), on trouve aussi foule d'exemples sans la négation:

Mielz volt qu'a glaive muire u (ou) que en eue nit (se noie; subj.) qu'il s'umilit vers Rou, ne que de paiz le prit (* precet, subj. pour precetur, le prie; *Rou*, 335—36). — Mielz vueil morir que honte en seit retreite (*id.*, reprochée). — Qui mielz les cuevre (couvre) que je faz? (*Fabliaux*). — Mes (mais) le roi (au roi) ne agree que plus (en) facet qu'il ont fait (*Cligés*, 4963—64). — Miauz (mieux) vosist (il eût voulu ou voudrait mieux) estre pris an (en) Perse qu'il fust leans (illac-intus, là-dedans) antre les murs (*Chev. au lion*, 6544—46). — Nombreux exemples chez Chrétien de Troyes.

Peut-on avancer, comme Horace l'a dit pour les *mots*, que les langues sont dans un *perpétuel recommencement*? Disons plutôt, avec A. Darmesteter, qu'elles sont en un *perpétuel devenir* **).

L'usage, non la raison, a autorité sur les langues (P. Stapfer). — L'usage est le grand maître des langues (Bossuet). — Obligeons les grammairiens à se contenir dans leur rôle de *greffiers* de l'usage, et maintenons aux seuls écrivains un droit qui n'appartient qu'à eux sur l'évolution de la langue (F. Brunetière).

---

*) Comparer, plus haut, p. 62, *avant que* et *sans que* avec *plus que*, *moins que* relativement à l'emploi du *ne* explétif.

**) Nous nous refaisons archaïques, m'écrivait, il y a quelques années, M. L. Sudre, reconnaissant mauvaise la règle qu'il donne, d'accord avec les grammairiens (Gr. Darmesteter, Syntaxe, p. 51—52) disant: „que l'emploi de *soi* est restreint à un sujet *indéterminé* ou *inanimé*; l'emploi de *soi* là où les grammairiens veulent *lui* ou *elle* a toujours été usité et devient, depuis une cinquantaine d'années, de jour en jour plus fréquent.

Lorsque M. Sudre, p. 20, nous dit que l'adjectif *tout* n'a été variable que jusqu'au XIXe siècle devant un adjectif féminin commençant par une voyelle

Concordance des temps du subjonctif.

Le *temps* du subjonctif à employer répond toujours au *temps* de l'indicatif que l'on mettrait dans la phrase correspondante demandant le mode *indicatif* *). En d'autres termes, le *temps* du subjonctif dépend, non du *temps* qu'a le verbe dans la proposition *principale,* mais de la pensée que l'on veut exprimer. Les temps du *conditionnel* sont compris dans ceux de *l'indicatif,* le conditionnel, comme *temps,* étant le *futur* de l'imparfait et de tous les temps passés (le passé indéfini seul parfois excepté).

Les temps du subjonctif étant moins nombreux que ceux de l'indicatif, chacun des temps du subjonctif doit répondre à deux et parfois à trois temps de l'indicatif (voir mon étude sur le verbe, 1896; pp. 85 à 98; je serai ici très court).

1) Le *présent* du subjonctif répond au présent de l'indicatif et au futur simple:

Je crois que notre ami *est* déjà en route ou qu'il *s'y mettra* demain: je ne crois pas que notre ami **soit** déjà en route ni qu'il **s'y mette** demain.

(cette femme est **toute** aimable, etc.; **tout** aimable, disent les grammaires), il n'a certainement pas lu la critique de la grammaire de Brachet par A. Darmesteter: La règle de Brachet, dit Darmesteter, n'est bonne que pour les grammaires les plus surannées *(Revue critique,* 19 décembre 1874).

Dans mes *Glanures grammaticales* de 1893 (Namur, chez Lambert-de-Roisin, rue de l'Ange, 26) je donne toute une page d'exemples du XIXe siècle où **tout** est variable, même devant *entière* (pp. 40—41).

Les quelques erreurs que je trouve chez M. Léopold Sudre n'empêchent pas cependant que sa syntaxe historique soit la meilleure de celles qui ont paru jusqu'ici (voir la grammaire dite de Darmesteter).

*) La théorie basée sur les règles de l'emploi des *temps* en *latin* n'est bonne que pour les grammaires les plus surannées. C'est celle que l'on trouve encore en Russie dans la grammaire de D. Margot, dans les manuels d'Ignatovitch et dans plusieurs autres grammaires qui ont vieilli. La grammaire de D. Margot retrouvera certainement tout le succès qu'elle mérite et dont elle jouissait autrefois dans les écoles si les éditeurs se décident à rajeunir le livre; une grammaire ne peut rester bonne que si elle est attentive à suivre les évolutions de la langue. Il y a cependant en Russie, reconnaissons-le, des grammaires qui donnent depuis quelques années les règles que je donnais déjà en 1878—79 d'après Girard, entre autres celles de A. Hoppé, N. Fenoult et Alph. Rancy (Saint-Pétersbourg), A. Cordey (Moscou), A. Pachalery (3e édition, texte français; Odessa).

2) Le *passé* du subjonctif répond au passé indéfini, au passé défini et au futur antérieur:

Je crois que notre ami *a écrit* hier à sa mère: je ne crois pas que notre ami **ait écrit** hier à personne. — Je crois qu'il *fit* ce voyage l'an passé, qu'il *alla* même jusqu'en Orient: je ne crois pas qu'il **ait fait** ce voyage l'an passé et je doute qu'il **soit** jamais **allé** si loin (le passé défini ne s'emploie guère dans la conversation que chez les Français du sud). Je crois qu'il *aura fini* ce travail avant ce soir: je ne crois pas qu'il **l'ait fini** avant la fin de la semaine.

Observation. — Remarquons cependant que si le *passé* du subjonctif remplace parfois *en pratique* le passé *défini*, la signification de ces deux *temps* n'est nullement la même. Le passé du subjonctif exprime un état ou une action qui ont eu lieu avant le moment *présent* où l'on est, c-à-d. avant le moment de la *parole*, tandis que le *passé défini* n'a rien à faire, nous l'avons déjà dit (p. 48), avec le *présent*. Comme *idée*, le passé du subjonctif ne répond qu'au passé indéfini et au futur antérieur.

3) *L'imparfait* du subjonctif répond à l'imparfait de l'indicatif et au conditionnel présent ou futur:

Je crois que notre ami *était* malade à cette époque-là: je ne crois pas qu'il **fût** alors malade. — Je crois qu'il *pourrait* faire ce travail: je ne crois pas qu'il **pût** faire pareil travail. — J'espérais qu'il *viendrait* hier: vous ne pouviez pas espérer qu'il **vînt**, il est trop occupé.

L'imparfait du subjonctif répond aussi, en pratique, au passé défini:

Cet homme disparut un jour, et l'on ne *sut* jamais ce qu'il était devenu: il disparut sans que l'on **sût** jamais depuis lors ce qu'il était devenu. — Sylla, tout haï qu'il *était* (ou qu'il **fût**) à Rome, rentra une fois seul le soir chez lui, et personne n'osa l'attaquer: sans que personne **osât** l'attaquer.

Remplaçons ici *l'imparfait* par le passé du subjonctif, „sans que l'on *ait* jamais *su*, sans qu'on *ait osé l'attaquer*", répondront mieux à: cet homme **a disparu**; on n'**a** pas **osé** attaquer Sylla.

4) Le *plus-que-parfait* du subjonctif répond au plus-que-parfait de l'indicatif et au conditionnel passé:

Il ne partait jamais qu'après qu'il *avait fini* ses devoirs: sans qu'il **eût fini** ses devoirs. — Vous croyez que je vous *avais oublié*: ne croyez pas que je vous **eusse oublié**. — Sans l'arrivée de mon ami j'*aurais* certainement *fini* mon travail avant-hier soir, il n'est pas douteux que j'**eusse fini** mon travail si l'arrivée de mon ami ne m'**avait** (ne m'**eût**) **fait** perdre beaucoup de temps. — *Serait*-il *parti* sans la permission de ses parents? je ne puis croire qu'il se **fût** jamais **permis** de partir sans leur permission.

Observation. — On sait que depuis 1901 l'Académie française permet, après le conditionnel, d'employer, à volonté, le présent ou l'imparfait du subjonctif:

Je voudrais qu'il **vienne** ou qu'il **vînt** demain.

Et si elle est devenue plus logique qu'elle ne l'a été jusqu'ici, elle permettra de dire aussi:

Je voudrais qu'il **ait** ou qu'il **eût fini** son travail avant demain soir.

5) Les règles sont les mêmes pour l'infinitif remplacé par le subjonctif, et l'emploi de l'infinitif, là où cet emploi est possible, est toujours préférable à celui de l'indicatif et du subjonctif:

1) Il ne part jamais sans *finir* ses devoirs (il les *finit* toujours avant de partir): il ne part jamais sans qu'il **finisse** tous ses devoirs. — Il ne partira pas *sans finir* (il les *finira*): il ne partira pas sans qu'il les **finisse.**

2) Il ne part jamais sans *avoir fini* ses devoirs (il les *a* toujours *finis* quand il part): il ne part jamais sans qu'il les **ait finis.** — Il ne partira pas sans les *avoir finis* (il les *aura finis* avant de partir): il ne *partira* pas sans qu'il les **ait finis.**

L'infinitif présent s'emploie, en ces cas, de préférence à l'infinitif passé.

3) Il ne partait jamais *sans finir* tous ses devoirs (il les *finissait* toujours avant de partir): il ne partait jamais sans qu'il les **finît.** — *Partirait-il* sans finir ses devoirs? il ne se déciderait jamais à partir sans qu'il les **finît.**

4) Il ne partait jamais *sans avoir fini* ses devoirs (il les *avait* toujours *finis*): il ne partait jamais sans qu'il les **eût finis.** — Serait-il parti sans les *avoir finis* (il ne les *aurait* donc pas *finis*?) Il ne serait jamais parti sans qu'il les **eût finis.**

6) D'après les règles qui précèdent nous dirons, comme on l'a toujours dit sans que la plupart des grammairiens s'en soient doutés:

Attila *était*-il *haï* de ses sujets? je ne *crois* pas qu'Attila **fût haï** de ses sujets (Montesquieu). Jamais prince plus accompli n'*a régné* jusqu'ici: Nerva *adopta* Trajan, le prince le plus accompli qui **ait régné** jusqu'ici (Montesquieu). Jamais prince plus accompli n'*avait régné* jusque-là: *c'est* (*c'était*, ce *fut*, *ç'a été*) le prince le plus accompli qui **eût régné** jusque-là. — Je n'*avais* jamais *connu* de meilleur homme: *c'était* (c'est, ce fut) le meilleur homme que j'**eusse** jamais **vu.** — On ne *peut* (on ne *pourrait*) pas voir de plus belle fête: Ce *fut* (c'était, c'est) la plus belle fête que l'on **puisse** voir. — On n'*a* jamais *vu* plus belle fête que celle-là; *c'est* (*c'était*, ce *fut*) la plus belle fête que l'on **ait** jamais **vue** (que nous **ayons** jamais **vue**, etc.). — *Pourrait*-on donner une plus belle fête? Celle que vous voulez faire *sera* certainement la plus belle que l'on *pût* (que vous **pussiez**) nous donner. — Ce garçon *se plaint*-il d'*être* mal *soigné*? Il ne *se plaint* pas (ne s'*est* jamais *plaint*) qu'il **soit** mal **soigné.** — Il *se plaint*

d'*avoir été* (il dit qu'il *avait été*) mal *soigné* par son premier médecin, mais il ne se plaint pas d'*avoir été* mal *soigné* (il dit qu'il n'*a* pas *été* mal *soigné*) par le second: il se plaint qu'il **eût été** mal **soigné** par le premier médecin, mais il ne se plaint pas qu'il **ait été** mal **soigné** par le second. — C'*est* la meilleure chose que vous **eussiez pu** faire; vous n'*auriez pu* mieux agir.

Et selon l'idée à exprimer nous aurons dans la même phrase des *temps* différents (ce que J. Fleury traitait d'ignorance):

Je crois qu'il *y a eu* des Israélites en France sous Charlemagne, et même qu'ils *étaient* nombreux: je ne crois pas qu'il y **ait eu** alors des Israélites en France et surtout qu'ils y **fussent** nombreux. — De ces deux nations, l'une était esclave avant que vous l'**eussiez soumise**; l'autre, libre avant qu'elle vous **servît** à remporter des victoires (Montesquieu). Vous *finirez* votre travail et vous ne *partirez* que lorsque vous en *aurez reçu* la permission: ne partez pas avant que vous **finissiez** entièrement votre travail et que vous **ayez obtenu** la permission de votre père. — Sa lettre m'apprend qu'il *vient*, qu'il *a* déjà *quitté* Paris: je ne crois pas qu'il *vienne*, et encore moins qu'il **ait** déjà **quitté** Paris. — On n'a guère vu d'homme qui **fût** plus habile ouvrier d'intrigues, qui **ait acquis** plus d'honneurs que lui dans ce noble métier (Theuriet). — As-tu jamais douté qu'Hémon **adorât** la princesse, et qu'elle **ait eu**, de son côté pour le prince, une extrême tendresse? (Racine). — Que le chancelier **eût** la confiance de Louis XI, cela n'est que trop certain, mais qu'il **ait oublié** ses devoirs de ministre, c'est là un fait qui n'est nullement établi (*R. des D. M.*, 1er déc. 1860, p. 705). Soit que le succès n'**eût** pas **répondu** à son attente, soit que d'autres écrivains l'**aient distrait**, de Visé abandonna son entreprise (E. de Montégut, *Boursault;* R. des D. M.).

Le présent historique; verbes qui en dépendent.

1) Quand on raconte au *vrai présent*, tous les faits présentés comme étant en train de se faire *dans le même temps* doivent naturellement être au *présent* (faits *simultanés*); les faits *à venir* doivent être mis au *futur;* les faits *passés* (récit logique), au *passé indéfini:*

Ne voyez-vous pas que ce garçon **est** paresseux, qu'il ne **travaille** pas, qu'il **se conduit** très mal? — Je **lis** pendant que vous **écrivez.** — Je sais qu'il **s'est** mal **conduit** jusqu'ici, mais j'espère qu'il **se conduira** mieux à l'avenir. *Pendant que* vous **écrivez** votre lettre, je **m'habillerai** (fait présenté comme *devant se faire*).

2) Mais après le *présent historique,* qui n'a que la valeur d'un *passé défini*, on peut employer:

1° le *présent* ou l'*imparfait* pour les faits *simultanés:*

César *rassemble* ses troupes qu'il **voit** (**voyait**) découragées et leur *dit* (présent historique) qu'elles n'**ont** (n'**avaient**) pas devant elles un ennemi qu'elles **doivent** (qu'elles **devaient**) craindre. — Bientôt à la poussière *se joint* une

fumée épaisse qui **trouble (troublait)** l'air (Fénelon, qui emploie l'*imparfait*). Le général romain assure à César qu'il **arrive** (qu'il **arrivait**) de chez les Éburons et que tout **est** tranquille dans le pays (que tout y **était** tranquille).

2° Le *passé indéfini* ou le *plus-que-parfait* pour les événements qui se sont passés avant l'époque marquée par l'action du verbe de la proposition principale:

Il *accourt*, on lui *apprend* qu'un malheur **est arrivé** ou **était arrivé**. — César encourage ses soldats et leur dit (présent) qu'il **a** (qu'il **avait**) déjà **donné** des ordres pour lever en Italie de nouvelles troupes. On annonce à César que les Nerviens **ont fui (avaient fui)** sans combat. — Idoménée les remercie de ce qu'ils **l'ont** (de ce qu'ils **l'avaient**, de **l'avoir**) **arraché** à une terre qu'il **a** (qu'il **avait**) **arrosée** du sang de son fils (Fénelon). Les Romains battent le roi de Macédoine qui **a fait** (qui **avait fait**) une diversion en faveur d'Annibal (Montesquieu). — Le bourgmestre *demande* alors (présent historique) ce qu'ils **ont** (ce qu'ils **avaient**) **résolu** de répondre à Louis XIV.

Le latin dit aussi:

Quod **jussi sunt** (quod **jussi erant**) *faciunt:* ils font ce qu'on leur **a** (ce qu'on leur **avait**) **ordonné**; ils font ce qui leur **a** ou **avait été ordonné.**

Les Helvètes *répondent* qu'ils **n'avaient** (qu'ils **n'ont**) jamais **eu** l'intention d'offenser le peuple romain. On *arrive* dans le temple de Jupiter qu'Idomenée **avait** (**a**) **orné** avec beaucoup de magnificence (Fénelon). — Il *fait mourir* son fils qui **avait** (**a**) **vaincu** sans son ordre (Montesquieu).

3° Les actions *futures*, après le présent historique, se mettent *au futur simple* ou au *conditionnel présent* (futur):

Il leur *annonce* qu'il **partira** (qu'il **partirait**) bientôt pour la Bretagne et qu'ils **auront** (qu'ils **auraient**) là l'occasion de montrer encore une fois leur bravoure. — Il leur *promet*, pour les calmer, que la guerre **finirait (finira)** bientôt et que, sous peu, ils *retourneraient* (ils **retourneront**) dans leurs foyers. — Le combat cesse, la paix est conclue: les deux peuples (romain et sabin) n'en **formeront** (n'en *formeraient*) plus qu'un seul, les deux rois **se partageront** *(se partageraient)* le commandement, il **n'y aura** (il *n'y aurait*) plus entre eux de discorde possible.

Comparons encore le latin avec le français:

Procumbunt (présent historique) omnibus Gallis ad pedes Bituriges, ne pulcherrimam prope totius Galliae urbem suis manibus succendere **cogerentur** (imparfait du subjonctif ou conjonctif): Les Bituriges *tombent* aux pieds de tous les Gaulois (suppliant), qu'on ne les **forçât** (qu'on ne les **force**) pas de mettre (de leurs propres mains) le feu à la ville la plus belle de presque toute la Gaule (César, qui emploie l'*imparfait* lorsqu'il aurait pu employer tout aussi bien le *présent* du subjonctif).

Divico cum Caesare *agit*, Helvetios in eam partem **ituros**, ubi eos Caesar **constituisset** atque esse **voluisset**: Divicon *dit* (présent) à César que les Helvètes se **rendront** (le latin n'a ici qu'un seul temps) ou **se rendraient** et

s'établiraient ou **s'établiront** dans les lieux que César leur **assignera** (leur **assignerait**), leur **aura assignés**, leur **aurait assignés** (le français est plus riche en *temps* que le latin; nous donnons ici une traduction libre).

4° Le *futur antérieur* ou le *conditionnel passé* s'emploieront pour les événements qui seront passés *avant l'époque future* dont il est question dans le discours, ou qui est dans la pensée:

César *assure* à ses soldats qu'ils **auront** (qu'ils **auraient**) **pris** la ville avant que le secours promis aux ennemis leur **arrive** ou leur **arrivât**. — Les Helvètes promettent qu'ils *s'établiront (s'établiraient)* dans les lieux que César leur **aura** ou leur **aurait** assignés.

3) Ce que nous disons de l'*indicatif* s'applique aussi au *subjonctif*:

César ne veut pas croire que tout **soit (fût)** tranquille chez les Éburons, que les Nerviens **aient fui (eussent fui)** sans combattre. César ne veut pas croire que les ennemis **se soient (se fussent) éloignés** sans combat. — César *ordonne* alors que des renforts **soient envoyés (fussent envoyés)** au plus tôt, afin que son lieutenant ne **soit** pas (ne **fût** pas) **enveloppé** par les ennemis. — Il *se hâte* alors de courir au secours de la ville assiégée, de peur que les ennemis ne **s'en emparassent** (ne **s'en emparent**) et ne **profitassent** (ne **profitent**) d'un premier succès pour répandre la consternation dans toute la province. — Le monarque *est enchanté* que sous son règne on **crût** (on **croie**) à la justice (Andrieux). Elle *puise*, elle *puise* encore jusqu'à ce que tout **eût (ait) disparu.** César *ajoute* qu'il ne doute nullement que les chefs et les soldats (n')**aient fait** ou (n')**eussent fait** leur devoir. — Cyrus le prie (le général grec) de ne point s'accorder avec ses adversaires, que ceux-ci (avant qu'ils) n'**aient conféré** avec lui (Traduction de l'Anabasis par des professeurs de lycées). — Cyrus promet qu'il ne désarmera point qu'il ne les **eût (ait) rétablis** dans leur patrie.

Remarque historique. — Le vieux français savait déjà employer les deux temps du subjonctif après le présent historique:

Il *ostent* les mantiaus ainz (avant) que devant le roi il **venissent**; que l'an (l'on) ne les **tenist** pas fos (fous; *Cligés*, 314—316). — Il ne *dotent* pas qu'il ne **soient** tuit (tous) fil (fils) de contes ou de roi (*id.*, 322—23). — E par trieves (il) done congie (permission) que cil del Mont **preïssent** eue (de l'eau) et le Mont d'eue **garnesissent** ou (où) qu'il **volsissent** (voudraient), la **preïssent** seurement, rien ne **cremissent** (craignissent; *Rou*, 9614—18).

4) Quand on raconte au *vrai présent*, on emploie cependant assez souvent le *plus-que-parfait* pour les actions *passées*, mais alors une autre action passée est sous-entendue entre les

deux temps, et cette action *sous-entendue*, si elle était exprimée, serait au *passé indéfini*:

Voyez ce beau terrain, cette belle vue : il y a dix ans je **m'étais fait** bâtir ici une charmante maison, maintenant c'est un modeste chalet qui la remplace (sous-entendu: je l'*ai fait* démolir, ou elle *a été détruite*, et c'est maintenant, etc.).

5) En rapportant les actions au *présent* qui est dans la pensée, ou au *passé* exprimé dans la phrase, nous aurons des temps différents, soit à l'*indicatif*, soit au *subjonctif*:

Il **a** sans doute **traversé** le pont avant nous, car nous ne l'avons pas aperçu. Nous **avions** sans doute **traversé** le pont avant lui, car nous ne l'avons pas aperçu. — Il paraît que la lettre **a été lue** (**avait été lue**) avant d'être remise à son destinataire. — Notre hôte m'a confié que vous **aviez** (que vous **avez**) **agi** avec ma fille d'une manière admirable (Voltaire, *l'Écossaise*, III, 3). Il est bien clair que Sirven **n'a** pas plus **noyé** sa fille que Calas **n'avait** (**n'a**) pendu son fils (Idem, *Lettre* 3). — Je ne crois pas qu'il **ait** (qu il **eût**) traversé le pont avant nous, etc. Je ne crois pas que la lettre **ait** (**eût**) **été lue** avant d'avoir été remise à son destinataire. Serait-il possible que vous **eussiez** (que vous **ayez**) **agi** comme notre hôte l'a raconté? Casimir m'a dit que vous **aviez** (**avez**) **été** malade (G. Sand, Lettre XVII). Il m'a dit que vous **aviez** (**avez**) **éprouvé** beaucoup de chagrins (même lettre).

L'antériorité est ici nettement exprimée par le contexte, ce qui permet d'employer le *passé indéfini* au lieu du *plus-que-parfait*. Quelques grammairiens prétendent que, dans tous ces cas, c'est le *plus-que-parfait* qu'il faut employer; d'autres soutiennent que c'est l'emploi du *passé indéfini* qui est ici de rigueur. Concluons donc que l'emploi des deux temps est également permis, également correct dans les exemples qui viennent d'être donnés et autres semblables.

6) Selon que l'on veut mettre la proposition *subordonnée* en rapport avec le *passé* de la proposition *principale*, ou avec le moment de la *parole*, c-à-d. avec le *moment présent* où nous sommes (le fait restant encore vrai), on emploiera *l'imparfait* du subjonctif exprimant une idée de *futurition* relativement au *passé qui précède*, ou le *présent du subjonctif* exprimant alors une *vérité de tous les temps*:

Dedit eadem natura belluis et sensum et appetitum, altero, ut conatum **haberent** (**habeant**) ad naturales pastus capessendos, altero **secernerent** (**secernant**) pestifera a salutaribus: La nature *a donné* (*donna*) aux bêtes le sentiment et l'appétit, afin que par celui-ci elles **fussent** (elles **soient**) **excitées** à prendre la nourriture qui leur *convenait* (qui leur *convient*), et que par celui là elles **pussent**

(elles **puissent**) discerner les choses nuisibles de celles qui *pouvaient (peuvent)* leur être bonnes ou salutaires (Cicéron).

Nous traduirons également par les deux temps ce passage de la Bible, qui emploie le passé du subjonctif:

Deus, in manu omnium hominum signat (signavit), ut **noverint** singuli opera sua: Dieu a signé la main de tous les hommes afin qu'ils **connussent** (qu'ils **connaissent**) chacun leur destinée par leurs œuvres (Livre de *Job*, XXXVII, verset 7).

Subjonctif dans la proposition principale.

Le subjonctif s'emploie dans la proposition principale:

1° Pour exprimer un *souhait*, un *désir**):

Puissiez-vous être heureux! Dieu vous **bénisse**, vous **sauve**, vous **soit** en aide, vous **ait** en sa sainte garde! Le Ciel vous **entende**, **exauce** vos vœux! **Vive** ou **vivent** les gens d'esprit, surtout les gens de cœur! (*vive*, au singulier, est employé comme interjection). Grand bien vous **fasse**! *Sauve* qui peut. Qui m'aime me **suive**. **Aille** qui voudra; **advienne** que pourra! **Ecrive** qui voudra! — Honni **soit** qui mal y pense! Grâces vous **soient rendues**! Le diable m'**emporte**! Le diable **soit** du grec, nous n'en voulons plus! A Dieu ne **plaise**! **Tombe** Argos et ses murs! **Fasse** le Ciel!

Tombe sur moi le Ciel, pourvu que je me venge (Corneille). **Dure** à jamais le mal s'il y faut ce remède (Idem). Je **meure** (que je meure) si je vous comprends (Idem). **Fasse** le Ciel (**faxit** Deus). Dieu **veuille**; à Dieu ne **plaise**! **Plaise** à Dieu que notre père **soit** encore en vie; — **plût** à Dieu que notre père fût encore en vie (il est mort). Qui m'aime me **suive**. **Comprenne** qui voudra ou qui pourra. Qui voudra mordre y **morde**.

2° Dans les propositions conditionnelles, où la conjonction n'est pas exprimée:

Je le ferai, **dussé**-je périr. **Fût**-il plus puissant encore, on ne le reconnaîtra jamais pour un homme d'honneur. **Tombât**-il des pierres du ciel, je sortirai aujourd'hui pour aller voir mon ami.

3° Pour exprimer un ordre ou un conseil:

Qu'il **obéisse** ou qu'il **s'en aille**. — **Sauve** qui peut (conseil), **se sauve** qui peut.

4° Une demande, dans l'expression:

Qui **vive**? (dic mihi quis **vivat**).

---

*) Il n'y a plus aucune de nos bonnes grammaires qui admette, en ces cas, une proposition principale sous-entendue, pas plus que l'on n'en admet maintenant dans:

Qu'avez-vous vu? **Rien.** Qui avez-vous rencontré? **Personne.** Avez-vous rencontré des soldats? **Aucun.** Allez-vous quelquefois au théâtre? **Jamais.** Avez-vous fait cela? **Pas (point)** du tout. Avez-vous trouvé là des amis? **Pas un.**

5° Un événement qui peut arriver fortuitement:

Que votre père **sache** votre conduite, il ne sera pas enchanté. **Advienne** que pourra. Le **croie** qui voudra. — Que je vous y **prenne** encore à faire de pareilles choses, et vous verrez *).

6° Une concession:

Vous le voulez, **soit** (verbe considéré comme adverbe). Qu'à cela ne **tienne**. Allons faire une promenade. **Soit**, je consens.

7° Une supposition:

Soit six à multiplier par huit.

8° Des événements à venir:

Notre fils aura quinze ans **viennent** les prunes (l'été), **viennent** les vendanges *(l'automne)*.

9° Dans:

Je ne **sache** pas (affirmation mitigée et parfois ironique) que ces deux messieurs soient de parfaits amis.

10° Dans quelques expressions comme:

Vaille que vaille; **coûte** que coûte.

11° Nous avons aussi, en réalité, un plus-que-parfait du subjonctif, traduction du subjonctif *conditionnel* latin, dans notre soi-disant *conditionnel passé* (seconde forme):

S'il **m'eût** écouté, il **n'eût** pas fait de grammaire. — **J'eusse fait** une promenade si le temps **eût été** meilleur.

Remarque. — Comparons le français au latin dans les propositions *optatives*:

Valeant cives mei, **sint** incolumes, **sint** beati. Ne **vivam**, si hoc tibi concedo. — **Vivas** et gaudia longa **feras**.

On peut même regarder comme propositions *principales* les phrases commençant, en ces cas, par la conjonction *que*, ces phrases exprimant par elles-mêmes tout ce qu'elles veulent dire sans que l'on ait besoin de rien sous-entendre. A ces subjonctifs on peut comparer l'impératif latin, qui ne peut se rendre en français que par le subjonctif, à moins qu'avec certaines de nos

---

A part quelques exceptions, surtout dans les phrases *négatives*, *interrogatives*, *dubitatives*, ces mots sont devenus de vraies négations. — Autre temps, autre compréhension des mots (voir la Syntaxe de la grammaire de Darmesteter par M. L. Sudre, p. 120): Le subjonctif, dit M. Sudre, appartient essentiellement à la proposition *dépendante;* toutefois on le rencontre souvent dans la proposition *simple*, *indépendante*.

grammaires on ne regarde ces verbes comme des impératifs employés, à l'instar du latin, à la 3e personne:

Qu'il **boive** ou qu'il **s'en aille**. Que notre maintien, que notre démarche, notre visage, nos regards **soient** toujours conformes à la bienséance. Regio imperio duo **sunto**, iique consules **appellantor**: Que deux (magistrats) **aient** un pouvoir royal (**soient revêtus**, **soient investis** d'un pouvoir royal), et qu'ils **soient nommés** consuls, qu'ils **portent** le nom (le titre) de consuls. — Deos exteros, nisi publice adscitos, ne **colunto** (Loi des douze Tables).

Le XVIIe siècle employait beaucoup plus souvent que maintenant le subjonctif dans la proposition principale sans chercher, comme on l'a fait aux XVIIIe et XIXe siècles, des sous-entendus qu'il n'y voyait pas. On en trouvera toute une page et demie d'exemples dans le beau livre de Mlle Obert (la *Syntaxe* du XVIIe siècle; Paris, chez A. Picard, 82, Rue Bonaparte):

A cela ne **tienne** (Balzac, Diss. chr. V). Je **meure**, si je vis jamais rien de pareil (*Id.*, *Lettres*, I. 5). Je **meure**, mon enfant, si tu n'es admirable (Corn., *Veuve*, III, 1). La peste **m'étouffe**, si je le sais (Molière). Je **sois exterminé**, si je ne tiens parole (Id., *Dépit amoureux*, IV, 3). Il a fait son temps, d'autres **fassent** le leur! (La Font., *l'Eunuque*, V, 1). Son sang **soit** sur nous et sur nos enfants (Bossuet). T'**adorent** à jamais les esprits bienheureux! (Corneille). Me **confonde** l'enfer, si j'en connois aucun (Regnard, les *Ménechmes*, V, 3). **Veuille** ou non, il est contraint de le faire (Malherbe, II, 8). **Soit** une vérité, **soit** un conte, n'importe (Corneille). **Veuille** ou non, elle aura son affaire (La Font., *Contes*, III, 3).

La langue actuelle a conservé quelques-unes de ces expressions en employant *que* au commencement des phrases, mais a-t-elle, pour cela, changé la proposition *principale* en *incidente?*

Le XVIIe siècle savait employer, au contraire, *que* devant le subjonctif là où on ne le fait plus aujourd'hui, dans:

Que puisses-tu grand soleil....faire sans fin le même cours (Malherbe, I, 196, 33). **Que** vive et meure qui voudra (Id., I, 287, 16). Qui se sent morveux, **qu**'il se mouche (Molière, *l'Avare*, I, 3). Quiconque....se croit haï des cieux, **qu**'il considère Hécube, **il** rendra grace *) aux dieux (La Font., *Fables*, IX, 12). **Que** puisse Astrée être heureuse! (Idem.). Que puisse son ame être en paradis *).

---

*) A tous les exemples que je donne dans mon étude sur le verbe (1ère partie, p. 44, 1896), où le pronom sujet s'employait là où on ne le fait plus, ajoutons encore, à titre de curiosité: Qui trop despend, **il** s'endete (Rutebeuf, le *Testament de l'asne*, 56). Qui se loue, **il** s'emboue (vieux proverbe). Qui s'embarque sur l'eau, **il** n'est pas toujours noyé (proverbe). Quiconque dit a sa **fame** ses secrez, **il** en fait sa dame (dominatrice; la *Rose*, 17284—85). Qui se fie en fame, **il** se pert (*id.*, 17313). Qui se fie en fame, **il** se lie les

Voici des exemples de la vieille langue où le subjonctif est déjà employé comme optatif:

Damnes (Dominus) Deus me le **duinst** (donne) vengier (*Roland*, 1505). Dieus mal te **duinst** (*Id.*, 1898). **Pleüst** au sovrain roi que fuisse (fusse) lassus (là-haut) o (avec; apud) toi (*Aucassin et Nicolette*, XXV). Rois de gloire, **soit** ta mercis....qu'enfant nous donnes (*Alexis*, p. 224). Se (si) jel (je le) di home, Diu en **puisse** jou (je) perdre (*Id.*, p. 228). **Faille** me Diex, se (si) te fail a nul dit (p. 234). Dieus me **laist** (subj.) vivre tant qu'en soie vengiez (*Raoul de Cambrai*, 2697). **Maït** (m'aït = m'**aide**) Dieus (* adjutet, adjuvet me Deus; *Id.*, 2796). Pitie te **preigne** (*id.*, 3080). Bel enfant, Dix (Dieu) vos i **aït** (aide; *Aucassin et Nicolette*, XXII). Dix vos **beneïe** (*Id.*, XXII). Dieu vous **doint** tres heureuse et longue vie (Brantôme, XVIe siècle; II, 406).

Complément du verbe et de l'adjectif.

Voir mon étude de 1896 sur le verbe, (syntaxe, pp. 20—27), je ne donnerai ici que quelques remarques.

Lorsqu'un verbe et un adjectif ont besoin d'un complément, il faut leur donner le complément qui leur convient.

Ainsi on ne dira pas:

Un enfant doit respecter et obéir *à ses parents*,

parce que *respecter* doit avoir après lui un complément direct et n'en a pas. Il faut dire:

Un enfant doit respecter *ses parents* et *leur* obéir, *respecter* et *obéir* ayant ici, chacun, le complément qui leur convient.

Mais dans le cas où le premier verbe peut s'employer *absolument* (sans avoir besoin de complément), on peut parfaitement dire, en ne faisant rapporter le *complément* qu'au dernier verbe:

Lorsque la garde entendra la canonnade, elle *avancera* et *attaquera* le flanc des ennemis (*avancer* est ici *intransitif* et n'a pas besoin de complément). — Le jeune homme a répondu et a déjà fait *ce que vous demandiez* (*répondre* est ici *intransitif*).

mains et se coupe la gorge (*id.*, 17314—16). Charlemaignes de France, **il** fut levez en piez (*Voyage de Charlemagne à Jérusalem*, 678). Li gentiz cuens (comte), **il** fut morz (tué) conquerant (*Roland*). Li roys de France, qui sot (sut) que il estoient la, **il** s'adreca tout droit la (Joinville, 85). Qui biaus moz set conter, **il** ne les doit pas escondire (*Fabliaux*, III, p. 58). Qui se taist, **il** se repose (*Id.*, IV, p. 10). Qui promet quelque chose, **il** y doit satisfaire (Garnier, XVIe siècle, *Hippolyte*, 544). On trouve encore beaucoup de ces exemples au XVIIe siècle — *Grace*, comme *ame*, n'a pris l'accent circonflexe qu'en 1798, l'*a* étant long *sans* accent comme avec l'accent.

Il en est de même des adjectifs. On ne dira pas:

C'est un homme **enclin,**

parce que *enclin* ne peut pas s'employer sans complément:

C'est un homme enclin *au bien,* au mal, *à médire,* etc.

On dit:

C'est un enfant cher *à ses parents;* ce livre est **cher**; c'est un enfant qui m'est bien **cher** (que j'aime tendrement),

parce que certains adjectifs peuvent être suivis d'un complément ou être employés sans complément:

Voilà un homme disposé *au bien,* on le trouve toujours bien **disposé,** mal **disposé.** — Je suis content de mon sort, je suis toujours **content**. Il est heureux *d'avoir revu ses* parents, c'est un homme **heureux**. — Ce long travail est nuisible *à votre santé,* tout excès est **nuisible.** — Son livre est une grammaire comparée *au latin, avec le latin.* — J. F. n'a pas écrit une grammaire **comparée,** mais une grammaire pratique (A. Darmesteter). Une grammaire *comparée* au latin ne dit pas la même chose que grammaire **comparée**: Mr M. Bréal est professeur de grammaire **comparée** au Collège de France.

On trouve chez les auteurs une foule d'exemples où le complément ne se rapporte qu'au dernier adjectif, le premier adjectif s'employant *absolument,* sans avoir besoin de complément:

Henri Estienne a publié au XVIe siècle un ouvrage **raisonné** et basé *sur le grec* (Burnouf; *raisonné* n'a pas besoin de complément); c'est une grammaire **raisonnée**; une grammaire **raisonnée juste**; une grammaire **raisonnée** *à rebours du bon sens.*

On ne peut pas dire:

Le savant Mætzner a écrit une excellente grammaire qu'il **a comparée** et basée *sur le latin,*

parce que le verbe *comparer* veut après lui, comme complément indirect, les prépositions *à* ou *avec,* mais le participe-adjectif *comparé,* en parlant de *grammaire,* n'a nullement besoin de complément:

C'est un excellent livre de grammaire **comparée.** — C'est une grammaire **comparée** (de plusieurs langues entre elles) et basée *sur le latin.*

C'est là un pléonasme, dit-on, une grammaire française ne pouvant être *comparée qu'au latin et basée sur le latin* (expressions équivalentes, tautologie). Il y en a cependant encore aujourd'hui qui, comme H. Estienne au XVIe siècle, basent le français sur le *grec,* ce qu'a fait encore en 1896 l'abbé Espagnolle dans son *Vrai Dictionnaire étymologique de la langue française,* et en Russie M. Tacchella dans son *Dictionnaire.* D'autres ont basé la langue française sur *l'hébreu;* on pourrait

même dire qu'en Russie les excellentes grammaires de Fenoult et Hoppé, par leurs fréquentes comparaisons, basent leurs livres sur la langue *russe.* „La légende de l'origine *grecque* du français, dit le savant romaniste Kr. Nyrop de l'Université de Copenhague, a encore d'autres défenseurs que l'abbé Espagnolle (voir Nyrop, *Gram. hist.,* I, p. 423); d'autres encore font dériver le français du *celtique*, entre autres H. Lizeray dans son livre: *La langue française dérive du celtique et non du latin* (voir Nyrop, p. 415). Au titre de *grammaire comparée* on peut donc ajouter: et *basée sur le latin,* ne fût-ce que pour montrer qu'on est dans la bonne voie.

Voyons d'autres exemples dans lesquels le complément ne se rapporte qu'au dernier adjectif; ils sont nombreux, pourraient être légion; les condamnera qui voudra:

Je l'ai trouvée **repentante** et *prête à vous obéir* (Mme de Maintenon). Il se livrera là des batailles **intéressantes** et *préparées de longue main (Correspondance fr.* de l'Indép. Belge, 11 février 1894). La grâce a été **agréée** et *notifiée* au *prisonnier* (le „Temps"). Nos troupes **ont été battues** et *obligées de se retirer* (Thiers). Ces élèves **ont été punis** et *mis au cachot.* Le sac **fut ramassé** et *porté au bureau de police* (A. Daudet). Elle se dit **offensée** et *résolue à se venger* (H. Malot). La foule se montrait **menaçante** et *résolue à enfoncer la porte* (C. Vigniol, *Lecture*). On se trouvait là devant un crime **odieux** et *digne des galères* (Gaboriau). C'est un homme **religieux** et *fidèle à son prince* (Fénelon). Vous trouverez en lui un homme **sûr** et *dévoué à vos intérêts* (A. Daudet). Je l'ai toujours trouvée **sérieuse** et *étrangère à toute distraction* (Mme de Genlis). Il avait un cœur **tendre** et *ami du plaisir* (B. Constant). Je me sens **las** et *désireux de vous revoir* (Id.). Je suis **affamé** et *impatient de manger.* Me voilà **âgé** et *désireux de revoir la France* (V. Hugo). Voilà un livre parfaitement **écrit** (style et pensées) et *basé sur les documents les plus authentiques* (Planche). Voilà un livre *écrit et basé sur des documents* authentiques (le complément se rapporte ici aux deux participes). C'était un homme **infatigable** et *ennemi du repos* (Fénelon). Il levait vers le ciel **ses mains** et *ses yeux baignés de larmes* (Id.; les mains étaient-elles baignées de larmes?) Elle se sentait **désarmée** et *incapable de lutter (Lecture,* 25 avril 1894, p. 224). Ces enfants ont besoin **de repos** et *d'air pur* (R. des D. M., 1er juil. 1895, *Villégiature*). Il y avait sur le piano deux arbustes **inconnus,** ronds et couverts de fleurs (Guy de Maupassant, *Bel-Ami*). Voilà un livre **cher** et *bon à rien* (est-il *cher à rien?*)

Il peut même arriver que le complément placé après deux adjectifs ne se rapporte à aucun des deux, mais au seul substantif qui précède:

C'était un **railleur** froid et sceptique **de tout ce qui n'était pas conforme** à son genre de vie (O. Feuillet, *Hist. d'une Parisienne*).

Le complément se rapporte évidemment ici à *railleur*, et non aux adjectifs:

C'était un froid et sceptique *railleur de tout* etc.

Pour finir, disons que feu A. Darmesteter, en parlant du titre: *Grammaire comparée et basée sur le latin*, a dit que l'on pourrait peut-être voir quelquefois là un peu de prétention, mais que le titre, comme *français*, était correct, qu'il n'y avait là rien contre la langue. Dans ma Grammaire, dont on trouvera peut-être aussi le titre ambitieux, je me suis fait tout simplement, comme le veut M. F. Brunetière et comme l'a reconnu Darmesteter, „le *greffier de l'usage*", laissant aux écrivains *un droit qui n'appartient qu'à eux sur l'évolution de la langue*". Mon livre ne régente pas, il *constate*, se basant sur la manière d'écrire de nos meilleurs auteurs, les seuls maîtres de la langue. Quelques-uns de mes collègues m'ont appelé un *démolisseur de grammaires*; je suis fier de ce titre si l'on n'entend parler par là que des *mauvaises grammaires*. Dans mon ouvrage de 1878—79 on trouvera des comparaisons avec les autres langues romanes, avec le latin, le vieux français, l'anglais, l'allemand, le russe. Il ne serait donc pas juste d'y voir une grammaire *comparée* seulement *au latin et basée sur le latin*, et encore moins: *basée* et comparée **sur** le latin comme quelques-uns interprètent le titre de mon livre. En sortant d'une école primaire d'un pays de langue française on sait déjà, tout aussi bien qu'en Normandie, que le français ne dit pas: comparer une langue *sur une autre*, mais comparer une langue *à* ou *avec* une autre.

Répétition du pronom sujet.

Répétition ou omission du *pronom sujet*. Lorsque plusieurs propositions *non-conjointes* sont unies par des conjonctions, le *pronom sujet* doit être exprimé ou répété devant chaque verbe:

Il était respecté, parce qu'**il** était juste. Elle ne se vengeait pas, car **elle** savait que Dieu défend de se venger. Cet élève a manqué plusieurs leçons, parce qu'**il** était malade.

Mais dans les propositions *conjointes*, qui ne sont unies par aucune conjonction, ou qui sont reliées entre elles par une des conjonctions *et*, *ou*, *ni*, *mais*, on est libre de répéter ou de ne pas répéter le pronom devant le second verbe:

Je plie et **je** ne romps pas; je plie et ne **romps** pas.

La règle reste la même, soit que l'on passe d'une proposition *affirmative* à une proposition *négative*, ou vice-versa, d'une proposition *négative* à une proposition *affirmative*. La seule chose à éviter, c'est la dureté.

J. Fleury, s'appuyant sur le vers de La Fontaine: *je plie et ne romps pas*, a traité d'ignorance le passage, sans répéter ou employer le pronom sujet, d'une proposition *négative* à une proposition *affirmative* *). Mais si La Fontaine a voulu nous donner par son vers la règle qu'en tire J. Fleury, il a été le premier à l'enfreindre, car on trouve chez lui des dizaines d'exemples où le pronom n'est nullement répété (voir ma grammaire de 1878—79, syntaxe, p. 25—26), mes *Glanures grammaticales* de 1893 (une page et demie d'exemples) d'auteurs contemporains, et *mon étude sur le verbe*, 1896, pp. 16—20). Je ne citerai ici que quelques exemples en commençant par les œuvres d'Henri Gréville, un écrivain dont J. Fleury fait un brillant éloge parfaitement mérité:

Elle ne répondit rien, mais le **regarda** de ses beaux yeux mouillés de larmes *(Cléopâtre)*. Il ne fit pas un pas vers elle, mais **joignit** devant lui les mains qu'il lui tendait (*Folle Avoine*, p. 48). Il ne répondit rien et **retourna** à son tableau (*id.*, p. 141). Elle ne voulut point lui dire la vérité et **se retrancha** derrière d'assez bons prétextes (*id*, p. 165; foule d'exemples chez l'auteur).

Autres exemples:

Je ne suis point outrecuidant, et **prie** Dieu de ne l'être jamais (Bescherelle). — Elle ne dormait pas et **songeait** à son beau capitaine (V. Hugo, *Notre-Dame de Paris*). Elle ne parlait pas, mais **travaillait** (Michelet). Elle ne répondit rien et **demeurait** étendue dans sa voiture (Guy de Maupassant, *l'Inutile beauté*). — Le jeune homme ne se résigna point et **attrista** plus d'une fois sa mère (P. Margueritte, *Jours d'épreuve*, p. 454, Lecture, 10 mars 1895).

---

*) Du vers de La Fontaine érigé en règle de grammaire — mais La Fontaine n'a jamais pensé à se faire grammairien —, on ne pourrait conclure que deux choses: c'est, qu'en passant d'une proposition *affirmative* à une *négative* on ne *doit pas* ou, du moins, *on peut ne pas* répéter le pronom *sujet*. Quant au passage d'une proposition *négative* à une *affirmative*, le vers cité ne prouve absolument rien: c'est un étrange raisonnement que celui de J. Fleury. Mais faisons aussi de La Fontaine un grammairien pour savoir ce qu'il pense de la question. Nous trouvons chez lui: Elle (Echo) ne répond point, et semble être assoupie. — Je n'aime point à rire et suis un peu jaloux. — Elle ne peut plus repasser et croit s'être méprise (où est ici la répétition du pronom sujet?) Et que d'autres exemples pareils chez La Fontaine!

— Les voyageurs, certains d'être pillés, n'emportaient que le nécessaire, et **mettaient** leurs plus mauvais habits (Théophile Gautier, Histoire de voleurs dans le *Voyage en Espagne;* voir l'Anthologie de M. A. Pachalery, p. 296).

Nous ne dirons pas, pour éviter la dureté:

Je ne plie pas, mais **romps.**

Mais nous dirons très bien et en très bon français:

Ces clous ne pliaient pas, mais **rompaient** comme du verre.

Et nous ne traiterons pas d'ignorance les beaux vers suivants de P. Corneille:

Mes pareils à deux fois ne se font point connaître, et pour leurs coups d'essai **veulent** des coups de maître (*Le Cid*, II, 2).

S'il y a quelque chose à reprocher à ces vers, c'est un peu trop d'emphase, trop de déclamation, mais n'oublions pas que Rodrigue avait dans ses veines du sang espagnol.

Et ailleurs:

J'ai peint votre cœur dans une indifférence qui n'enfle d'aucun d'eux ni détruit l'espérance, et....**attend** l'ordre d'un père à choisir un époux (Le Cid, I, 1). — Rodrigue ne vit plus, ou **respire** en prison (*id,*, III, 5).

Verbes *forts*, verbes *faibles*.

(Je reproduis ici ce que je disais déjà dans ma grammaire de 1878—79, 1ère partie, p. 128).

Quelques grammairiens ont voulu diviser les verbes français, à l'imitation des verbes allemands, en verbes *forts*, qui peuvent former leurs *temps* au moyen d'un changement de la voyelle du radical, et en verbes *faibles*, qui ont un radical invariable:

Re-**cev**-oir, je re-**çoi**-s, je re-**çu-s**, re-ç-u; **ven**-ir, je **vien**-s, je **vin-s**; **voi**-s, je vis (je pour-vus), **vu**; etc. — Cf. *bieg-en* (plier), *bog*, gebogen; *bind*-en (lier), *band*, gebun-*den;* etc. (ces verbes sont nombreux en allemand; le français n'en compte que quelques-uns; cette division ne peut donc s'appliquer à nos verbes).

D'autres, se basant sur la conjugaison des verbes latins, ont appelé verbes *forts* en français ceux qui ont l'accent tonique sur la première syllabe du radical au présent de l'indicatif, et verbes *faibles* ceux qui ont l'accent tonique au même temps sur la *terminaison*:

J'**ai**-me, je re-**çoi**-s, je **di**-s, je **fai**-s, je **dor**-s, je **li**-s, etc. (verbes *forts*); je fin-**is**, j'é-**cri**-s, je me la-**mente** (verbes *faibles*).

Mais cette division n'est pas plus acceptable que la première. J'**ai**-me, je re-**çoi**-s, je **di**-s, etc., sont des formes *fortes,* mais n. ai-**mons**. v. rece-**vez**, nous di-**sons** sont des formes *faibles.*

Quelques passés définis et quelques participes passés sont arrivés avec le temps à la forme *forte,* mais dans le vieux français ils appartenaient, comme les autres, à la classe des verbes *faibles*:

Je *dis*, je *fis*, je *vis*, j'*eus* (vieux fr. *oi*), etc., sont des formes *fortes,* ainsi que tout leur passé défini dans la langue moderne, mais tu *desis,* nous *fesimes,* vous *vedistes,* il *oïrent.* etc., étaient des formes *faibles* (vieille langue).

Il en est de même de quelques participes passés; ici encore *l'exception* ne constitue pas la règle:

Eu, brait, fait, dit, ri, chu, pu (pouvoir), pu (paître), rarement employé, mais nous avons son composé *repu* (re-**pu**), cru (croire), crû (croître), plu (plaire), plu (pleuvoir), su (savoir), tu (taire), etc.

Mais la plupart de ces participes avaient aussi la forme *faible* dans le vieux français, ce qui se trouve encore parfaitement, avec les formes intermédiaires, dans mon *Précis* de phonétique (1905):

Oü, eü, **eu**; *cheü,* cheu (prononcez chu), chû, **chu**; *leü,* leu (lisez lu), lû, **lu**; etc., etc. Je dis même que *eü,* devenu *eu* (lisez u) aurait dû arriver à *ù,* **u**, comme *receü* a passé par *receu* (lisez reçu), *recû* (XVIIe siècle et les trois premiers quarts du XVIIIe) pour arriver enfin à **reçu** *). Dans **ch**-u, **l**-u, **p**-u, **pl**-u, v-u, etc., il ne reste du radical que les consonnes initiales, *u* appartenant à la terminaison venant du latin *utum.*

Je n'avais pas à parler de ces quelques exceptions dans mon *Précis* de phonétique (1905), personne n'admettant la division des verbes français en verbes *forts* et en verbes *faibles,* et les quelques *passés définis* et *participes* qui précèdent

*) Au mot *eu* (avoir), qui s'est arrêté dans son évolution (*ù*, **u**), on peut comparer **fatutum* (fatum, sort, destin), qui a donné fadut, fedut (*t* médial changé en la consonne douce *d* au milieu du mot), *feü* (*t* final tombé), devenu feu (fém. **feue**), sans devenir *fù, fu* (cf. receü, reçû, **reçu**; etc., etc.). Il en est de même dans * *agurium* (augurium), *aür* (*g* disparu), *eür,* **eur**, devenu *(h)eur* sous l'influence de *heure* (hora). La prononciation *hur* (de *heur*) a changé comme celle de ses composés *bonheur, malheur,* prononcés autrefois bo-*nur,* mal-*ur;* **feu**, au XVIe siècle, se prononçait aussi *fu:* **feu** (**fu**) mon oncle, **feue** (fu) ma tante.

n'ayant reçu qu'assez tard la forme *forte* à laquelle ils sont arrivés.

Remarque. — En exigeant l'invariabilité du radical pour reconnaître un verbe comme *régulier*, il faut au moins rejeter comme *irréguliers* tous les verbes en **oir**, où le radical change 3 ou 4 fois: re-**cev**-oir, re-**çoi**-s, re-**çoiv**-ent, re-**ç**-u; etc. etc. — Voir Margot, Gr. I, p. 89, § 39, et p. 98, § 42.

Mots finissant par *oir, oire.*

Nous avons d'assez nombreux substantifs, la plupart *verbaux*, finissant par *oir, oire,* venant du suffixe latin *orium, oriam.* Je ne les fais pas venir de *participes présents* comme me le fait dire M. Sudre. Une ligne plus haut que celle qu'il a lue (voir **mon** *Précis de phonétique,* p. 55), je dis que ma règle est toute *pratique,* je ne la donne nullement comme *scientifique.* Ces mots, pour leur *genre* et leur *terminaison,* font le désespoir des étrangers, et combien d'hommes, même très instruits, ne pourraient peut-être pas nous dire en France la différence de signification entre **un** grattoir et **une** grattoire, **un** racloir et **une** racloire, et pourquoi les premiers sont *masculins* et les derniers *féminins*, pourquoi on dit **un** polissoir et **une** polissoire, les deux formes ayant la même signification? Pourquoi (un) *ciboire* (ciborium) n'a-t-il qu'une orthographe, tandis que *ostensoir* (*ostensoire*) en a deux, le mot répondant à une forme non latine **ostensorium* (ostensum, *montré*)? Autrefois *ostensoire* était *féminin*, pourquoi est-il devenu masculin sous cette seconde graphie? Pourquoi *terroir* (*terratorium) sans *e* final et territoire (territorium)? On a: **Un** couloir et **une** couloire, **un** doloir, **une** doloire.

Ma règle, je le répète, est toute pratique, donnée pour réunir les mots en groupes. C'est la même règle *pratique* que donnent nos grammaires pour les mots en *eur* qui forment presque tous leur *féminin* en **euse** lorsqu'on peut les tirer d'un participe présent: *mentant, men-teur, men-teuse*, trom-pant, -peur, -peuse, etc. Si M. Sudre enseignait dans un pays étranger à la langue française, il aurait mieux compris pourquoi mon livre a été fait comme il est fait.

Pour contenter les *pointilleux* (mais ce ne sera pas non plus *scientifique*), disons qu'en remplaçant par *oir, oire,* la terminaison des *infinitifs,* nous avons plus de cent mots qui sont *masculins,* finissant par **oir**, et une vingtaine, *féminins*, terminés par **oire**.

Les autres substantifs masculins finissant par *oire* sont:

Ciboire (ciborium), — déboire, pourboire (deux composés de *boire*), **le** mémoire (**la** mémoire). grimoire (autre forme de *grammaire*), compulsoire (terme de procédure), auditoire, conservatoire, consistoire (de *consister*, sens de: s'arrêter dans un lieu, séjourner, s'établir), directoire, interrogatoire, laboratoire, observatoire, offertoire, oratoire, prétoire, promontoire, purgatoire, réfectoire, répertoire, réquisitoire, territoire (cf. *terroir*), vomitoire (mot rarement employé).

A l'exception de *consistoire, compulsoire* (formé sur *compulsum,* mais que l'on peut tirer pratiquement de *compulser*), ces mots, comme on le voit, ne peuvent être tirés ni des infinitifs ni des participes présents *).

Pour les substantifs verbaux finissant par *eur* (féminin *euse*), on sait que l'*r* final ne se prononçant plus dans ces mots dès le XII[e] siècle, comme dans la plupart des polysyllabes, ces mots ont suivi, par analogie, la règle des mots finissant par *eus* (plus tard *eux*), *euse.*

Laborieus (**-rieux**; laboriosus), **laborieuse**, etc., d'où *menteu* (**-teur**) **menteuse**; *trompeu* (-peur), trompeuse; etc., etc.

Quelques-uns (ils étaient nombreux dans la vieille langue) font leur féminin en **eresse**:

Chasseresse (chasseuse), défenderesse, demanderesse (demandeuse), devineresse est le féminin de **devin**, devineuse de *devineur;* enchanteresse, pécheresse, vengeresse.

Les mots finissant par *teur* forment leur féminin en *euse* lorsqu'on peut les tirer d'un participe présent, les autres forment leur féminin en *trice* (du latin *torem, tricem,* ou par analogie). Seules exceptions: inspecteur, **-trice**, inventeur, **-trice**; exécuteur, **-trice**, persécuteur, **-trice** (que l'on pourrait, *règle pratique,* tirer d'un participe présent).

Participe présent.

(Historique.)

Voici en quelques mots l'histoire du participe présent.

1) Comme gérondif précédé de *en*, et comme participe d'un verbe de *mouvement*, le participe présent était toujours invariable dans le vieux français:

Ils sont tombés **en courant**. Nous apprenons **en enseignant**. N'en i a nul ne voist (qui n'aille) **esmaiant** (défaillant; *Aliscans*, 3707). Les suriz s'en

*) Je serais cependant injuste si je ne reconnaissais encore ici, comme je l'ai déjà fait dans ma brochure sur les *Voyelles latines*, p. 23, toute la bienveillance, toute l'indulgence du compte rendu que M. Sudre a donné de mon *Précis* de phonétique dans la *Revue critique.*

turnent **fuiant** (Marie de France, *fable* CI). Il vinrent **flotant** jusques au pont (Joinville).

2) Le participe *présent*, exprimant l'action ou l'état, variait en *nombre*, mais non en genre aux Xe et XIe siècles, le participe présent n'ayant, comme en latin, qu'une seule forme pour les deux genres (masculin et féminin):

Voilà des hommes (des femmes) **aimants** leurs enfants. — J'ai trouvé ces femmes **mangeants** des confitures. — Il prenoit les nes (navires) toutes **ardanz** (brûlants) a croc (Ville-Hardouin).

Au XIIe siècle, le participe présent varie déjà cependant parfois aussi en genre, et il en est de même au XIIIe. — Du XIVe au XVIe siècle il s'accorde toujours en *nombre*, et il y a tendance à le faire accorder plus souvent en *genre*, mais ce dernier accord ne devint pas règle générale:

Il pensa voir ces filles **pleurantes** a l'entour des sepultures et **maudissantes** les Lacedemoniens (Amyot, 1513—1593). Il avoit force lettres **adressantes** à plusieurs personnes (Malherbe, 1555—1628) — Nombreux exemples.

L'Anglais Palsgrave, qui nous a donné, en 1530, la première grammaire française, enseigne, comme règle, que l'adjectif verbal s'accorde, comme les autres adjectifs, en genre et en nombre, mais que le participe présent ne s'accorde qu'en *nombre*, excepté en poésie, où il reçoit les deux genres comme les deux nombres. Mais Jacques Dubois (1531), dit *Sylvius*, donne, comme règle, que le participe présent s'accorde en genre et en nombre avec le substantif qu'il qualifie. Robert et Henri Estienne sont du même avis.

Au XVIIe siècle, Vaugelas (1585—1650) nous dit, comme Palsgrave, qu'on écrit:

Ces femmes, je les ai trouvées **mangeans** des confitures, **buvans** de la limonade, mais jamais: **mangeantes** des confitures, **buvantes** de la limonade.

Ménage, en 1672, regarde déjà comme une faute d'écrire, avec l'accord en *nombre*:

Des hommes **lisans** l'Escriture, des femmes **lisans** l'Escriture.

„Ce gérondif, dit-il, marquant l'action du verbe comme l'infinitif, est incapable de divers genres comme de divers nombres".

La règle de Ménage, appuyé par Port Royal, fut acceptée par l'Académie française le 3 juin 1679. L'Académie, par son décret, pensait mettre fin à toutes les divergences, à toutes les difficultés, mais elle n'a fait que rendre plus difficile encore la

question du participe présent et de sa distinction avec l'adjectif verbal. On trouve encore au XVIIe siècle une foule d'exemples où le participe présent s'accorde en genre et en nombre. L'Académie eût été sage en reprenant la règle si simple des Xe et XIe siècles:

Les principaux, **voyans** l'occasion favorable, se leverent (Vaugelas). Il vit des bergers **mangeans** un agneau (La Fontaine). Gens difficiles et factieux, **affectans** une vertu austere (La Rochefoucault, *Mémoires*, II, 26).

Madame de Sévigné écrit même encore:

Je vous trouve si **meprisante** les choses du monde (VI, 336).

Fénelon, dans son Télémaque, a écrit:

Des cordages **flotans** sur la côte, et eût écrit également: des cordages **flotans** vers la côte.

Racine, soit qu'il ait voulu exprimer l'*action* ou l'*état*, dit aussi:

Et n'est-ce point, madame, un spectacle assez doux que la veuve d'Hector **pleurante** à vos genoux. — **Pleurante** après son char, vous voulez qu'on me voie.

„La règle moderne, pour la distinction du participe présent et de l'adjectif verbal, dit l'excellente grammaire de Ayer (Neuchâtel), présente des difficultés inextricables. C'est une distinction dangereuse plutôt qu'utile que celle du participe présent et de l'adjectif verbal; en ce sens, *ennuyeux* est, tout aussi bien qu'*ennuyant*, adjectif verbal". Toutes nos bonnes grammaires et Revues sont de l'avis de Ayer. — Voir mon étude sur le verbe (1896).

Remarque. — On regarde maintenant comme étant un participe, et non comme un gérondif, le participe précédé de *en*: Ils sont tombés **en courant** (participe présent).

On donne maintenant le nom de gérondif à l'infinitif précédé de la préposition *à*, l'infinitif ayant alors la même valeur que l'ancien gérondif:

Nous avons passé la soirée **à lire** (= en lisant), **à chanter** (en chantant), **à faire** (en faisant) de la musique.

Participe passé.

Voici aussi, en quelques lignes, l'histoire du participe passé:

1) Le participe passé sans auxiliaire ou après le verbe *être* (verbes passifs, verbes neutres), s'est toujours accordé comme il le fait aujourd'hui. L'Académie permet maintenant de faire

rentrer dans la règle générale les quelques exceptions que l'on admettait pour *excepté*, etc.

Tout le monde sortira, **excepté** ou **exceptés** les malades, etc., etc.

2) Jusqu'au XVIe siècle le participe des verbes *accidentellement* pronominaux, traité comme celui des verbes passifs, s'accordait avec le *sujet* du verbe. Au XVIe, le participe des verbes pronominaux transitifs commence à s'accorder avec le complément direct du verbe, lorsque le complément précède:

Les cadeaux *qu*'ils se sont **envoyés**; ils se sont **envoyé** des cadeaux.

Dans les verbes *essentiellement* pronominaux le participe continua à s'accorder avec le sujet:

Ils se sont **repentis**. Elles se sont **abstenues** de toute nourriture.

Les grammaires modernes regardent ici à tort le second pronom comme complément *direct*, car les verbes essentiellement pronominaux ne sont nullement des verbes *transitifs*.

3) Conjugué avec *avoir*, on peut dire, qu'à de rares exceptions près, le participe passé ne fait pas encore avec l'auxiliaire une expression inséparable; il s'accorde, en conséquence, dans presque tous les cas (XIe, XIIe, XIIIe siècles):

La lettre que j'ai **reçue**, j'ai **reçue** une lettre.

Au XIVe siècle, les exceptions deviennent si nombreuses chez Froissart et les autres écrivains, qu'il serait impossible d'établir une règle pour l'accord ou l'inaccord du participe conjugué avec *avoir*, et il en est de même pour le XVe siècle.

Au XVIe siècle, Marot demande que les écrivains se mettent d'accord, et propose la règle de *position*: *Accord* du participe précédé du complément direct du verbe, *invariabilité* lorsque le complément suivra, mais lui-même est loin, dans ses œuvres, de respecter toujours sa règle:

La lettre que j'ai reçue; j'ai **reçu** une lettre.

Rabelais et les autres écrivains font encore varier à volonté le participe ou le laissent invariable dans tous les cas, mais on peut cependant dire qu'il y a tendance à le laisser invariable lorsque le complément est après le verbe: Lorsque le complément direct précède le verbe, les écrivains ne sont nullement d'accord, et tous les grammairiens du XVIIe siècle préfèrent l'invariabilité à la variabilité du participe. Au XVIIIe siècle, les cas d'invariabilité, lorsque le complément direct précède le verbe, deviennent plus rares, mais le participe compte encore beaucoup

d'exemples d'invariabilité dans les œuvres même de Voltaire (voir mon étude sur le verbe, 1896). Ce n'est guère que vers les années 1815—1820 que se sont définitivement établies les règles que nous suivons encore aujourd'hui. A part quelques cas particuliers, un accord parfait s'est établi entre les écrivains et les grammairiens.

Pour le participe suivi d'un infinitif non précédé d'une préposition, le participe s'accorde le plus souvent (même le participe *fait*) jusque dans le courant du XIVe siècle, mais à partir du XVe siècle, et surtout pendant le XVIe, le participe est ordinairement invariable, et il en fut de même aux XVIIe et XVIIIe siècles. Au XIXe, on fit rentrer ces participes dans la règle générale, excepté pour le verbe *faire*, dont le participe suivi d'un infinitif reste toujours invariable. Pour *laissé*, tous les grammairiens lui faisaient suivre la règle générale:

Ces enfants, je les ai **laissés** jouer au jardin; ces pièces de théâtre, je les ai **laissé** jouer.

Les écrivains étaient le plus souvent ici d'accord avec les grammairiens, mais on trouve d'assez nombreuses exceptions:

Ces enfants, je les ai **laissés** ou **laissé** jouer au jardin. Ces livres, je les ai **laissés** ou **laissé** tomber. — Ces enfants, je les ai **laissés** ou **laissé** battre leurs camarades, mais: je les ai **laissé** battre par leurs camarades.

Aujourd'hui l'Académie permet de faire varier ou de laisser invariable à volonté le participe suivi d'un infinitif non précédé d'une préposition:

Ces hommes, je les ai **vus** ou **vu** venir. Ces femmes, je les ai **entendues** ou **entendu** chanter (*fait* suivi d'un infinitif est toujours invariable).

Il en est de même lorsqu'un participe passé est suivi d'un participe présent ou d'un participe passé:

Les hommes que l'on a **trouvés** ou **trouvé** hier *errant* ou *errants* dans cette forêt. Nous nous sommes **crus** ou **cru** perdus.

Pour les verbes pronominaux, on suivra volontiers l'Académie lorsqu'elle permet d'écrire:

Ces hommes se sont **laissés** ou **laissé** aller à la boisson.

Mais on ne la suivra certes pas volontiers dans l'exemple qu'elle donne et autres semblables, en écrivant:

Les fruits que je me suis **laissés** ou **laissé** prendre.

Le participe, l'esprit de la langue le veut, doit rester, en ces cas, invariable; le verbe pronominal a alors pour complé-

ment direct l'infinitif qui suit. Voir mon étude sur le verbe (1896) où se trouve toute l'histoire du participe passé.

Remarque. — Page 50, j'ai dit qu'au sud de la France on aime à raconter les faits par le passé *défini*, tandis qu'au centre et au nord on n'emploie guère que le passé *indéfini* pour raconter les événements passés. Nos philologues disent même que le passé *défini* est en train de mourir de sa belle mort; on ne le trouve plus que dans les livres pour narrer les faits de l'histoire.

Il en est de même du passé antérieur *défini*, employé au sud, remplacé, au centre et au nord, par le passé antérieur *indéfini*. Voici, sur les *passés*, quelques exemples auxquels on peut ajouter tous ceux qui se trouvent plus haut dans les pages qui traitent de l'imparfait:

Dès que j'**eus fini** mes leçons, je **partis** (langage du sud); dès que j'**ai eu fini** mes leçons, je **suis parti** (centre et nord). — Dès qu'il **fut parti**, nous **nous en allâmes** aussi; dès qu'il **a été parti**, nous nous **sommes** aussi **en allés** (*nous nous* **en** *sommes allés* ne se dit plus, c'est de l'histoire ancienne). — Vous saviez déjà alors la nouvelle; je ne l'**appris** (ne **l'ai apprise**) que plus tard. — La ville n'était pas encore prise en janvier; elle ne se **rendit** (ne s'**est rendue**) qu'en mars. — Le jeune homme **raconta** tout (**a** tout **raconté**) à sa mère; etc. etc. — Nous **suspendîmes** (nous **avons suspendu**) notre promenade et **attendîmes** (**avons attendu**) le retour de notre frère. — Il **fut** (il **a été**) malade pendant toute sa vie). — Comme nous allions nous promener, nous **rencontrâmes** (nous **avons rencontré**) une vieille femme.

En tous ces cas, c'est le passé *indéfini* que l'on emploie aujourd'hui en racontant, et non le passé *défini*, qui prêterait même à sourire, et il en est de même du passé antérieur *indéfini* remplaçant le passé antérieur *défini*.

Quant à *l'imparfait*, tout ce qui a été dit prouve que ce *temps* est, en réalité, un *présent relatif*. Il est impossible, vu ses divers emplois, de l'identifier avec le несовершенный видъ (l'aspect imparfait) de la langue russe.

P. 39, 2e ligne en bas de la page, lire: l'autre, un *passé* (au lieu de *passe*).

Les mots marqués d'un astérisque sont du latin vulgaire.



Table des matières.



